

FINANCES

Le chef de l'Etat signe la loi de finances 2020

P. 24



RÉUNION DU GOUVERNEMENT :

Approbation de projets de décrets exécutifs et de marchés de gré à gré

P. 5

ALGÉRIE-FRANCE

Le nouvel ambassadeur d'Algérie en France présente ses lettres de créances au président Macron

P. 24

ELECTION PRESIDENTIELLE

DE LA REGULARITE ET DE LA TRANSPARENCE

Premier scrutin organisé, depuis l'indépendance, par une entité indépendante de l'appareil exécutif, comme formulé par les revendications populaires, l'élection présidentielle d'aujourd'hui constitue l'aboutissement d'un processus visant à laisser le choix au peuple pour décider de la suite à donner à la conduite des affaires publiques. C'est également un moment crucial pour l'enclenchement d'une sortie de crise, sans entorse à la Constitution, et dans le strict respect de la volonté populaire.

P.p 3-4

DKnews



JUSTICE

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED:

Le Parquet publie les jugements prononcés

P. 24

MANIFESTATIONS DU 11 DÉCEMBRE 1960 :

Appel à méditer l'histoire de l'Algérie

P. 6

FINANCES

M.Loukal : «Les banques appelées à participer au financement "sain et durable" de l'économie nationale»

P. 6

SANTÉ

L'excès de sucre impacte la mémoire

P.p 12-13

FOOTBALL

LIGUE 1- MC ALGER :

Casoni démis de ses fonctions,

P. 21



PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE 2019

Un colauréat qui fait jaser

P. 16

MDN

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE :

Un narco-trafiquant intercepté et plus de 5 qx de kif saisi à Naâma

P. 24

MOSTAGANEM Commémoration des manifestations du 11 décembre 1960

A l'instar des autres régions du pays, la wilaya de Mostaganem a commémoré hier, les manifestations du 11 décembre 1960 lors d'une cérémonie organisée au niveau de la place de la résistance. Dans ce cadre, une gerbe de fleurs a été déposée au monument érigé à la mémoire des martyrs de la guerre de libération nationale. Une réception a été organisée par la même occasion en l'honneur de la famille révolutionnaire.



HADJ Report des inscriptions au tirage au sort à dimanche prochain

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a annoncé mardi dans un communiqué, le report à dimanche au lieu de mercredi (hier) de l'opération relative aux inscriptions au tirage au sort pour les personnes désirant accomplir le Hadj. Le ministère avait annoncé auparavant, dans un communiqué, que l'opération des inscriptions "se poursuivra jusqu'au 18 janvier 2020 et le tirage au sort aura lieu samedi 25 janvier 2020". Le ministère de l'Intérieur invite les citoyens souhaitant accomplir le pèlerinage pour cette saison à s'inscrire via l'application mise à leur disposition sur le site web du ministère (www.interieur.gov.dz) sans avoir à se déplacer au siège de leurs communes de résidence.



PRÉSERVATION DE LA MÉMOIRE NATIONALE La wilaya de Béjaïa rend hommage aux martyrs de la révolution

S'inscrivaient dans la continuité de la commémoration des manifestations du 11 décembre 1960, le wali de Béjaïa, le président de l'APW, des Moudjahidine et les représentants des autorités locales, se sont recueillis hier à la stèle commémorative de Béjaïa, à travers le dépôt d'une gerbe de fleurs et la lecture de la Fatiha à la mémoire de nos Chouhada. Une exposition autour de cet événement a été organisée au niveau du musée du moudjahid.



ETUSA Le transport sera largement assuré jeudi de 5h30 à 00h30



L'entreprise de transport urbain et suburbain d'Alger (ETUSA), a annoncé hier que le transport dans la capitale sera largement assuré à travers son réseau régulier durant la journée du jeudi 12 décembre et ce de 5h30 du matin jusqu'à 00h30. Selon un communiqué de l'ETUSA, le réseau de l'Entreprise verra, également "un renforcement" au niveau des nouvelles cités récemment inaugurées. Il s'agit des localités de Ain El Malha, Ouled Fayet, Birtouta, Cité Chaibia, Souidania, Baba Hassan, Sidi Abdellah, Douera, Haouch El Gazouz, El Dalia et El Kerrouche.

GALERIE MOHAMED-RACIM Exposition collective d'art plastique

La galerie d'art Mohamed-Racim (07, avenue Pasteur Alger-Centre), abrite jusqu'au 17 décembre, une exposition collective d'art plastique intitulée "Regard féminin". L'Exposition est organisée par l'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger en collaboration avec l'Association nationale des femmes artistes algériennes.



SÛRETÉ DE WILAYA D'ORAN Arrestation de 2 personnes et saisie de 3480 comprimés psychotropes

Les éléments de la brigade de recherche et d'intervention (BRI), relayant de la Sûreté de wilaya d'Oran, ont procédé hier, au démantèlement d'un réseau de traficant de drogue composé de deux (02) personnes et à la saisie de 3 480 comprimés psychotropes ainsi qu'une somme d'argent estimée à 2.2 millions de centimes représentant les revenus du trafic.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS Exposition en hommage à l'artiste espagnol Goya

L'Institut Cervantès d'Alger, organise jusqu'au 15 décembre au Musée national des beaux-arts d'Alger, une exposition, intitulée «Goya physionomiste», en hommage au peintre et sculpteur espagnol Goya.



SELON UN COMMUNIQUÉ D'AIR ALGÉRIE L'IATA revoit à la baisse sa prévision de bénéfices des compagnies aériennes



L'Association internationale du transport aérien (IATA) a abaissé sa prévision de bénéfices cumulés des compagnies aériennes pour cette année en raison du poids des tensions commerciales, a indiqué hier la compagnie nationale aérienne Air Algérie dans un communiqué. Selon l'IATA, le total des bénéfices nets des compagnies aériennes devrait reculer à 25,9 milliards de dollars (23,4 milliards d'euros) en 2019 après 27,3 milliards l'an dernier. "La dégradation du contexte économique se fait particulièrement ressentir sur l'activité de transport de fret, où la baisse de 3,3% de la demande est la plus forte depuis la crise financière en 2009 et contribue à une contraction de 8% des revenus. La croissance du commerce mondial s'est presque complètement dégonflée. Elle devrait s'établir à 0,9% cette année, déclare l'Iata, qui prévoyait 2,5% en juin et 4,1% il y a un an", ajoute l'IATA dans son communiqué.

TIZI-OUZOU Concours pour la réalisation d'un timbre-poste 2020



Dans le cadre de la réalisation du programme philatélique de l'année 2020, Algérie poste lance un concours pour la réalisation d'un timbre-poste 2020.

Dans ce cadre, AP s'adresse à tous les artistes peintres pour une participation dans la conception des maquettes de timbre-poste année 2020.

Les concepteurs intéressés doivent se rapprocher de la Direction du timbre-poste et de la philatélie de la wilaya de Tizi-Ouzou.

DU 19 AU 28 DÉCEMBRE AU PALAIS DES EXPOSITIONS Les matinales professionnelles de la FPA



A l'occasion de la tenue de la 28ème édition de la Foire de la production algérienne (FPA), du 19 au 28 décembre 2019, placée sous le thème «Algérie : une économie diversifiée, créatrice et compétitive», une série d'ateliers thématiques intitulées «les matinales professionnelles de la FPA» auront lieu du 21 au 23 décembre, à la Salle Dar El Djazaïr (Palais des Expositions, Pins Maritimes-Alger). Ces ateliers seront animés par des experts et professionnels algériens connus par leur expérience et leur savoir-faire dans leurs domaines respectifs.

PRÉSIDENTIELLE 2019 :

Un scrutin organisé pour la première fois par une instance indépendante

Les Algériens sont appelés à voter aujourd'hui dans le cadre d'une élection présidentielle organisée, pour la première fois, par une instance indépendante créée en réponse aux revendications du mouvement populaire enclenché le 22 février dernier.

Chargée de préparer les élections, les organiser, les gérer et ce, dès le début de l'opération d'inscription sur les listes électorales et leurs révisions, conformément à la loi organique numéro 19-07 portant sa création, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) est appelée également à superviser les opérations de vote, de dépouillement jusqu'à l'annonce des résultats provisoires.

Des opérations réglementées par la loi relative au régime électoral qui stipule, dans son article 32, que le scrutin est ouvert à huit (8) heures et clos le même jour à dix-neuf (19) heures. Selon la loi, le scrutin ne dure qu'un seul jour fixé par un décret présidentiel.

Toutefois, le président de l'ANIE peut, sur demande du délégué de wilaya de l'ANIE, décider d'avancer de soixante-douze (72) heures, au maximum, la date d'ouverture du scrutin dans les communes où les opérations de vote ne peuvent se dérouler le jour même du scrutin pour des raisons matérielles liées à l'éloignement des bureaux de vote, à l'éparpillement des populations et pour toute raison exceptionnelle dans une commune donnée, par décision publiée, séance tenante, par tout moyen approprié.

Le jour du scrutin, une copie de la liste des électeurs du bureau de vote concerné, certifiée par le président de la commission com-



munale de révision des listes électorales et comportant, notamment les nom, prénom(s), adresse ainsi que le numéro d'ordre attribué à chaque électeur, reste déposée sur la table autour de laquelle siègent les membres du bureau de vote, prévoit la loi relative au régime électoral dans son article 37.

Selon le même article, celle-ci constitue la liste d'émargement.

La loi élaborée pour organiser le déroulement du scrutin accorde, en outre, au président du bureau de vote (article 39) le pouvoir de police à l'intérieur du bureau de vote et, à ce titre, peut en expulser toute personne qui perturbe le déroulement normal des opérations de vote.

Le chef du centre de vote peut, en cas de nécessité, requérir les agents de la force publique pour le maintien de l'ordre public à l'inté-

rieur du bureau de vote, à la demande du président du bureau de vote concerné.

Dans chaque bureau de vote, les résultats de l'élection du président de la République sont consignés dans un procès-verbal établi en trois (3) exemplaires originaux sur des formulaires spéciaux, prévoit également la loi.

C'est la commission électorale de wilaya qui est chargée de centraliser les résultats des communes dépendant de la wilaya, de procéder au recensement général des votes et de constater les résultats à l'élection du Président de la République.

Les travaux de la commission doivent être achevés, au plus tard, dans les soixante-douze (72) heures qui suivent la clôture du scrutin.

Elle dépose aussitôt les procès-verbaux correspondants, sous plis scellés, au niveau du secrétariat du

greffe du Conseil constitutionnel.

Une copie originale du procès-verbal est remise immédiatement au président de l'ANIE, une copie certifiée conforme à l'original du procès-verbal de la commission électorale de wilaya est remise, séance tenante, au siège de la commission, à chacun des représentants dûment habilités des candidats, contre accusé de réception.

A ce titre, le candidat à la magistrature suprême doit, dans les vingt (20) jours francs avant la date du scrutin, déposer, auprès de la délégation de wilaya de l'ANIE, la liste de leurs représentants dûment habilités pour la remise du procès-verbal de la commission électorale de wilaya relatif à la centralisation des résultats. Une liste additive peut être déposée dans un délai de dix (10) jours avant le jour du scrutin, dans les mêmes conditions pour suppléer l'absence du représentant habilité. L'élection du président de la République, rappelle-t-on, a lieu au scrutin uninominal, à deux tours, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si au premier tour du scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, un deuxième tour est alors organisé dans un délai qui ne doit pas dépasser les 30 jours. Les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour, participent au second tour.

Le vote à l'étranger et dans les bureaux itinérants se poursuit dans de «bonnes conditions» (ANIE)

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a assuré hier que le vote de la communauté nationale établie à l'étranger ainsi que dans les bureaux itinérants, pour l'élection présidentielle du 12 décembre, se poursuivait de «manière régulière» et «dans de bonnes conditions».

Mohamed-Chérif Belmihoub, membre de l'ANIE, a souligné que le vote de la communauté nationale établie à l'étranger, qui a débuté samedi dernier, et celui des bureaux itinérants, entamé lundi, se poursuit de «manière régulière» et «dans de bonnes conditions, conformes à la loi électorale».

Précisant que l'ANIE n'a enregistré «aucune interférence» de la part de l'administration dans le processus électoral, le même responsable a indiqué, sur les ondes de la chaîne 3 de la Radio nationale, que «le taux de participation enregistré, jusqu'à hier à 16 h00, au niveau de la communauté nationale établie à l'étranger a atteint les 20%, tandis que celui des bureaux itinérants a dépassé les 30%».

Affirmant que l'opération de vote continuera demain jusqu'à 19 h00, le représentant de l'ANIE a, en outre, dressé un premier bilan sur les manifestations qui ont eu lieu devant les centres de vote à l'étranger pour empêcher les électeurs de se rendre aux urnes afin d'élire le futur président de la République parmi les cinq candidats en lice.

Minimisant leur ampleur, il a précisé à ce propos que le vote s'est déroulé dans des «conditions acceptables» dans les quatre circonscriptions installées en France, notamment dans le sud, au Centre (Lyon), la région parisienne et le nord.

Rappelant que 914 308 électeurs algériens établis à l'étranger sont inscrits dans les fichiers des consulats, M. Belmihoub a affirmé que sur ce nombre, près de 75% des électeurs vivent en France, dont 50% sont enregistrés dans la région parisienne.

«Nous avons eu trois cas de bureaux violés, à savoir Blois, Malakoff (Paris) et à un degré moindre à Bobigny. Des manifestants ont saccagé des bureaux de vote, mais les services diplomatiques ont rapatrié les bureaux de vote vers des consulats pour mieux sécuriser l'opération», a-t-il fait savoir invitant à l'occasion les manifestants hostiles au scrutin à «respecter les règles de la démocratie de laisser les électeurs s'exprimer librement».

Au sujet de l'organisation du vote dans le pays, le représentant de l'ANIE a souligné que «toutes les dispositions ont été prises pour le bon déroulement du scrutin».

Au plan organisationnel et logistique, l'intervenant a mis en avant les moyens technologiques acquis par l'ANIE et qui permettent la transmission immédiate des procès-verbaux (PV) des commissions communales et de wilayas vers le Conseil constitutionnel et le siège central de l'ANIE.

A ce propos, il a assuré que «toutes les garanties de transparence et d'équité de traitement des candidats en lice sont garanties pour être un président avec toute la légitimité requise».

«L'administration est exclue dans ce processus», a-t-il encore relevé, assurant que «le pouvoir de décision revient intégralement à l'ANIE, seule instance habilitée à organiser cette élection».

Interrogé sur les missions et priorités du futur président de la République, M. Belmihoub a cité en particulier la nécessité de «lancer des réformes politiques et économiques profondes afin d'éviter le risque de se voir reproduire un deuxième Hirak qui provoquera d'autres crises». «Le futur président doit organiser la transition», a-t-il précisé, mettant l'accent, dans ce contexte, sur la situation politique et économique que traverse actuellement le pays.

L'ANIE insiste sur la régularité du scrutin présidentiel et met en garde contre toute tentative de fraude

Le chargé de la communication à l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Ali Draâ, a réitéré, mardi à Alger, que la régularité et la transparence de l'élection présidentielle du 12 décembre seront assurées, mettant en garde contre toute tentative de fraude ou d'atteinte au processus électoral, d'où qu'elle provienne. A la veille du scrutin prévu jeudi, et qui a débuté samedi pour la communauté nationale à l'étranger et lundi au niveau des bureaux itinérants dans le Sud su pays, «l'ANIE travaille, comme promis, dans la transparence et contrairement aux précédentes élections nul ne peut, pour l'heure, prédire le vainqueur ou affirmer avec certitude que tel ou tel candidat est favori», a déclaré M. Draâ lors d'une conférence de presse. La transparence et la régularité du

scrutin «sont sacrées» pour l'ANIE, qui s'attèle «fermement» à leur réalisation en collaboration avec tous les partenaires, en l'occurrence les candidats, les médias et les citoyens, a-t-il affirmé ajoutant que l'Autorité «ne tolérera aucune atteinte au processus électoral, quelles que soient les circonstances».

Il a rappelé, en outre, que «l'ANIE est seule habilitée à organiser l'élection» et que «son objectif est de garantir la régularité du scrutin», soulignant que «l'Autorité n'acceptera aucune ingérence dans ses prérogatives, que ce soit d'un simple président d'APC ou du Premier ministre en passant par les walis et les chefs de Daïras».

Appelant les candidats, les médias et les citoyens à «dénoncer toute tentative de fraude

d'où qu'elle provienne», il a exhorté tout candidat «témoin de fraude, même en sa faveur, de se retirer et de la dénoncer afin de sortir par la grande porte». «L'ANIE encourage les citoyens à surveiller l'élection et à dénoncer tout dépassement éventuel», a déclaré Ali Draâ, il a fait état de la décision de l'Autorité de «permettre à tout citoyen, qui ne détient pas de carte d'électeur, d'accomplir son devoir électoral en présentant uniquement une pièce d'identité au centre de vote où il est inscrit». Par ailleurs, M. Draâ a indiqué que le vote à l'étranger et au niveau des bureaux itinérants au sud du pays se déroule dans des conditions satisfaisantes et acceptables et que le taux de participation «est en hausse de jour en jour», appelant les citoyens «à aller voter massivement jeudi».

Le calife général de la Tidjania à Ain-Madhi (Laghouat) appelle à une forte participation à la présidentielle

Le Calife général de la Tariqa (confrérie) Tidjania à Ain-Madhi (Laghouat), Cheikh Mohamed Ben Ali El-Arabi, a appelé les Algériens à une forte participation à l'élection présidentielle du 12 décembre.

Dans une déclaration à l'APS, le Calife de la tariqa Tidjania a souligné que la seule issue à la

crise politique que traverse l'Algérie est d'aller massivement aux urnes, estimant que l'arrivée au pouvoir d'un président légitime élu «est de nature à mettre fin à la situation instable que connaît le pays depuis plusieurs mois». Il a salué, par ailleurs, la position de l'Armée nationale po-

pulaire qui a constitué «le véritable soutien au Hirak (mouvement) populaire», un Hirak pacifique qui, dit-il, a suscité l'admiration du monde entier «ne saurait se compléter qu'à travers le déroulement de l'élection présidentielle dans ses délais et dans le calme et la stabilité». Cheikh Mohamed Ben

Ali El-Arabi a aussi mis l'accent sur la préservation de la cohésion de l'Algérie, dans sa diversité, soulignant qu'il n'existe aucune différence entre les algériens, tant qu'ils sont unanimes sur la fidélité au message des Chouhada et la préservation de la Nation contre toute menace.

Les franges de la société appelées à aller massivement aux urnes (Conférence)

Les participants à la Conférence nationale sur la Présidentielle du 12 décembre ont invité, mardi à Alger, l'ensemble des franges de la société à aller massivement aux urnes «pour élire le nouveau président du pays afin de consacrer les principes de la véritable démocratie», préserver la stabilité et répondre aux revendications du Hirak populaire.

A ce propos, le Secrétaire général (SG) de la Fédération nationale de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique (FNECES), affiliée à l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Messaoud Amarna a mis en avant la nécessaire mobilisation des citoyens autour de la Présidentielle afin de préserver les constantes, l'unité et la cohésion de la Nation», estimant que «cette élection électorale mènera l'Algérie à bon port et permettra de poursuivre les efforts visant à satisfaire

les aspirations du peuple au changement favorable et à la réalisation du développement dans tous les domaines».

Plus explicite, M. Amarna a insisté sur l'importance de mener une échéance électorale «transparente, régulière et démocratique, loin de toute allégeance politique ou fraude, en respectant les résultats des urnes cadrant avec les aspirations et le choix du peuple en vue de préserver l'unité et l'intégrité du territoire».

Par ailleurs, M. Amarna a salué le rôle de l'Armée nationale populaire (ANP) et son soutien au peuple, en accompagnant le Hirak populaire pacifique, dans le but de concrétiser sa volonté de changement, de lutte contre la corruption et les corrompus et de défense de la sécurité et de la stabilité du pays». «Les Algériens ont ébloui le monde par leurs manifestations paci-

fiques et leur attitude civilisée dans la défense de leur droit avec un haut sens patriotique, en consacrant les valeurs de paix et de tolérance», a indiqué M. Amarna, saluant par la même la position de l'élite nationale en faveur de la souveraineté nationale, de la préservation des institutions de l'Etat et du maintien de la stabilité.

Réitérant la condamnation par la FNECES de «l'imixtion flagrante» du Parlement européen dans les affaires internes du pays, M. Amarna a déploré cette «attitude qui est contraire aux chartes internationales et qui se veut une tentative désespérée visant à attenter à l'image de l'Algérie, à son unité et à sa stabilité ainsi qu'à entraver la pratique démocratique et son processus pacifique». Pour sa part, le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Bouzid Lazhari a mis l'accent sur la nécessité de «sau-

vegarder la stabilité et la sécurité du pays et de respecter les libertés individuelles et les positions politiques», ajoutant que «l'Algérie fédère tous les citoyens, aussi bien ceux qui sont pour que contre la tenue de l'élection présidentielle». Le scrutin présidentiel constitue «un tournant décisif pour mettre fin aux différends et se consacrer de manière civilisationnelle et pacifique à l'édification d'un Etat démocratique et social, tel que stipulé dans la déclaration du 1er Novembre 1954».

Mettant en exergue tous «les résultats positifs» réalisés par le Hirak pacifique, depuis février dernier, notamment en matière de lutte contre la corruption et de garantie de l'indépendance de la Justice», M. Lazhari a appelé à l'organisation d'une élection «régulière et transparente, loin de toute fraude». Par ailleurs, M. Lazhari a loué les positions de l'Armée nationale po-

pulaire (ANP) soutenant le peuple algérien qui revendique l'édification d'un Etat fort et démocratique en vue de réaliser le développement durable», estimant que l'institution militaire était une source de force pour l'Algérie et sa pérennité». De son côté, le SG de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Salim Labatcha a mis en avant l'importance de la tenue de cette rencontre qui a regroupé l'élite nationale pour «adhérer au processus électoral qui a pour objectif de consacrer la souveraineté du peuple d'édifier un Etat démocratique et d'envoyer un signal fort aux réticents et désespérés que la stabilité et le développement du pays ne sauraient être réalisés sans l'organisation d'une élection présidentielle et l'implication de l'élite dans tous les projets de développement en vue d'opérer le changement».

PRÉSIDENTIELLE 2019 :

Les comportements "irresponsables" contre des journalistes contrares à la démocratie et la liberté d'expression (ARAV)

L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) a dénoncé, hier dans un communiqué, certains comportements "irresponsables" contre des journalistes, dans l'exercice de leur fonction de service public d'information et certains bureaux de vote, affirmant que de tels comportements sont contrares aux principes de démocratie, de liberté d'expression et du Hirk populaire pacifique.

L'ARAV dénonce certains comportements irresponsables d'individus contre des journalistes dans l'exercice de leur fonction de service public d'information et certains bureaux de vote", a indiqué le communiqué, précisant que "ces comportements sont contrares aux principes de démocratie, de liberté d'expression et du Hirk populaire pacifique qui a donné au monde une image honorable sur la civilité et le civisme du peuple algérien".

L'Etat de droit repose essentiellement sur la démocratie et le droit de chaque citoyen à exprimer librement ses opinions et ses positions, selon ses propres convictions, dans le respect mutuel et le rejet de tout comportement violent contre les personnes et les biens, principes consacrés ces derniers mois par le Hirk populaire pacifique, grâce à l'engagement des institutions de l'Etat dont l'Armée nationale populaire (ANP) et son Commandement éclairé à accompagner et à préserver ce pacifisme", a souligné la même source. Pour l'ARAV, cette élection présidentielle constitue "la meilleure et unique solution" pour faire sortir l'Algérie de la crise, estimant que "le scrutin du 12 décembre, comme réitéré lors de la campagne électorale et par les dirigeants de l'Etat et ses institutions, est la voie vers le changement escompté dans le cadre de l'instauration d'un Etat de droit dans la nouvelle Algérie, une Algérie indépendante et souveraine".

L'ambiance électorale reprend ses droits à Marseille au 5^e jour du scrutin de la communauté

Coincitant avec la commémoration du 11 décembre 1961, la cinquième journée du scrutin pour l'élection présidentielle du 12 décembre 2019, dans la région de Marseille, a enregistré un intérêt avéré à ce rendez-vous marqué dès le début par des tentatives de certaines personnes d'entraver son bon déroulement.

Dès la matinée, au Parc Chanot, un parc des expositions situé dans le 8^e arrondissement de la cité phocéenne, une ambiance «particulière» s'est installée pour donner un caractère festif à cet événement.

Ainsi, des chants patriotiques, youyous, cris pour que vive l'Algérie et même des pleurs ont fusionné. Vêtue de tenue traditionnelle typique de l'Algérois, emmaillottée dans un haïk à la pure tradition algérienne et arborant l'emblème national, une femme fait irruption au Parc Chanot, fusant de longs youyous. Un quinquagénaire la rejoint en criant son amour et son attachement inébranlable pour le pays.

Il a expliqué que «nul ne pouvait l'empêcher d'exercer son droit, d'ailleurs personne n'a osé», avait-il précisé, soulignant que le nombre d'«opposants» devant le centre de vote, s'est réduit rapidement face à la «détermination et la ténacité» des partisans d'une Algérie nouvelle. Même son de cloche chez cette dame qui a tenu à préciser qu'elle est issue de famille de Moudjahid. «Je suis rentrée d'Algérie hier, je suis venue exercer mon droit (...). Je n'ai pas cédé aux intimidations des quelques personnes à l'extérieur. Mieux encore j'ai eu un échange avec ce groupe pour les inciter à changer de vision», a-t-elle souligné. Pour Fatma, K (62 ans) qui s'enorgueillit d'avoir mis son enveloppe dans l'urne, raconte qu'elle a tenu à accompagner son vieux mari. Car ce qu'elle «voit et entend concernant l'Algérie lui déchire le cœur».

Toutefois, elle dit que «cet acte civique est loin d'être une histoire de familles», regrettant le fait qu'«hormis, elle et son compagnon de toujours, «on ne vote pas chez elle». Elle précise: «mes quatre garçons ne s'opposent pas à l'élection mais juste qu'ils sont abstentionnistes». Une phrase qui sonne comme une mise au point. Pour sa part, son époux garde un optimisme mesuré, notant qu'il y a encore deux jours avant la clôture du scrutin, suffisants, selon lui, pour convaincre au moins les deux premiers à venir voter, car, dit-il, «pour les deux plus jeunes c'est peine perdue».

Chahrazed Setitir, animatrice à la radio communautaire Gazelle, affiche, de son côté, une mine des grands jours. Et pour cause, son engagement personnel depuis plusieurs semaines n'a pas été vain, le flux de votants «porte à l'espoir».

Depuis l'annonce du processus électoral, elle s'est engagée à aller vers les électeurs, dans les marchés, faire du porte à porte et à travers les ondes de la radio à travers des messages de sensibilisation. Plus de 65000 ressortissants algériens établis à Marseille sont inscrits sur les listes électorales. 18 bureaux sont mis à leur disposition pour accomplir leur devoir au niveau du Parc Chanot au centre-ville. Le corps électoral à l'étranger compte 914.089 électeurs répartis sur 60 centres et 395 bureaux de vote. On compte également 114 commissions électorales au niveau des consulats et des missions diplomatiques, 8 coordonnateurs de l'ANIE à l'étranger à travers huit (8) zones géographiques et 27 délégués de l'ANIE à l'étranger.

Le taux de participation au niveau du consulat de Paris est «appréciable et régulier» (ANIE)

Le délégué de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) auprès du consulat général de Paris, Réda Mechri, a qualifié hier le taux de participation au niveau du consulat général de Paris, à la veille de la clôture de l'opération du vote pour la présidentielle du 12 décembre, d'«appréciable et de régulier».

«Je peux dire que le taux de participation est appréciable et régulier, en dépit des difficultés que nous avons enregistrées, notamment au niveau de nos 6 bureaux délocalisés et dont certains ont été saccagés par les opposants au scrutin à l'exemple de celui de Blois», a déclaré à l'APS M. Mechri. Pour assurer un meilleur déroulement du scrutin, le même responsable a fait savoir que l'ANIE «a décidé de renforcer la sécurité des concitoyens en faisant appel, au deuxième jour du vote, à une société de sécurité privée». Il a indiqué, dans le même cadre, qu'après une réunion de concertation, il a été jugé «impératif» de rapatrier, par la suite, les bureaux de Bourges, Vierzon, Châteauroix, Tours, Blois et Orléans, au niveau du consulat général, afin d'éviter toute tentative de saccage.

«Il y avait trop de risque pour le personnel encadrant et les votants. Il fallait donc, les rapatrier, pour éviter tout affrontement avec les manifestants qui n'ont pas



épargné même les personnes âgées», relevant, toutefois, que l'opération du vote, qui prendra fin demain jeudi à 19h, «s'est déroulée, aux premières heures de l'ouverture des bureaux dans de bonnes conditions».

Pour rappel, l'ANIE avait appelé, dernièrement, les parties qui tentent de perturber le déroulement du vote de la com-

munauté algérienne établie à l'étranger pour la présidentielle «à respecter le choix des autres et à renoncer de recourir à la violence. Cinq candidats sont en lice pour cette élection présidentielle à savoir, Abdelmadjid Tebboune, Ali Benflis, Abdelkader Bengrina, Azzedine Mihoubi et Abdelaziz Bélaïd.

La poursuite des procès pour dilapidation des deniers publics et la restitution des fonds au cœur des marches estudiantines

Des étudiants universitaires sont sortis à nouveau mardi dans des marches pacifiques à Alger et dans plusieurs wilayas du pays pour réitérer leur appel à «la poursuite du jugement de tous ceux impliqués dans la dilapidation des deniers publics et la restitution de ces fonds».

Les étudiants ont arboré durant ces marches qu'ils organisent chaque mardi, l'emblème national et scandé des chants patriotiques et des slogans exigeant «la poursuite du jugement des personnes impliquées dans le détournement des deniers publics» et «la récupération des

fonds pillés», outre leur revendication de «départ du reste des symboles de l'ancien système pour instaurer le changement escompté».

Dans plusieurs wilayas du pays à l'instar de Constantine, Annaba, Oran, Mostaganem, Tlemcen, Sidi Bel Abbès, les étudiants ont clamé des slogans traduisant leur attachement aux revendications du Hirk, tels que le rejet de l'élection présidentielle dans les conditions actuelles, la lutte contre la corruption, la récupération des deniers pillés et «l'indépendance de la justice et de la presse».

Les participants à ces marches auxquels se sont joints des citoyens de différentes franges de la société, ont appelé également à «la libération immédiate des personnes arrêtées durant les précédentes marches», tout en réitérant le caractère pacifique des marches.

A Alger, les étudiants ont sillonné les différentes artères de la capitale menant à la Grande Poste et à la Place Maurice Audin, après un rassemblement à la Place des Martyrs, point de départ de la marche estudiantine au cours de la-

quelle les participants ont réitéré leurs revendications habituelles.

La 42^{ème} marche des étudiants à Alger a été marquée par un dispositif sécuritaire ayant permis d'assurer la fluidité de la circulation routière et la préservation du caractère pacifique de la marche.

Les marches de ce mardi ont coïncidé avec le prononcé des jugements, par le tribunal de Sidi M'hamed (Alger), à l'encontre d'anciens hauts responsables et des hommes d'affaires dans l'affaire de montage automobile.

Aucun «dépassement» enregistré lors du vote de la communauté nationale en Tunisie (ANIE)

Le délégué de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) au niveau de la circonscription électorale du Consul général d'Algérie en Tunisie, Nasreddine Dekli, a affirmé mercredi que l'opération de vote de la communauté nationale établie en Tunisie dans le cadre de la présidentielle du 12 décembre «s'est déroulée dans la transparence totale et aucun dépassement ou violation à la loi n'ont été enregistrés» depuis le début du scrutin.

En marge de sa visite d'inspection aux

bureaux de vote de la communauté algérienne en Tunisie, au Centre du Consul général à Tunis et à Nabeul, M. Dekli a indiqué à l'APS que l'ANIE «est très satisfaite du déroulement de l'opération de vote qui a débuté samedi dernier», soulignant «qu'aucun dépassement ou violation à la loi n'ont été enregistrés lors du scrutin».

Ce constat «a été fait dans les 11 gouvernorats tunisiens» relevant de cette circonscription et regroupant «un total de 13 972 électeurs parmi les membres de la com-

munauté nationale établie en Tunisie», a-t-il ajouté. Le vote de notre communauté en Tunisie se poursuit pour la cinquième journée consécutive dans des conditions normales et dans la transparence totale, en présence des représentants de certains candidats, a rappelé le même responsable.

L'ANIE a mobilisé, par le biais de sa délégation en Tunisie, «tous les moyens matériels et juridiques nécessaires au bon déroulement de cette élection» qui prendra fin jeudi.

ADRAR :

Les électeurs votent dans 19 bureaux itinérants où le scrutin est avancé de 24 heures

Les électeurs ont commencé hier à voter au niveau des 19 bureaux itinérants de la wilaya d'Adrar où le vote est réglementairement avancé de 24 heures.

Ce sont 7835 électrices et électeurs qui sont portés sur les listes de ces bureaux déployés sur le territoire de 13 communes de la wilaya, a indiqué le coordonnateur de la délégation de Wilaya de l'Autorité

nationale indépendante des élections (ANIE), Ali Zine El-Abidine.

Approché par l'APS au niveau du bureau itinérant de ksar Timliha, dans la commune de Timi, des électeurs ont indiqué vouloir contribuer, à travers leur vote, à la construction d'une «Algérie meilleure», à l'image de M'hamed Bekraoui (65 ans) qui a voté, dit-il, «pour l'Algérie et

pour le choix d'un Président qui euvrera à la concrétisation des aspirations du peuple algérien, dans les différents domaines, notamment la promotion des jeunes».

Mohamed Echchari (25 ans), qui a voté au bureau itinérant de ksar Koussam, dans la même commune, a appelé, pour sa part, à «la participation à ce rendez-vous électoral, surtout qu'il coïncide avec la com-

mémoration du 11 décembre 1960, façon de poursuivre l'Euvre des Chouhada et mettre en échec les pratiques néfastes qui sont le prolongement de la politique coloniale ayant causé beaucoup de tort au pays». Le fichier électoral de la wilaya d'Adrar fait état de 271.928 électeurs et électrices répartis sur 281 centres électoraux coiffant 816 bureaux de vote dont 28 itinérants.

ORAN :

Condamnation d'une année de prison pour violences et atteinte à l'intérêt national

Le tribunal correctionnel d'Oran de Cité Djamel a prononcé, mardi après-midi, une condamnation d'un an de prison ferme et 10.000 dinars d'amende à l'encontre de Kaddour Chouicha, vice-président de la ligue algérienne des droits de l'homme LADDH pour «outrage et violence contre des fonctionnaires et institutions de l'Etat

(art. 144 du code pénal) et exposition au regard du public de documents de nature à nuire à l'intérêt national». Les faits visés de cette affaire ont eu lieu lors du meeting du candidat aux élections présidentielles Abdelaziz Belaid, lorsqu'une quinzaine de personnes, dont Kaddour Chouicha, avaient été interpellées pour actes de perturbations,

avant d'être relâchées dans la soirée. Le représentant du ministère public a indiqué que Kaddour Chouicha était «coupable des faits reprochés et a requis une année de prison ferme et 20.000 d'amende». Après les délibérations, Kaddour Chouicha a été condamné à un an de prison ferme et 10.000 dinars d'amende.

RÉUNION DU GOUVERNEMENT: Approbation de projets de décrets exécutifs et de marchés de gré à gré

Le gouvernement a tenu, mardi une réunion sous la présidence du Premier ministre, Noureddine Bedoui, consacrée à l'examen et au débat d'un (1) projet de décret présidentiel, de trois (3) projet de décrets exécutifs et des marchés suivant la procédure de gré à gré simple qui concernent les secteurs de l'Intérieur, des Finances, de l'Agriculture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, des Ressources en eau, du Travail et des Travaux publics et des Transports.

Premièrement: Le Gouvernement a examiné et approuvé un projet de décret exécutif portant création d'une Ecole nationale supérieure des forêts dans la wilaya de Khenchela, présenté par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Pour réaliser l'objectif escompté de la création de ce pôle universitaire, le Premier ministre a donné les instructions suivantes : La création de cette Ecole doit être accompagnée d'un partenariat réel entre les secteurs de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne la définition des spécialités et des domaines de recherche et de développement.

Travailler dès maintenant à la mise en place de passerelles entre cette Ecole et les secteurs d'activité dans le domaine agricole afin de garantir une utilisation optimale des diplômés de cette Ecole et leur intégration rapide dans des postes de travail adéquats à leurs compétences.

Le Premier ministre a ordonné la mise en place des dispositifs juridiques et des mesures nécessaires à cet effet.

Dans le même contexte le premier ministre a salué l'intérêt grandissant des étudiantes pour les spécialités en lien avec le domaine de l'Agriculture, exclusivement réservées à la gente masculine il n'y a pas si longtemps (12.000 étudiantes sur un total de 15.000 inscrits).

Il a affirmé, à ce propos, que tous les domaines de formation et l'activité agricole en général, demeurent ouverts aux filles et le Gouvernement est déterminé à offrir les mêmes chances et le même niveau d'encouragement et d'accompagnement à nos garçons et à nos filles, d'autant plus que les filles de cette patrie ont prouvé, à maintes reprises, leur contribution précieuse au développement de l'économie nationale, y compris dans le secteur de l'Agriculture et des Forêts.

Deuxièmement: Le Conseil du gouvernement a examiné et adopté un projet de décret exécutif, présenté par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, portant création et définition des missions, l'organisation et le fonctionnement d'une Commission nationale et de Commissions wilayaes multisectorielles de prévention et de lutte contre les maladies transmissibles de l'animal à l'homme.

Intervenant au terme de l'adoption du ce texte, M. Bedoui a mis l'accent sur l'impératif du suivi effectif et minutieux de la mise en œuvre des recommandations de ces Commissions et de la nécessité de mettre en place des passerelles de coopération et de coordination avec les autres secteurs concernés, faisant savoir que cet amendement est à même de garantir la conformité de la stratégie nationale en matière de lutte contre ces maladies aux normes internationales, notamment aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Troisièmement: Le Gouvernement a adopté, après examen, le projet d'un décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif N 2000-253 du 23 août 2000 portant création, organisation et fonctionnement de l'Institut national de prévention des risques professionnels, présenté par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

À l'issue de l'adoption du ce texte,



le Premier ministre a souligné l'impératif de réunir toutes les garanties et conditions de sécurité aux travailleurs dans tous les secteurs d'activité, à travers le respect strict des normes en vigueur en la matière et d'ouvrir au renforcement de ces normes et le contrôle de leur mise en œuvre.

Dans ce sens, le Premier ministre a donné des instructions pour le raffermissement des prérogatives de cet Institut et de ses dimensions scientifique et de recherche par l'élargissement de la compétence de ces organes à des compétence d'experts et de chercheurs dans le domaine.

En fin, le Gouvernement a donné son accord préalable, après examen, pour la passation de marchés en gré à gré simple portant sur d'importants projets de développement dans les secteurs de l'Intérieur, de la Jeunesse et des sports, des Ressources en eau et des Transports et des travaux publics.

Il s'agit des projets suivants : *Le secteur des Travaux publics et des transports: - Projet de modernisation de la route nationale N 06 sur une distance de 550 km entre Regane-Bordj Badji Mokhtar-Timiaouine, - Projets d'extension de la ligne Tramway H'raoua-Ain Taya- Bordj El Bahri et de la ligne Métro Taleb Abderrahmane-Chevalley.

Réagissant à la présentation du premier projet, le Premier ministre a réitéré la ferme détermination du Gouvernement à poursuivre la politique de désenclavement des régions du Grand Sud et à garantir des infrastructures routières offrant aux citoyens la sécurité et le confort, et ce à travers la mobilisation de toutes les ressources financières et humaines.

Il a ajouté que ce projet en particulier revêt un caractère prioritaire d'où la nécessité d'accélérer la cadence de réalisation sur tout la longueur de cet axe de 550 km.

A cet effet, le Premier ministre a donné des instructions pour la réalisation de ce projet dans un délai ne dépassant pas deux années (2020-2021) dans le cadre d'un Contrat Programme en deux tronçons avec des entreprises nationales spécialisées.

Concernant les extensions des lignes Tramway et Métro d'Alger, le Premier ministre a affirmé que ce projet s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale visant la modernisation et le développement du réseau des transports au niveau de la capitale.

Cette stratégie comprend plusieurs extensions de lignes Métro et Tramway pour le raccordement de nombreuses autres communes en réponse à la forte demande sur ces moyens de transport.

Le Métro devra arriver jusqu'aux communes de Ouled Fayet et de Daria, et vers l'Est d'Alger jusqu'à l'Aéroport international et la commune de Baraki. L'extension en cours de réalisation reliera Chevalley à Taleb Abderrahmane. La ligne Tramway sera étendue davantage pour profiter

au plus grand nombre possible de citoyens d'Alger Est entre H'raoua, Ain Taya et Bordj El Bahri.

* Les secteurs de l'Intérieur et de la Jeunesse et des sports: Il s'agit de projets relatifs aux préparatifs des Jeux méditerranéens, prévus en 2021 à Oran, notamment la réalisation des réseaux de téléphonie et d'internet, l'équipement du nouveau Stade olympique (40.000 places) en systèmes de vidéo-surveillance et l'approvisionnement en eau potable et en éclairage par énergie solaire. Intervenant à l'issue de l'approbation des projets de ces marchés, le Premier ministre a ordonné la généralisation du billet électronique et la mise à profit de l'expérience de l'entreprise qui en a assuré la gestion au niveau du Stade du 05 juillet pour sa généralisation au reste des stades et structures sportives à l'échelle nationale.

Cette décision du Gouvernement vise à endiguer le phénomène de la violence dans les stades et à aller vers le professionnalisme des manifestations sportives.

Dans le même contexte, le Premier ministre a ordonné la numérisation de l'opération de réservation des billets des Jeux méditerranéens 2021 à Oran, mettant en avant l'impératif de l'association de toutes les wilayas du pays à ce rendez-vous sportif régional.

* Secteur de l'Agriculture : Il s'agit de réaliser les travaux d'aménagement des bassins versants en amont des barrages, de développer les régions montagneuses, de lutter contre la dégradation des sols au niveau des steppes et dans le Sud, et de concrétiser le programme nationale de reboisement (PNR).

Intervenant après l'approbation de ces deux projets, le Premier ministre a mis en avant l'impératif d'encourager et d'accompagner les petites et moyennes entreprises (PME), notamment dans les contrées reculées et les zones rurales, et de leur implication dans ces projets ce sens que c'est à elles que reviendront les missions d'entretien et de suivi des projets réalisés dans l'avenir.

A ce propos, le Premier ministre a décidé de l'attribution d'un taux de 40% de ce marché dans le cadre de l'entrepreneuriat, aux PME activant dans le domaine.

* Secteur des Ressources en eau: Il s'agit de projets visant à traiter le phénomène de la remontée des eaux dans la wilaya de Ouargla et de réhabiliter le système d'assainissement à travers le parachèvement des travaux de réhabilitation de 15 stations.

Des opérations relancées conformément aux instructions du Premier ministre lors d'une précédente réunion du Gouvernement pour la prévention de la santé du citoyen des maladies occasionnées par la remontée des eaux dans cette wilaya, et en concrétisation des efforts de l'Etat en matière de préservation de la santé des citoyens et la garantie de l'eau potable.

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION, PORTE- PAROLE DU GOUVERNEMENT ET MINISTRE DE LA CULTURE PAR INTÉRIM, HASSANE RABEHI : «L'Algérie attachée à la pérennité de la paix et au respect des droits de l'Homme»

Le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassane Rabehi, a mis en avant, mardi à Alger, l'attachement de l'Algérie aux politiques à même de contribuer à la pérennisation de la paix, au bannissement de la violence et à la préservation des droits de l'Homme, y compris de la femme.

"En consécration du droit à la citoyenneté, l'Algérie veille à faire siennes tous les mécanismes et politiques à même de contribuer à la pérennisation de la paix, au bannissement de la violence et à la préservation des droits de l'Homme, y compris de la femme, en toutes circonstances", a déclaré M. Rabehi lors d'une journée d'information à l'occasion de la clôture de la campagne nationale de lutte contre la violence faite aux femmes.

Il a rappelé, dans ce sens, la création du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) outre "le renforcement du système législatif et la cristallisation de ces droits à travers des programmes de développement et de solidarité multidimensionnels, notamment en faveur des catégories vulnérables et les peuples opprimés.

"L'Algérie, fière de son appartenance à la nation de l'Islam, qui est venu il y a plus de 14 siècles promouvoir les droits de l'Homme, et qui s'enorgueillit de son référent national, qui a donné à travers l'Emir Abdelkader les plus belles images de fraternité et de compassion, n'a pas hésité à adhérer aux traités régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme, notamment de la femme", a-t-il soutenu.

Rappelant "l'engagement de l'Algérie à la protection de la femme de toutes formes de violence et de maltraitance et à l'intensification des efforts pour la préservation de tous ses droits", M. Rabehi a affirmé que l'organisation de cette Journée d'information au terme de la campagne nationale de lutte contre la violence faite aux femmes, s'inscrit dans le cadre d'une tradition mondiale annuelle pour clamer d'une seule et même voix non à la violence faite aux femmes.

"Unissons nous contre toutes formes de violence dans la société", a-t-il ajouté. Pour le ministre, la coïncidence de cette manifestation avec la Journée mondiale des droits de l'Homme (10 décembre de chaque année) se veut une confirmation que les droits de la femme sont partie intégrante du système des droits de l'Homme.

La campagne nationale de lutte contre la violence faite aux femmes dénote de l'intérêt de l'Etat pour les droits de la femme

Evocant la campagne nationale de lutte contre la violence faite aux femmes organisée annuellement par le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, M. Rabehi a affirmé qu'elle "traduit clairement la politique de l'Etat et les pas franchis en matière de prise en charge des droits de la femme en toutes situations et à tous les niveaux".

Par ailleurs, le ministre a indiqué que la Journée d'information clôturant cette campagne permettra de "mettre en lumière les aspects nécessitant davantage d'attention pour lutter contre les violences faites aux femmes et la proposition d'approches horizontales et inclusives donnant la priorité aux femmes victimes tout en accordant l'intérêt à la prise en charge des autres parties concernées, à leur tête les enfants voire même les auteurs pour les amener à abandonner ces pratiques négatives et immorales".

"L'objectif suprême auquel aspire par le ministère de la Solidarité nationale et nous-mêmes est la prévention de la violence à l'égard des femmes, car cela permettra de la réalisation de nombreux acquis en termes de garantie de la dignité de la femme, de la cohésion de la famille et de la stabilité de la société", a estimé M. Rabehi. Il a soutenu, dans ce sens, que "la prévention étant basée sur la sensibilisation, le secteur de la Communication demeure ouvert à toutes les initiatives institutionnelles et associatives pour la diffusion et la transmission des discours positifs en vue d'élargir l'adhésion à la culture de la paix, de la compassion et du respect".

A ce propos, M. Rabehi a indiqué que le secteur de la Communication accorde un intérêt particulier à la formation en tant que facteur stratégique dans l'amélioration des connaissances et des capacités professionnelles de la corporation médiatique.

Après avoir rappelé la première étude du genre réalisée par le ministère de la Communication en coordination avec ONU Femmes sur "la situation socioprofessionnelle et la visibilité des femmes dans les médias en Algérie", le ministre a fait savoir que le but principal était de mettre en évidence la place de la femme dans le monde des médias afin d'améliorer sa situation, notamment à travers l'accès à davantage de postes de responsabilité et de décision et l'élimination des stéréotypes, entre autres forme de violence bannie et rejetée, a-t-il dit. Expriment, au terme de son allocution, ses remerciements à la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme pour "ses précieux efforts face à la violence à l'égard de la femme", M. Rabehi a exhorté l'ensemble des partenaires à "cautionner ces efforts par leur adhésion et la concrétisation des plans nationaux de protection et de promotion des droits de la femme".

LA MINISTRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME, GHANIA EDDALIA : La lutte contre la violence à l'égard des femmes «une priorité stratégique» pour l'Algérie

La ministre de la Solidarité, de la Famille et de la Condition de la femme, Ghania Eddalia, a affirmé mardi à Alger, que la lutte contre la violence à l'égard des femmes, figurait parmi les priorités stratégiques de l'Algérie, précisant qu'elle constituait l'un des axes du Plan d'action du gouvernement en tant que "condition garantissant sa participation au processus de développement du pays". Intervenant à la clôture de la Campagne nationale de lutte contre la violence faite aux femmes, coïncidant avec la Journée internationale des Droits de l'homme, célébrée cette année sous le slogan "Les jeunes défendent les Droits de l'homme", Mme Eddalia a déclaré que la lutte contre la violence à l'égard des femmes figure parmi les priorités stratégiques de l'Algérie et constitue l'un des axes du Plan d'action du gouvernement en tant que condition garantissant sa participation au processus de développement du pays". Elle a indiqué, dans ce sens, que le législateur algérien "s'attèle à l'adaptation de l'arsenal juridique afin qu'il soit au diapason des changements de la société, dont la dernière consacrant, depuis 2015, la protection de la femme contre toutes formes de violence, aussi bien dans le milieu familial que dans l'espace public et le milieu de travail".

Cette réforme juridique "a été accompagnée sur le terrain par une série de mesures et de programmes visant à consolider la cohésion sociale et à juguler les effets néfastes des phénomènes sociaux, notamment la violence contre la femme", a-t-elle rappelé.

Dans ce contexte, la ministre a mis l'accent sur le rôle joué par son secteur en matière de prise en charge psychologique, d'orientation et d'accompagnement administratif et juridique à travers des équipes "d'écoute, d'orientation et d'accompagnement" au niveau des Directions de l'Action sociale et de la Solidarité (DASS) dans toutes les wilayas du pays.

Évoquant en outre l'ouverture d'espaces de médiation familiale et conciliation pour prévenir l'éclatement de la cellule familiale, elle a mis en avant le rôle des 270 Cellules de proximité de solidarité (CPS) relevant de l'Agence du développement social (ADS) dans la prise en charge des femmes en situation de détresse à travers l'ensemble du territoire national.

Dans le même cadre, Mme Eddalia a évoqué la prise en charge institutionnelle assurée par les Centres nationaux d'accueil des femmes et jeunes filles victimes de violence ou en situation de détresse, citant les établissements Diar Erahma "offrant la protection et la prise en charge à travers l'hébergement, les soins médicaux et l'accompagnement psychologique et œuvrant à la réinsertion de cette catégorie de femmes dans le milieu familial par le biais de la médiation".

L'objectif primordial de la prise en charge "est la réinsertion socio-professionnelle à la faveur des différents dispositifs et programmes d'emploi mis en place par l'Etat en fonction des aptitudes de chaque résidente, en vue de leur autonomisation et l'amélioration de leurs conditions socio-économiques, a-t-elle précisé. La ministre a rappelé, d'autre part, la création en 2015 du Fonds de pension alimentaire en vue de renforcer davantage la protection de la femme divorcée contre la violence économique, par le fait de l'exépoux lorsqu'il renonce au paiement de la pension alimentaire ou en cas d'incapacité à le faire.

A cette occasion la ministre de la Solidarité, de la Famille et de la Condition de la femme a réitéré son appel pour l'intensification de l'action et la coordination des efforts en faveur de la situation de la femme, et partant pour concourir à l'édification d'une société saine de toutes les formes de violence", souhaitant à la femme algérienne "davantage de progrès et de considération". Mettant en avant le rôle "crucial" des jeunes dans la réalisation d'un changement positif, Mme Eddalia a réaffirmé l'engagement de l'Algérie vis-à-vis des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et sa détermination "à veiller à la protection et à la consolidation des droits de la femme, consacrés par la Constitution et ancrés dans les valeurs de la société algérienne". A cet effet, elle a appelé les jeunes à assumer leurs devoirs, à connaître et à réclamer leurs droits, et à participer efficacement au développement durable", insistant sur l'importance de "préserver le choix libre, démocratique et transparent du peuple, qui permettra de construire l'Etat de droit où seront consacrés les principes d'égalité et de liberté".

MANIFESTATIONS DU 11 DÉCEMBRE 1960: Appel à méditer l'histoire de l'Algérie

Les participants à une conférence, organisée hier à Alger à l'occasion de l'anniversaire du 11 décembre 1960, ont invité la génération future à "méditer l'histoire de l'Algérie et d'en vanter les gloires, les hauts faits et les enseignements".

Lors de cette conférence, organisée par le Centre national des études et des recherches sur le mouvement national et la Révolution du 1er novembre 1954 (CNERM54), en célébration du 59e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, les Moudjahidines et chercheurs en Histoire ont mis en avant "l'importance de méditer l'histoire eu égard des hauts actes, gloires et enseignements érigés en modèle pour l'humanité toute entière".

Intervenant à cette occasion, le Secrétaire général (SG) du ministère des Moudjahidines a estimé que la fierté de l'histoire



qu'incarnent les Algériens "devraient se traduire certes par des slogans, mais être ancrée chez les citoyens, en toute abnégation et loyauté, dans les études, la formation, le travail, la production, la construction et les réalisations". L'histoire de l'Algérie "est une école au sein de laquelle a évolué une génération avec de bonnes mœurs et une éducation avérée", a affirmé le SG du ministère, rappelant que les manifestations du 11 décembre ont eu un fort retentissement sur le parcours du colonisateur moyennant des méthodes à la hauteur des valeurs civilisationnelles, et un coup d'assommoir via des marches traduisant la foi des Algériens convaincus que leur pays sera libre et indépendant".

FINANCES

Loukal : Les banques appelées à participer au financement «sain et durable» de l'économie nationale

Les banques sont appelées à jouer un rôle important dans le financement "sain et durable" de l'économie nationale, a affirmé hier à Alger le ministre des Finances, Mohamed Loukal.

"Le rôle des banques, en contexte de difficultés financières, dans le financement sain et durable de l'économie, est plus que jamais crucial", a précisé le ministre lors de la cérémonie d'installation du nouveau P-dg de la Banque nationale d'Algérie (BNA), M. Ferahta Miloud.

Il a, dans ce cadre, souligné que "l'implication plus rigoureuse du système bancaire et financier est fondamentale, à s'inscrire dans cette exigence, par une disponibilité de ressources adéquates, grâce à sa capacité d'amélioration des services bancaires et par une politique plus agressive d'offres de services innovants, y compris une politique de taux de placement plus attractifs". En effet, "la collecte des ressources est l'un des talons d'Achille de notre système bancaire", a poursuivi le ministre. M. Loukal a, à ce titre, précisé que les banques étaient interpellées à améliorer leurs capacités à accompagner la création et le développement des entreprises notamment la PME productive.

Elles sont aussi appelées à participer, par des financements multiformes, à la croissance de l'économie nationale et à sa diversification. Le ministre a saisi l'occasion pour inviter les banques à "développer d'avantage d'agressivité commerciale en matière de la collecte des ressources, notamment en direction de la masse monétaires non bancarisées, par une offre de services plus large et de produits innovants, notamment ceux liés à la finance participative devant permettre d'élargir les segments de clientèle des banques". Il y a 4,500 mds de DA qui n'intègrent pas le circuit bancaire national, dont 2,500 mds de DA thésaurisés chez des particuliers, a-t-il rappelé. Il a, dans ce cadre, affirmé que "l'amélioration et le développement de l'intermédiaire bancaire devrait nécessairement reposer sur la modernisation des systèmes d'information des banques".

Ces systèmes permettront une meilleure maîtrise du cadre managérial et de la gestion des banques, a-t-il soutenu.

Il s'agit aussi, selon le ministre, de la modernisation des banques et établissements financiers qui devrait se tourner résolument vers la numérisation, vecteur puissant, pour une "plus large inclusion financière, tant en terme de collecte de l'épargne qu'en terme de facilitation de l'accès au crédit".

Le ministre a également souligné que "la mise à niveau permanente de la ressource humaine des banques et de sa qualification, est capitale, en vue d'aborder la réforme financière par une aptitude plus marquée face aux nombreux défis notamment à

l'égard de nouveaux métiers induits".

La réforme de la gouvernance des banques publiques, un axe stratégique

Évoquant la réforme de la gouvernance des banques publiques, M. Loukal a indiqué que "dans la sphère bancaire, la réforme de la gouvernance des banques publiques, récemment décidée par le gouvernement, doit constituer, dans ce cadre, un axe stratégique majeur guidé par les principes d'autonomie, l'efficacité et l'obligation de performance". Cette réforme "doit constituer le signal fort, de l'orientation des nécessaires réformes bancaires, à même de promouvoir la concurrence et davantage d'efficacité dans l'intermédiation bancaire", a-t-il ajouté. Elle vise à "rehausser l'activité bancaire, à travers une meilleure gouvernance des Banques publiques, compte tenu de leur poids, dans la sphère bancaire et financière et des défis qui leur sont assignés, en matière de performance, d'efficacité managériale et d'approches prospective", a expliqué le ministre. Selon lui, "il s'agit, à travers cette réforme (réforme de la gouvernance des banques publiques ndlr), de l'amorce du processus de mise à niveau des banques publiques, afin de leur permettre d'agir en vecteur de développement économique du pays, en matière de bancarisation, d'inclusion financière et de financiarisation de l'économie pour une croissance inclusive". Il a, dans ce cadre, réaffirmé que le début de la mise en œuvre "effective" des réformes dans les banques publiques, se fera à partir du 15 décembre courant, à travers l'inté-



gration d'administrateurs indépendants au sein des Conseils d'administration de chaque banque. S'adressant au staff de la BNA, le ministre a noté qu'il était attendu de cette banque une activation dans le sens de l'intensification, en matière de collecte de l'épargne, y compris en dynamisant l'action commerciale, et la poursuite des efforts de bancarisation et d'amélioration du niveau d'inclusion financière.

Il est aussi attendu de cette banque publique, la prospection active de nouveaux segments de clientèle par le lancement de produits d'épargne adaptés et l'élargissement de l'usage des instruments, ainsi que l'adoption des stratégies de communication actives pour soutenir une diffusion plus large des produits bancaires.

Créée en juillet 1966, la BNA, première banque commerciale nationale en Algérie, active particulièrement dans le domaine des prêts et de la gestion de l'épargne en faveur des familles et des entreprises.

BANQUES: Installation de nouveau P-dg de la BNA

M. Ferahta Miloud a été installé, hier à Alger, dans ses fonctions de Président directeur général (PDG) de la Banque nationale d'Algérie (BNA), en remplacement de M. Rahali El Houari, qui a occupé le poste de P-dg par intérim depuis fin juillet 2019. Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah avait nommé M. Ferahta P-dg de la BNA lundi dernier. "Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a nommé lundi 9 décembre 2019, (...) M. Ferahta Miloud PDG de la Banque nationale d'Algérie (BNA)", avait précisé un communiqué de

la présidence de l'Etat. Présidant la cérémonie d'installation, le ministre des Finances, Mohamed Loukal, a affirmé que "ce changement ne peut être perçu comme un signe de la redynamisation de cette importante banque publique (BNA), appelée à jouer un rôle plus fondamentale dans l'organisation bancaire et financière". Cette cérémonie a été l'occasion pour M. Loukal de rappeler "les défis importants" qui attendent le nouveau staff managérial ainsi que toute l'institution dans sa globalité.

Installation du nouveau P-dg de la BEA

Le ministre des Finances, Mohamed Loukal, a procédé hier à Alger à l'installation du nouveau PDG de la Banque Extérieure d'Algérie (BEA), M. Lazhar Latreche, en remplacement de M. Brahim Semid. A cette occasion, M. Loukal a affirmé que ce changement ne peut être perçu comme "un signe de la redynamisation de cette importante banque", appelée à jouer un

rôle plus fondamentale dans la place financière nationale.

Par ailleurs, il a tenu à remercier M. Semid pour avoir assuré le management de la BEA dans une conjoncture difficile induite par le resserrement des ressources financières et dans des conditions de finances de l'économie contraignantes.

FINANCES

La loi de finances 2020 par les chiffres

La loi de finances 2020, signée mercredi par le Chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, prévoit des baisses de 7% des recettes budgétaires et de 8,6% des dépenses budgétaires, soit un déficit budgétaire équivalant 7,2% du PIB et un déficit du Trésor à 11,4% du PIB.

Voici les chiffres clés de la loi de finances pour 2020

Le cadrage macro-économique du projet de loi a été établi sur la base de :

- Un baril de pétrole à 50 dollars et un prix de marché à 60 dollars.
- Un taux de change de 123 DA/dollar
- Un taux d'inflation de 4,08 %.
- Un taux de croissance de 1,8% (contre 2,6% dans les prévisions de 2019).

Les Recettes :

- Les recettes budgétaires passent à 6.200,3 Mds de DA en 2020 (-7%).
- La fiscalité pétrolière budgétisée s'élève à 2.200,3 Mds de DA (contre 2.714 mds DA en 2019).
- Les recettes fiscales augmentent de 8,6%, passant à 3.029,9 Mds de DA (contre 2790,5 Mds de DA en 2019).

Les Dépenses :

- Les dépenses budgétaires se situent à 7773,1 Mds de DA (contre 8557,2 Mds de DA en 2019, en baisse de 8,6%).
- Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 4893,4 Mds de DA (-1,2% par rapport à 2019).
- La loi prend en charge 33.179 postes budgétaires, dont 16.117 nouveaux postes, devant couvrir le fonctionnement de 1.353 établissements en voie de réception au profit des



secteurs de la Santé, l'Education Nationale, l'Enseignement Supérieur et la Formation Professionnelle.

- Les transferts sociaux budgétés ont été maintenus quasiment inchangés par rapport à 2019, s'établissant à 1.798,4 Mds de DA, soit 8,4% du PIB.
- Les dépenses d'équipement baissent de 20,1 en termes de crédits de paiement et de 39,7% en termes d'autorisation de programme.
- Les crédits de paiement se situent à 2879,7 Mds de DA (contre 3602,7 Mds de DA en 2019) Ils se répartissent en : 2080,2 Mds de DA, pour le financement des programmes d'investissement (72,2%) - 799,5 Mds de DA pour les opérations en capital (27,8%).

- La loi enregistre une dotation nouvelle de 569,88 Mds de DA, dont 290,19 Mds de DA au titre du programme neuf et 279,69 Mds de DA dans le cadre de réévaluation du programme en cours de réalisation.
- Le Budget 2020 prévoit un déficit budgétaire de 1533,4 Mds de DA, soit -7,2% par rapport au PIB (contre -1438,1 Mds de DA, soit -6,9% du PIB en 2019).

- Le déficit du trésor se situe à 2435,6 Mds de DA, représentant -11,4% du PIB (contre -11,5% du PIB en 2019).
- Recul de la valeur des importations par rapport à 2019, à raison de 12% pour les biens et 16% pour les services.

De légères augmentations d'impôts, une nouvelle taxe sur les véhicules

La loi de finances pour 2020, signée mercredi par le Chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, prévoit de légères augmentations d'impôts et de taxes, ainsi que l'institution d'une nouvelle taxe sur les véhicules.

La loi prévoit ainsi l'institution d'une taxe annuelle sur les véhicules automobiles et engins roulant, due lors de la souscription d'un contrat d'assurance par les propriétaires et fixée à 1.500 DA pour les voitures de tourisme et à 3.000 DA pour les autres véhicules. En outre, il est décidé d'augmenter la taxe sur les titres de transports individuels ou collectifs délivrés aux résidents pour un parcours international, la portant de 500 DA à 1.000 DA pour chaque voyage par voie routière ou ferroviaire.

Aussi, le relèvement du timbre imposé aux cartes de résidences délivrées aux étrangers, de 3.000 DA à 6.000 DA pour les cartes d'une durée de deux ans et de 15.000 DA à 30.000 DA pour les cartes de 10 ans est également instauré par la loi.

Par ailleurs, l'augmentation de la Taxe intérieure de consommation (TIC), applicable aux véhicules de grosses cylindrées, est augmentée de 30% à 60% avec l'extension de son champ d'application aux véhicules à essence d'une cylindrée excédant 1.800 cm³ et les véhicules diesel d'une cylindrée supérieure à 2.000 cm³.

Augmentation de la taxe de domiciliation bancaire

Pour ce qui est des importations, la loi prévoit une augmentation de la contribution de solidarité applicable aux importations de marchandises afin d'atténuer le déficit de la CNR (Caisse Nationale de Retraite), la portant de 1% à 2%.

La taxe de domiciliation bancaire pour les biens et marchandises destinés à la revente en l'état va également augmenter, passant de 0,3% à 0,5%. Pour les importations des kits rentrant dans les collections CKD/SKD cette taxe passera à 1%, alors que les importations de services seront soumises à un taux de 4% (contre 3% actuellement).

L'assemblage des micro-ordinateurs sera à son tour régi par le dispositif CKD/SKD et ne bénéficiera donc plus du taux réduit de la TVA.

Les téléphones portables seront par contre exclus du champ d'application du dispositif de montage CKD/SKD et seront soumis à un régime unique avec une augmentation du droit de douane auquel ils sont soumis, de 5% à 30%. En 2020, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, augmente à son tour, passant à une fourchette allant de 1.500 DA à 2.000 DA (contre une fourchette actuelle de 1.000 DA à 1.500 DA) pour les locaux à usage d'habitation et à une fourchette de 4.000 DA à 14.000 DA (contre 3.000 DA à 12.000 DA) pour les locaux à usage professionnel, commercial ou artisanal.

Pour les terrains aménagés pour camping et caravanes, la fourchette de cette taxe passera à 10.000 DA-25.000 DA (contre 8.000 à 23.000 DA) alors que les locaux à usage industriel commercial ou artisanal produisant de grandes quantités de déchets seront soumis à des tarifs de 22.000 à 132.000 DA (contre 20.000 à 130.000 DA actuellement).

Les revenus tirés de la location des salles des fêtes et celles destinées à l'organisation de séminaires et de meeting seront soumis à la catégorie bénéficiaires professionnels de l'IRG, au lieu d'un IRG à 15% actuellement.

Le taux d'IRG appliqué sur l'activité de consulting est rehaussé pour sa part, pour être fixé dans une fourchette allant de 10% à un taux proportionnel de 26% (contre un taux fixe de 10% actuellement).

Les ventes en ligne de biens numérisés et certains services fournis par voie électronique exploités en Algérie seront d'autre part soumis à la TVA en application du taux réduit de 9%.

L'abattement applicable sur les redevances pour le cas des contrats portant sur l'utilisation de logiciels informatiques sera réduit à 30% contre 80% actuellement.

Pour les activités du BTPH, il est décidé d'annuler la réfaction de 25% au titre du chiffre d'affaires soumis à la TAP.

La loi de finances 2020 a instauré par ailleurs une restructuration de l'impôt sur le patrimoine, applicable sur les biens immobiliers et mobiliers comme les véhicules et motos cycles de luxe, les yachts et bateaux de plaisance, les avions de tourisme, les chevaux de course, les objets d'art et les meubles et bijoux.

Alors que cet impôt était imposé selon des taux proportionnels, il est désormais soumis à un taux unique fixé à 1 pour cent.

Hausse de l'éco-fiscalité

L'éco-fiscalité connaît à son tour quelques légères augmentations dans le cadre de la loi de finances 2020.

Ces augmentations touchent la taxe sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement, la taxe d'incitation au déstockage des déchets industriels, la taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle, la taxe complémentaire sur les eaux usées, la taxe sur les huiles lubrifiantes ainsi que la taxe spécifique sur les sacs en plastique.

La taxe additionnelle sur les produits tabagiques est à son tour augmentée pour être portée de 11DA à 22 DA par paquet.

La taxe d'efficacité énergétique pour les produits fabriqués localement et les produits importés est pour sa part réaménagée, alors que les produits à très forte consommation en électricité (classe D à G) seront autorisés à l'importation, mais fortement taxés (40%).

AGRICULTURE

Culture du safran à Djelfa, une expérience concluante pour le jeune Abderrahmane Khelili

La culture du safran à Djelfa est une expérience pionnière concluante, initiée par le jeune Abderrahmane Banouh Khelili, incité en cela par la très haute valeur marchande de l'«or rouge», considéré comme un secteur économique à haute rentabilité, dans de nombreux pays, selon des spécialistes de ce type de cultures à valeur ajoutée pour le secteur agricole.

Al'origine de son immersion dans cette «aventure passionnante», comme qualifiée par lui, le jeune Khelili a cité une journée d'information, sur la «culture du safran», organisée par la direction des services agricoles (DSA) de la wilaya.

«Ce fut pour moi le déclic, et j'ai commencé dès lors à réunir toutes les informations relatives à ce type de culture agricole», a-t-il raconté dans un entretien avec l'APS. Et de poursuivre «j'étais déterminé à me lancer dans cette aventure, en dépit des frais exorbitants des bulbes de safran. J'ai lancé mon projet sur mes fonds propres, soit près de cinq millions de DA», a-t-il fait savoir. Il a signalé l'entame de sa première récolte de safran début décembre courant. «La quantité de stigmates cueillie, durant cette première semaine, est un prélude à une bonne campagne, en dépit de sa modestie», a-t-il assuré. Ce jeune conquérant de l'«or rouge» des temps modernes, n'as toutefois pas manqué de se féliciter de la «disponibilité de la ressource humaine» nécessaire pour son projet, «contrairement à ce qui est généralement de rigueur concernant tout nouveau projet d'investissement en butte au problème de main d'œuvre qualifiée», a-t-il expliqué.

Relatant le processus de lancement de sa safranrière depuis ses débuts, Abderrahmane Banouh Khelili a fait part de la location d'une assiette à la sortie sud de la ville de Djelfa, non sans louer le «soutien et l'accompagnement» assurés (à son profit) par les services de la DSA. Il a exprimé son souhait d'agrandir, à l'avenir, sa safranrière, «voire même tenter de nouvelles aventures, comme la culture du champignon, qui est très adaptée à la région», a-t-il ajouté. Le jeune promoteur a souligné, par la même, l'impératif d'un suivi stricte de certaines règles et normes mondiales, sans lesquelles la culture du safran ne peut réussir, à l'exemple de l'irrigation agricole devant être assurée à sa safranrière, s'étendant sur une surface d'un hectare. Il a, également, cité, entre autres bases préconisées dans la culture du safran, l'enterrement des bulbes à une moyenne de 15 cm de profondeur et en les espaçant de près de 15 cm, également. Sachant que l'opération de culture est généralement entamée au mois de septembre dans un sol bien préparé et désherbé, tandis que la floraison débute vers le mois de décembre, et la cueillette se fait à des périodes diversées.

Après la cueillette des fleurs qui se fait à la main, l'on procède à la récupération des stigmates de la fleur (ou pistils généralement rouge clair), qui sont ensuite séchés sur des feuilles de papier, en vue de l'obtention du célèbre pistil de safran séché, considéré comme la plus chère épice au monde, eu égard à ses vertus thérapeutiques et alimentaires avérées. Et pour cause le coût d'un kg de safran ainsi obtenu varie entre six à huit millions de DA.

Concernant la certification de la qualité de son produit, M. Khelili a déploré l'absence d'un laboratoire de certification nationale, qui de ce fait contraint les producteurs de safran en Algérie, en dépit de leur petit nombre, à envoyer des échantillons de leur produit vers des laboratoires de certification étrangers, en vue de l'obtention de la «certification < ISO 3632>». Il s'est, en outre, félicité de la «certification de qualité obtenue par le safran de Djelfa, dont la culture est parfaitement adaptée à cette région, située à 1.100 m au dessus de la mer». «Nous nous attendions à ce résultat positif, qui assure de beaucoup de bien pour cette culture», a-t-il observé.

Des efforts en vue de la généralisation des expériences réussies

«La DSA de Djelfa fond beaucoup d'espoir sur la plate forme d'orientation et de soutien consultatif en vue d'encourager l'investissement dans nombre de filières agricoles à rentabilité économique », a indiqué à l'APS, l'ingénieur agricole Saïd Essaid, chef du bureau d'orientation à la DSA.

Le responsable a particulièrement mis en avant la contribution des journées de formation, organisées précédemment par sa direction, dans la «réussite» du projet de M. Khelili, dont l'expérience concluante, a-t-il dit, «est susceptible de promouvoir la wilaya de Djelfa, en un pôle agricole dans ce type de cultures, à l'avenir», a-t-il estimé. Encore plus, M. Essaid a souligné l'accompagnement assuré (par la DSA), à ces projets pilotes, à travers un suivi technique de ce type de culture à haute rentabilité économique.

Il a signalé la «sélection, à ce titre, de la wilaya de Djelfa par la tutelle, pour la mise en œuvre de la plate forme d'orientation et de soutien consultatif, visant la promotion de nombreuses filières agricoles, qui vont promouvoir la wilaya en un pôle agricole par excellence», selon les objectifs fixés pour ce programme, a-t-il informé. Après avoir admis que «ce succès est surtout le fruit de l'esprit d'initiative et de la grande détermination animant Abderrahmane Banouh Khelili, qui a été aidé en cela par les conditions propices et le climat adapté de la région», le chef du bureau d'orientation à la DSA, a fait part d'efforts consentis en vue de la généralisation de ce type d'expériences à la totalité des communes de Djelfa. A noter l'organisation, cette année, en la DSA de Djelfa, de deux journées de formation, la première, en août dernier, axée sur la culture du safran, et la 2ème à la fin novembre passé, pour l'encouragement de la culture du champignon. Soit deux filières agricoles, réputées pour être à haute rentabilité économique.

ORAN: Lancement du bus «Oran city tour» au service du tourisme local et des visiteurs



Le coup d'envoi du premier bus touristique «Oran city tour» a été donné mardi à Oran pour sillonner ses différentes artères proposant des escales pour visiter les monuments historiques de la vieille ville de la capitale de l'Ouest algérien.

Le bus propose des visites aux monuments historiques d'Oran, véritable musée à ciel ouvert, regorgeant de nombreux sites touristiques qui nécessitent de déterminer les parcours touristiques menant à ces trésors du patrimoine, a indiqué le wali d'Oran Abdelkader Djellaoui, qui a donné le signal de départ du bus, en présence du Président directeur général de l'Office national du tourisme et des responsables locaux du secteur de la culture et du tourisme et des férus du patrimoine.

De nouveaux parcours touristiques, comportant la visite de mosquées et de structures sportives, sont en cours de réalisation pour les Jeux méditerranéens qu'abritera Oran en 2021, ce qui devra donner un nouveau souffle aux monuments historiques à travers la création d'activités, comme cela a été le cas pour les Arènes, a souligné le wali.

De son côté, le Pdg de l'ONAT, Tahar Arezki, a déclaré à l'APS, en marge de l'inauguration du nouveau siège de l'Office, que «le bus touristique est important pour la ville d'Oran qui attire de nombreux touristes du pays et de l'étranger», ajoutant que «le bus Oran City Tour est la première initiative du genre sur le plan national que l'Office national du tourisme a entrepris et qui compte généraliser cette expérience dans les grandes villes du pays».

La première ligne du bus «Oran city tour» par jour aux monuments du vieil Oran dont le «Palais du Bey», le parc de loisirs «Ibn Badis» (ex Promenade Létang) et le fort de «Santa Cruz» et ce, d'une durée de trois heures au tarif de 250 dinars pour les adultes, avec l'application de tarifs spéciaux pour les familles et les étudiants, selon le directeur régional de l'Office, annonçant que la visite sera gratuite samedi prochain.

La seconde ligne du bus «Oran city tour» sera bientôt opérationnelle et sillonnera la nouvelle ville au niveau d'Oran-est, a indiqué Hamou Belahcene.

A l'occasion du départ du bus touristique, le wali a inauguré le nouveau siège de l'Office, sis à la rue Mohamed Khemisti au centre-ville d'Oran.

Il a également visité la promenade Ibn Badis et le projet d'aménagement de la maison de la culture et inauguré la maison de l'environnement au jardin du Millénaire.

ALGER: Plus de 2000 logements au profit des habitants des bidonvilles et des bâtisses menaçant ruine

Les services de la wilaya d'Alger procèderont, incessamment, à la distribution de plus de 2000 logements sociaux dans le cadre de l'opération de logement des familles habitant des bidonvilles et des bâtisses menaçant ruine dans les différentes circonscriptions administratives d'Alger, a indiqué, le premier responsable de la wilaya.

«Dans le cadre de la deuxième phase de la 25e opération de relogement, lancée par les services de la wilaya d'Alger, plus de 2.000 logements sociaux seront incessamment distribués au profit des familles habitant des bâtisses menaçant ruine et des habitations précaires, à travers les différentes circonscriptions administratives d'Alger», a précisé M. Abdelkhalek Sayouda lors d'une cérémonie de remise de 44 décisions de titularisation d'agents d'entreprises publiques à Alger, dans le cadre de la régularisation de la situation des jeunes concernés par les contrats pré-emploi.

Les services de la wilaya, a-t-il poursuivi, s'emploient à arrêter les listes des familles bénéficiaires de la prochaine opération de relogement. Faisant état, par ailleurs, de quelque 262.000 souscripteurs au programme des logements promotionnels aidés (LPA) à Alger, le wali a fait savoir que l'assainissement des listes des souscripteurs, en recourant au Fichier national de l'habitat,



était en cours. Selon le Wali, les travaux de réalisation de 10.000 logements LPA ont déjà été lancés, en attendant d'autres quotas une fois le foncier disponible.

Quant à la régularisation de la situation des agents, concernés par les contrats pré-emploi exerçant au

sein des entreprises publiques à Alger, le wali d'Alger a assuré que les procédures de régularisation devront toucher progressivement plus de 700 jeunes diplômés universitaires exerçant au sein des circonscriptions administratives et des communes».

GHARDAIA: Distribution de 89 logements publics locatifs et 53 décisions d'aides à l'auto- construction

Les clés de 89 logements publics locatifs (LPL) et 53 décisions d'attribution de terrains destinés à l'auto-construction avec une aide de l'Etat d'un million de dinars ont été remis mercredi à leurs bénéficiaires dans la wilaya de Ghardaia.

L'opération intervient dans le cadre des festivités marquant le 59ème anniversaire des manifestations pacifiques du 11 décembre 1960, conformément aux engagements pris par les pouvoirs publics de procéder à la distribution de logements tous programmes confondus à l'occasion des fêtes nationales et religieuses.

Les clés du quota de 89 LPL ont été remises à leurs bénéficiaires de la commune de Mansoura au

siège de la wilaya, en présence des autorités locales, des élus et de membres de la société civile. Au moins 53 décisions d'attribution de lots de terrain avec une aide financière d'un million de dinars ont été également attribuées à cette occasion au profit de leurs bénéficiaires de différentes communes de la wilaya, a indiqué le directeur du Logement de la wilaya, Abdelhalim Mellat.

Au total 25.750 lots de terrain sur un quota de 30.000 dont a bénéficié la wilaya de Ghardaia ont été attribués à travers l'ensemble des daïras de la wilaya, selon le même responsable précisant que seul 19.788 ont entamé les travaux (16.500 en cours d'achèvement). Près de

2.000 hectares de foncier public répartis sur les 13 communes de la wilaya ont été mobilisés pour l'attribution de parcelles destinées à l'auto-construction accompagnée d'une aide financière de l'Etat, en application de l'instruction interministérielle N 6 du 1er décembre 2012 relative au développement de l'offre de foncier public dans le sud afin d'y résorber l'important déficit en logements accumulés durant des années et donner aux citoyens le moyen d'accéder à un lot de terrain à bâtir viabilisé, a-t-il ajouté. Ces parcelles individuelles dont la superficie varie entre 200 et 250 m2, réparties sur 66 sites, ont été circonscrites après l'élaboration des études d'aménagement

dans les différentes communes de la wilaya et viabilisées avant d'être cédées aux citoyens demandeurs.

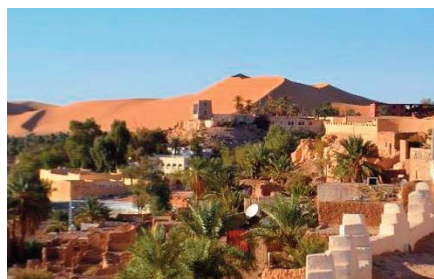
Durant l'année 2019, pas moins de 1.889 logements publics locatifs et 2.053 décisions d'attribution de parcelles destinées à l'auto-construction avec une aide de l'Etat d'un million de dinars ont été remis à leurs bénéficiaires à travers l'ensemble des communes de la wilaya, a rappelé le directeur du Logement. Le parc de logements de la wilaya de Ghardaia se compose de plus de 119.700 unités, tous types confondus, avec un taux d'occupation du logement estimé à 3,87 personnes/habitation, selon les données du secteur.

BÉCHAR: Inauguration d'une résidence à Taghit avant la fin de l'année en cours

Une résidence à Taghit sera inaugurée avant la fin de l'année en cours dans la wilaya de Béchar au profit des jeunes visiteurs de Taghit et ceux des zones limitrophes, a-t-on appris mardi à Oran du Président directeur général de l'Office national du tourisme Tahar Arezki.

M. Arezki a indiqué à l'APS, en marge du coup d'envoi de la caravane touristique «Oran City Tours», que la résidence de Taghit, qui sera inaugurée avant la fin de l'année en cours, surtout pour ce qui concerne le circuit de la Saoura, sera dotée d'un camping de 210 lits.

Cette infrastructure dispensera des services de qualité à des «prix avantageux» comparativement aux différents hôtels, a-t-il fait savoir, soulignant que la résidence a été concrétisée par l'Office avec l'aide du wali de



Béchar. Par ailleurs, l'ONAT s'est doté d'une résidence d'Igli (Béchar) d'une capacité de 120 lits qui est entrée en service, ainsi qu'une auberge de jeunes à Djanet, a signalé le même responsable, notant que l'Office a investi dans les structures d'accueil qui n'est pas de son domaine pour offrir une résidence de bonne qualité et des prix à la portée des jeunes. Le bus touristique «Oran City tour» est la première initiative du genre de l'Office national du tourisme au niveau national sur demande et assistance des autorités de la wilaya.

Le nouveau siège de l'ONAT a été inauguré à cette occasion au boulevard Mohamed Khemisti du centre-ville d'Oran.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ: Bechar: démantèlement d'un réseau international de narcotrafic selon la Sûreté de wilaya

Un réseau international de narcotrafic, constitué de trois (3) individus, a été démantelé à partir de Béni-Ounif et Tlemcen par la Brigade de lutte anti-drogue de la police judiciaire de la sûreté de wilaya, a révélé mercredi la cellule de communication et de relations publiques de ce corps constitué à Bechar.

Suite à l'exploitation de renseignements faisant état de l'imminente introduction d'une importante quantité de kif traité à partir de la région frontalière de Béni-Ounif (100 km au nord de Bechar), par un individu membre d'un réseau international de trafiquants de drogue, et en étroite coordination avec le Procureur de la république du tribunal de Bechar et le secteur militaire de la 3ème Région militaire (3emeRM), qu'il a été procédé à l'arrestation de l'individu en question en possession de 39, 474 kg de kif traité à Béni-Ounif, a-t-on précisé.

L'extension de compétences policières et judiciaires des enquêteurs de la brigade de lutte anti-drogue par la justice a permis l'arrestation de deux (2) complices à Tlemcen et la saisie de deux (2) véhicules particuliers et un montant de plus de 3 millions DA, a-t-on ajouté. Les trois mis en cause, membres présumés d'un réseau international de trafic de drogue, ont été



placés en détention provisoire à Bechar par le magistrat instructeur pour "détention illégale de drogue (kif traité) dans un but de commercialisation", "exposition illégale, transport et stockage dans le cadre de commercialisation illégale de

drogue", "infraction liée à la santé publique et à l'économie nationale au titre d'une association de malfaiteurs organisée" et "atteinte à la législation bancaire nationale en matière de mouvements de fonds de et vers le pays", a-t-on fait savoir.

RETRAITES -KHENCHELA: Numérisation de 4.000 dossiers de retraite depuis le second semestre de l'année 2019

L'agence de la Caisse nationale des retraites (CNR) de la wilaya de Khenchela a procédé à la numérisation de 4000 dossiers de retraite depuis le début du second semestre de l'année 2019, a-t-on appris mercredi de son directeur.

Lors d'une conférence de presse, tenue au siège de l'agence locale de la CNR, à l'occasion du lancement de la "caravane retraite",

Hocine Messaoudi a affirmé que la cellule de gestion électronique a, depuis sa mise en place à la mi-mai dernier jusqu'au début du mois de décembre en cours, finalisé l'opération de numérisation des dossiers de 4000 retraités affiliés à l'agence locale.

Selon le responsable, il est prévu que la numérisation des fichiers de plus de

26000 autres retraités affiliés à l'agence locale soit achevée d'ici la fin de l'année 2020, indiquant que la cellule de gestion électronique sera renforcée par des moyens matériels et humains, qui lui permettront de traiter tous les dossiers des retraités et de passer à une nouvelle ère de l'histoire de la CNR.

Il a également fait savoir que l'objectif de la numérisation des dossiers de retraite est de permettre d'améliorer les services que la CNR fournit aux affiliés, mais aussi de traiter les dossiers et les doléances des retraités en un temps record.

La même source a évoqué, en outre, les nouveaux services numériques fournis par la CNR dans le cadre du programme de modernisation du secteur et le rapproche-

ment de l'administration des citoyens, à savoir, une application relative à un "système Android" pour téléphones portables, les SMS et le numéro vert 1130.

M. Messaoudi a également souligné que la caravane de sensibilisation de la CNR, qui a sillonné les communes de Chechar, Babar, Djellal, El Ouldja et Kheirane cette semaine, se poursuivra jusqu'à la fin du mois de décembre à travers les 16 communes restantes. Selon le responsable, l'objectif de la programmation de cette caravane sous le slogan: "Nous vous contactons où que vous soyez", est de faire connaître les nouveaux services électroniques que propose la CNR à ses affiliés, en plus de fournir des informations et d'augmenter le pourcentage d'utilisation par les retraités du

portail électronique mis à leur disposition. Il a indiqué, par ailleurs, que le nombre de retraités inscrits dans la wilaya de Khenchela s'élève à 6223 personnes jusqu'au 23 décembre en cours, bénéficiant d'une quote-part mensuelle totale de l'ordre de 830 millions de dinars, relevant que le nombre de nouveaux retraités s'élève à 1663 cette année.

Concernant les services de proximité fournis aux retraités, le responsable a affirmé que la cellule d'assistance sociale a rendu visite à 7528 retraités à domicile, entre 2003 et le mois de décembre en cours, à la suite desquelles 3397 retraités aux besoins spécifiques et ceux âgés de plus de 70 ans, ont bénéficié de fauteuils roulants, de lits anti-escarres et d'appareils auditifs.

EAU - PERTURBATION: Skikda : perturbation de l'AEP dans plusieurs communes suite à des intempéries



L'alimentation en eau potable de nombre de communes de la wilaya de Skikda est perturbée depuis mardi après-midi suite à l'interruption du pompage de la station de dessalement à cause des intempéries, a-t-on appris mercredi du chargé de la communication à l'unité locale de l'ADE, Samih Kiasse. L'agitation des eaux de mer suite à ces intempéries a imposé l'interruption du pompage de la station de dessalement qui alimente environ 300.000 habitants des communes de Skikda, Hamadi Krouma, El-Hadaik et Filfila, a précisé à l'APS, le même cadre, indiquant que "l'activité de la station reprendra dès le retour au calme de la mer". L'unité de l'ADE a placé tous ses services techniques en état d'alerte pour intervenir en cas d'éventuelles pannes y compris électrique à l'origine d'une certaine perturbation de la distribution dans certains quartiers de la ville de Skikda, a encore ajouté la même source.

DJELFA: Décès d'un jeune homme écrasé par une citerne de 6000 litres

Un jeune homme de 31 ans a été retrouvé, mardi à Djelfa, mort sous une citerne d'eau vide, a-t-on appris des services de la Protection civile.

Les secours de l'unité centrale de la Protection civile sont intervenues au niveau du quartier «Ain Chih» à proximité de l'ancienne agence de transports, suite à la chute d'une citerne de 6000 litres sur un jeune homme travaillant dans un chantier de construction privé. Sur place, les secours n'ont pu que constater le décès avant de transférer le corps inanimé de la victime à la morgue de l'hôpital du chef lieu de la wilaya, a conclu la même source.

ACCIDENTS DE LA ROUTE: Médéa : Un mort et 8 blessés dans quatre accidents de la circulation

Une personne a perdu la vie et huit autres ont été blessées dans quatre accidents de la circulation survenus à Médéa mardi et mercredi, a-t-on appris auprès de la Protection civile.

Une personne, âgée de 91 ans, est décédée suite au renversement d'un véhicule touristique mercredi matin, à la sortie sud de la commune de Draa-Smar, à 4 km à l'ouest de Médéa, sur un tronçon de la route nationale N 18, a-t-on précisé.

L'accident a été provoqué par la perte du contrôle du véhicule qui, pour des raisons que l'enquête déterminera, est sorti subitement de la chaussée, avant de se renverser sur le bas coté de la route, a-t-on indiqué, précisant que le conducteur du véhicule, blessé à des degrés divers, a été évacué d'urgence vers l'hôpital Mohamed Boudiaf de Médéa pour recevoir les soins nécessaires.

Selon la même source, huit personnes ont été blessées, durant la journée de mardi, dans trois autres accidents de la circulation, signalés à Médéa, Beni-Slimane et Berrouaghia.

APS

ANNABA: 64 familles productrices bénéficient d'équipements pour développer leurs activités

Pas moins de 64 familles versées dans le domaine de l'artisanat, de l'agriculture et du jardinage dans la wilaya d'Annaba ont bénéficié de nouveaux équipements pour les aider à développer leurs activités, et ce dans le cadre de la commémoration du 59e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, a-t-on appris mercredi auprès de la direction locale de l'action sociale et de la solidarité. Cette action qui s'inscrit dans le cadre des efforts apportés au développe-

ment des activités privées créatrice de richesses ainsi qu'à la valorisation de l'entreprise familiale et des métiers de l'artisanat, a permis à ces familles de bénéficier de machines à coudre, d'appareil de fabrication de pâtes alimentaires et de gâteaux traditionnels et d'engins de jardinage, a expliqué la même source.

Les bénéficiaires de cette initiative poursuivent leurs activités en zones rurales dans les communes d'Oued Lâaneb, El Eulma, Berrahel, Séraïdi

et Chetaibi, a-t-on fait savoir. La commémoration du 59e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960 a aussi donné lieu à la remise de 25 chaises roulantes et 50 lits médicalisés au profit des résidents de la maison de retraites de la cité El Safsaf d'Annaba. Cette action de solidarité visant à améliorer la prise en charge des personnes à mobilité réduite et des séniors a été grandement saluée par les pensionnaires de cet établissement public.

SELON UNE ÉTUDE: La glace du Groenland fond de plus en plus

La calotte glaciaire du Groenland fond sept fois plus vite que dans les années 1990, menaçant des dizaines de millions de personnes d'une montée des eaux supérieure aux prévisions d'ici la fin du siècle, avertit une étude publiée mardi dans la revue Nature.

Depuis 1992, elle a ainsi perdu 3.800 milliards de tonnes de glace, passant d'une fonte de 33 milliards de tonnes par an dans les années 1990 à 254 milliards par an sur la dernière décennie, selon cette étude de 96 scientifiques spécialisés dans les études polaires et issus de 50 institutions internationales.

La fonte globale déjà enregistrée est ainsi suffisante pour entraîner une hausse du niveau des mers de 10,6 millimètres, selon ces scientifiques qui se sont notamment basés sur des relevés satellitaires et ont bénéficié d'un soutien des agences spatiales européenne (ESA) et américaine (NASA).

Le Giec avait estimé en 2013 que le niveau des mers monterait de 60 centimètres d'ici la fin du siècle, mettant 360 millions de personnes en danger dans les zones côtières, mais cette étude nous rapproche plutôt du scénario «haut» du réchauffement du groupe d'experts sur le climat de l'ONU, soit 7 centimètres de plus.

Le Giec avait lui-même avancé une nouvelle estimation d'un milliard de personnes exposées dans un nouveau rapport sur les océans publié en septembre.

«Pour chaque centimètre de montée du niveau global des mers, six millions de personnes supplémentaires sont exposées aux inondations dans les zones côtières de la planète», explique Andrew Shepherd, de l'université de Leeds (Grande-Bretagne), co-auteur principal de l'étude.

«Il ne s'agit pas d'événements improbables ou aux conséquences limitées: ils sont en train de se produire et vont être dévastateurs pour les communautés côtières», a-t-il averti.

Selon l'étude, environ la moitié de la fonte se fait en surface en raison de l'augmentation des températures ambiantes et la moitié en raison de la hausse des températures de l'océan sous les glaciers.

Les pertes ont culminé en 2011 avec 335 milliards de tonnes, puis se sont stabilisées autour de 238 milliards de tonnes par an (l'étude a porté jusqu'en 2018), un niveau toujours sept fois plus élevé que dans les années 1990.

Louise Sime, climatologue au British Antarctic Survey, a estimé que «si ce rythme très élevé de fonte des glaces se poursuit, un point de non retour pourrait être atteint plus vite que nous le pensions».

Guofinna Aolageirsdottir, glaciologue islandaise qui a travaillé pour le Giec et n'a pas participé à l'étude, a estimé que cette publication venait «à point» et démontrait «l'importance de poursuivre la surveillance des grandes calottes glaciaires» notamment pour évaluer la montée des eaux.

Elle a mis en garde contre un possible nouveau pic de fonte en 2019 «car l'été a été particulièrement doux».

CHINE: 6 personnes tuées dans un accident de la route dans le centre du pays

Six personnes ont perdu la vie et une autre blessée dans un accident de la route dans un village de la province du Henan (centre), ont annoncé mercredi les autorités locales.

L'accident s'est produit mardi vers 14h00 à Beipo, village de la ville de Gongyi, lorsqu'un tricycle à moteur transportant sept villageois a quitté la route dans un virage et est tombé d'une falaise. Une enquête plus approfondie est en cours.

ÉTATS-UNIS: 6 morts dans une fusillade de plusieurs heures près de New York

6 personnes sont mortes dans une fusillade qui a duré plus de deux heures au cœur de Jersey City, une ville du New Jersey voisine de New York, ont indiqué les autorités locales.

Michael Kelly, chef de la police de cette ville de 270.000 habitants, a confirmé qu'un policier et trois civils avaient été tués, ainsi que les deux suspects soupçonnés d'avoir déclenché la fusillade à la mi-journée, dans un cimetière de la ville.

Deux autres policiers ont été blessés, a-t-il précisé lors d'une conférence de presse avec le maire de la ville, soulignant que les informations étaient encore «préliminaires» et que l'enquête prendrait du temps.

Si la fusillade a commencé dans un cimetière, les suspects se sont ensuite «déplacés de façon rapide et continue dans le quartier» pendant plusieurs heures, a précisé M. Kelly.

Aucune raison claire n'a encore été donnée pour expliquer cette fusillade, qui a transformé une zone résidentielle de Jersey City en une scène de guerre pendant plusieurs heures: des centaines de policiers venus de tout l'Etat du New Jersey et de New York ont été déployés dans les rues, souvent armés jusqu'aux dents, et des dizaines de véhicules d'urgence déployés sur plusieurs rues.

Selon des informations des médias locaux non confirmées par la police, les tirs auraient commencé alors qu'un policier, qui enquêtait sur un meurtre, s'est approché des suspects dans le



cimetière. Identifié comme un détective du nom de Joe Seals, il est mort le premier. Les deux suspects se sont ensuite réfugiés dans une épicerie, où la fusillade s'est poursuivie.

C'est là qu'ont été retrouvés, après plus de deux heures de tirs, les corps des deux suspects et de trois civils, a indiqué M. Kelly, sans donner plus de précision sur ces trois victimes.

Une camionnette de location volée, qui «pourrait contenir un engin incen-

diaire», est actuellement inspectée par une unité de détection d'explosifs, selon la police.

Des centaines de coups de feu ont été échangés, a affirmé la télévision NBC.

Les écoles et hôpitaux des environs ont été bouclés dès les premiers coups de feu signalés, comme c'est la règle aux États-Unis en cas de fusillade. Les parents n'ont été autorisés à venir récupérer leurs enfants dans les écoles que vers 17h00 heure locale (21h00 GMT).

NOUVELLE-ZÉLANDE: Le volcan encore trop menaçant pour récupérer les corps

La police néo-zélandaise a expliqué mercredi qu'en voyer des secouristes récupérer les corps des personnes tuées par l'éruption du volcan de White Island serait «de la folie», l'île étant encore dangereuse. L'éruption de lundi a fait six morts sur cette île très touristique au large de l'île du Nord. Les corps de huit autres personnes, portées disparues, se trouvent encore sur place, selon les autorités.

Quelque 47 excursionnistes au total étaient sur l'île au moment de l'éruption. «Ce serait de la folie pour nous d'envoyer des hommes et des femmes à White Island» alors que les conditions de sécurité pour les secouristes n'y

pas réunies, a expliqué le ministre de la police Stuart Nash, sur Radio New Zealand. «Nous avons la responsabilité, envers les membres de la police néo-zélandaise, de veiller à ce que toute situation dans laquelle nous les plaçons n'est pas dangereuse». Des sismologues ont estimé à 50% le risque d'une autre éruption sur l'île, à plus de tiers immergée, et située à 50 kilomètres de la côte, a prévenu Stuart Nash.

Des gaz toxiques s'échappent également du cratère, et l'éruption a recouvert l'île d'une épaisse couche de cendres accompagnées d'acide.

La météo venteuse, et qui doit encore se détériorer jeudi, a par ailleurs empêché

le déploiement de drones destinés à mesurer les niveaux de gaz toxiques dans l'atmosphère.

«Nous évaluons tous les critères, toutes les deux ou trois heures, pour voir si nous pouvons y aller», a expliqué à la presse un porte-parole de la police, Bruce Bird, alors que l'impatience monte pour lancer les opérations de récupération des corps.

Le ministre de la Police a déclaré comprendre la frustration des familles de victimes, mais affirmé que les équipes de secours ne pouvaient qu'attendre. Outre des guides néo-zélandais, des touristes venus d'Australie, des États-Unis, du Royaume-

Uni, de Chine et de Malaisie figurent parmi les personnes piégées par l'éruption. «Il reste encore des personnes très très grièvement blessées à l'hôpital», a déclaré M. Nash, en précisant qu'au moins 26 survivants étaient soignés pour de graves brûlures. White Island se situe à une cinquantaine de kilomètres des côtes de la baie de l'Abondance (Bay of Plenty). Le volcan est le plus actif de l'archipel néo-zélandais, selon l'agence gouvernementale GeoNet.

Environ 10.000 touristes s'y rendent chaque année, malgré les fréquentes éruptions au cours des 50 dernières années, dont la plus récente remontait à 2016.

INTEMPÉRIES: Au moins 170.000 personnes affectées par les inondations en République du Congo

Au moins 170.000 personnes ont été affectées par les inondations causées par les fortes pluies qui se sont abattues dernièrement sur la République du Congo (Congo Brazzaville), a indiqué mardi l'ONU, qui a dit apporter son soutien aux efforts de secours menés par le gouvernement.

Parmi les populations affectées par ces intempéries figurent «quelque 30.000 réfugiés de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo», a précisé Farhan Haq, porte-parole adjoint du Secrétaire général de l'ONU.

«L'ONU soutient les efforts de riposte dirigés par le gouvernement et a envoyé par bateau des vivres, des kits d'hygiène et d'autres fournitures d'urgence dans la zone la plus durement touchée», a-t-il dit lors de son point de presse quotidien à New York.

Parallèlement, en Ethiopie, quelque 140.000 personnes ont également été touchées par des inondations. «L'ONU et nos partenaires soutiennent la réponse du gouvernement en envoyant près de 2.600 tonnes de vivres et de fournitures à des milliers de ménages» affectés, a ajouté le porte-parole.

GRÈCE: Un séisme de magnitude 5,3 frappe l'île de Crète

Un tremblement de terre de magnitude 5,3 sur l'échelle de Richter a secoué l'île de Crète en Grèce mardi à 23h58 (21h58 GMT), selon l'Institut géodynamique de l'Observatoire national d'Athènes.

L'épicentre du séisme a été localisé à 40 km à l'ouest de Kasos et à 377 km au sud-est d'Athènes. Une réplique de magnitude 3,4 a été enregistrée quelques minutes plus tard.

Les autorités locales n'ont signalé aucun blessé ni aucun dommage matériel important.



AGENCE/NUMÉRIQUE/DÉCRET Un décret présidentiel portant création d'une agence nationale de développement du numérique

Un décret présidentiel portant création d'une agence nationale de développement du numérique et fixant ses missions, son organisation et son fonctionnement a été publié dans le numéro 74 du Journal officiel.



Ce décret définit les attributions et l'organisation de cette agence placée auprès du Premier ministre.

Désignée en tant qu'établissement public à caractère spécifique, cette structure, dont le siège est fixé à Alger, est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et appelée à concevoir et à proposer au Gouvernement, les éléments de la stratégie nationale de développement du numérique, en concertation avec les départements ministériels, les institutions, le secteur économique et la société civile.

Elle est chargée également d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du numérique.

A ce titre, elle a pour missions de mettre en synergie les plans d'actions et de coordonner les actions des départements ministériels, des institutions et organismes intervenant dans le domaine du numérique, de réaliser des études prospectives sur le développement du numérique, ainsi que d'assurer une veille technologique pour le compte du Premier ministre. L'agence peut

réaliser, en outre, des prestations de service ou conclure des conventions avec les organismes nationaux pour accomplir des études stratégiques et des expertises dans le domaine du numérique.

S'agissant de son fonctionnement, elle est administrée par un conseil d'administration, dirigé par un directeur général et dotée d'un conseil scientifique et technique.

Présidé par le représentant du Premier ministre, le conseil d'administration est composé des représentants de plusieurs ministères, dont celui de la Défense nationale, des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Justice, des Finances, de l'Energie, et de la Poste et des télécommunications.

Des représentants de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) et de la direction générale de la Fonction publique et de la réforme administrative siègeront aussi au sein de l'agence.

Les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Premier ministre, sur proposition des autorités dont ils relèvent,

parmi les cadres ayant le rang de directeur au titre de l'administration centrale, pour une période de trois (3) ans, renouvelable une (1) fois.

Quant au conseil scientifique et technique, il est composé de quinze (15) membres, dont le président élu par ses pairs et qui doit être une personnalité scientifique compétente dans le domaine du numérique et des TIC.

Le président et les membres du conseil scientifique et technique sont, quant à eux, désignés par décision du Premier ministre pour une période de deux (2) ans, renouvelable une (1) fois.

Sur le plan du financement, le projet de budget de l'agence, préparé par le directeur général, est soumis au conseil d'administration de l'agence pour approbation.

Il doit comprendre des dépenses et des recettes, dont des contributions de l'Etat, des produits des prestations liées à son activité et des ressources découlant de la coopération internationale dans le respect de la réglementation en vigueur sur les dons et legs.

USA: Décès de George Laurer, pionnier du code-barres



George Laurer, un ingénieur américain grâce à qui les codes-barres se sont généralisés dans l'univers de la distribution sur toute la planète, est décédé à l'âge de 94 ans dans l'Etat de la Caroline du Nord.

Il a été inhumé lundi dans sa ville de Wendell, selon sa notice nécrologique publiée par les pompes funèbres locales.

Embauché comme ingénieur chez IBM en 1951, George Laurer a, au sein de leur équipe de recherche, joué un rôle majeur dans le développement du code universel des produits (CUP).

C'est lui qui avait eu l'idée de remplacer les cercles et amas de points originels de ce système d'identification numérique, inspiré du Morse, par des barres, plus faciles à imprimer.

Le code-barres fonctionne en scannant un marquage à bandes noires d'épaisseur variable assorti d'un chiffre.

Il permet l'identification instantanée d'un produit et de son prix, entraînant un important gain de temps aux caisses des supermarchés. Initialement breveté par les Américains Norman Joseph Woodland et Bernard Silver en 1952, le code-barres n'a vraiment été perfectionné et commercialisé qu'à partir de 1971 sous l'impulsion de George Laurer.

Le code-barres «a changé la donne» du commerce mondial, avait résumé George Laurer lors d'une interview en 2010. Le premier objet au monde à avoir été scanné grâce à son code-barres, le 26 juin 1974 dans l'Ohio, était un paquet de chewing-gums aux fruits, désormais exposé au Musée national d'histoire américaine à Washington.

Cette technologie «a transformé quasiment toutes les industries du monde», affirme le site internet d'IBM.

L'organisme GS1, chargé de la normalisation mondiale des méthodes de codage, estime dans son rapport annuel 2018-2019 que 6 milliards de code-barres sont scannés quotidiennement et que 100 millions de produits portent un code-barres.

ETATS -UNIS: 3 arrestations pour une fraude à la cryptomonnaie de 722 millions de dollars

Trois Américains ont été interpellés pour avoir escroqué des investisseurs d'un montant de 722 millions de dollars via une fraude à la cryptomonnaie, a fait savoir lundi le procureur général du New Jersey Craig Carpenito.

«L'acte d'accusation décrit l'usage complexe de l'univers des cryptomonnaies par les accusés afin d'abuser des investisseurs peu méfiants.

Ce qu'ils sont soupçonnés d'avoir fait n'est rien de moins qu'un système de Ponzi moderne et sophistiqué qui a escroqué les victimes de centaines de millions de dollars», a déclaré dans un communiqué M. Carpenito.

Deux autres accusés, dont l'identité n'a pas été révélée, restent en fuite, précise le procureur général. Les trois

hommes interpellés, dont deux sont originaires du Colorado et un de Californie, sont soupçonnés d'avoir fait miroiter, entre avril 2014 et février 2019, des profits mirobolants en échange d'investissements dans la monnaie virtuelle bitcoin.

Ils se seraient enrichis en attirant vers une structure fumeuse, nommée BitClub Network, de nouveaux investisseurs pendant plusieurs années tout en dépensant l'argent placé. Selon le communiqué, les trois hommes qualifiaient régulièrement leurs victimes de «demeurés» et de «moutons», se targuant de «construire ce modèle entier aux dépens d'idiots».

En février 2015, l'un des accusés aurait conseillé à un de ses complices de faire gonfler les gains supposés des investissements de 60% du jour au lendemain, ce

que son acolyte aurait accepté après de timides hésitations. Un autre accusé aurait au contraire suggéré, en septembre 2017, de faire chuter les revenus de manière drastique pour pouvoir, selon ses mots, «prendre sa retraite comme un putain de riche.» Les trois hommes sont également soupçonnés d'avoir vendu des actions de BitClub Network alors que ces titres n'avaient pas été enregistrés auprès du gendarme boursier américain.

Cela n'a pas empêché les accusés de diffuser des vidéos, où ils vantaient la transparence de leur entreprise et assuraient que celle-ci était «trop grosse pour faire faillite» («Too big to fail»).

Deux des accusés encouront des peines de prison de 20 ans et une amende maximum de 250.000 dollars pour fraude



informatique et tous encouront des peines de 5 ans de prison et une amende maximum de 250.000 dollars pour vente de titres non enregistrés.

L'EXCÈS DE SUCRE IMPACTE LA MÉMOIRE

Médecins et nutritionnistes recommandent de manger modérément des produits sucrés car ils ont un impact sur la santé et la prise de poids. Attention, il pourrait aussi modifier la mémoire des adolescents, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue médicale Hippocampus. Cet effet secondaire a été constaté chez les souris.

Les chercheurs de l'Université Southern California (États-Unis) ont réalisé une étude sur des rongeurs pour comprendre l'impact sur la mémoire d'une consommation excessive de sucres ajoutés par l'industrie agro-alimentaire dans de nombreuses préparations.

Il s'agit de fabriquer un liquide sucré au sirop de maïs (un sucre ajouté à de nombreuses préparations industrielles) à haute teneur en glucose, comparable aux sodas les plus consommés par les ados. Ils ont laissé de jeunes rongeurs et des adultes boire à volonté ce breuvage. Un autre groupe témoin de souris composé également d'adultes et de jeunes n'a bu que de l'eau.

Il s'agit ensuite d'éprouver ces rongeurs dans un labyrinthe fabriqué



pour mesurer leur mémoire spatiale.

Le résultat de cette expérience est sans appel. Les jeunes souris qui ont bu la boisson sucrée ont été les plus mauvaises à se repérer comparativement à tous les autres groupes de rongeurs.

L'excès de sucre modifie la mémoire des souris

« Cette contre-performance est probablement due à la neuro-inflammation de leur hippocampe », a expliqué le chercheur en neurosciences et co-auteur de l'étude Scott Kanoski. « L'hippocampe joue un rôle important dans la mémoire et est fréquemment endommagé chez les gens qui souffrent de la

maladie d'Alzheimer ou de démence ».

« Il semblerait donc qu'une alimentation riche en sucre puisse avoir un impact cognitif, en plus de mener à une prise de poids et à des problèmes métaboliques comme le diabète », conclut le chercheur.

Si les résultats de cette étude doivent être confirmés par des études cliniques sur l'homme, ils permettent de tirer la sonnette d'alarme sur les risques pour la santé de la consommation excessive de sucres chez les adolescents. D'autant plus que la maladie d'Alzheimer touche cinq millions d'Américains et 800 000 personnes en France. Avec l'accroissement de l'espérance de vie, ce chiffre risque de doubler d'ici 2020.

DIABÈTE : LE JUS DE PAMPLEMOUSSE AUSSI EFFICACE QUE LES MÉDICAMENTS

Le jus de pamplemousse serait tout aussi efficace que le principal médicament contre le diabète de type 2, la metformine, pour faire baisser la glycémie.

On sait que la consommation de légumes et de fruits frais réduit le risque de diabète de type 2. Mais une nouvelle étude vient préciser vers quel fruit doit aller notre préférence si l'on veut éviter de prendre des médicaments antidiabétiques. Et la palme revient au... pamplemousse ! En effet, selon une étude menée par les chercheurs de l'Université de Berkeley (Californie), le jus de pamplemousse serait tout aussi efficace que le principal médicament contre le diabète de type 2, la metformine, pour faire baisser la glycémie. Si l'on considère le fait que cette étude a été financée par la Growers cooperative, une coopérative de produc-

teurs de pamplemousse, on peut tout à coup faire preuve de scepticisme quant aux résultats. Mais le Pr Joseph Napoli, principal auteur de l'étude, affirme haut et fort : « nous n'avons publié que le strict résultat de nos recherches, en toute indépendance face au bailleur de fonds. Si le jus de pamplemousse n'avait eu aucun résultat sur la glycémie, nous l'aurions écrit également ».

Une baisse de 13 à 17% du taux de glycémie

Pour cette étude, les chercheurs californiens ont alimenté trois groupes de souris avec des boissons différentes : de l'eau sucrée pour le premier groupe, du jus de pamplemousse pour le second groupe et de l'eau additionnée de metformine pour le troi-

sième groupe. Auparavant, les souris avaient été nourries avec un régime riche en graisses. À l'issue de ce test, les souris buvant du jus de pamplemousse ont perdu 18% de poids en plus par rapport à celles qui buvaient de l'eau sucrée et ont eu une baisse de 13 à 17% de leur taux de glycémie. Mais ce qui est le plus surprenant, c'est que les effets hypoglycémiques étaient identiques dans le groupe buvant du jus de pamplemousse et dans le groupe sous metformine. Seul bémol toutefois : pour parvenir aux mêmes effets antihyperglycémiques que le médicament, il faudrait que l'on boive quatre grands verres de jus de pamplemousse par jour. Cela ne freine pas le Pr Napoli dans ses recherches puisqu'il va désormais vérifier quel pourrait être l'impact sur la santé de doses plus faibles de jus de fruit.



Notre consommation de café est programmée génétiquement

Notre goût pour le café et notre tolérance à la caféine seraient génétiques, selon une nouvelle étude scientifique américaine.

Nous sommes tous différents face au café, mais ce ne serait pas une question de goût, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue médicale *Molecular Psychiatry*. L'explication serait plus génétique. Les manières de consommer le café sont extrêmement diversifiées. Et la tolérance à la caféine est très variable d'un individu à l'autre. En effet, certaines personnes peuvent boire du café sans qu'il y ait d'effet sur leur sommeil, alors que d'autres doivent limiter leur consommation et passer au déca après une certaine heure. Les scientifiques ont effectué une étude de grande ampleur sur 120 000 consommateurs de café pour analyser les différents modes de consommation des

individus. Les chercheurs ont réalisé des analyses génomiques sur leur échantillon d'ADN et comparé ces résultats avec le nombre de tasses de café bues. Ils ont constaté qu'il existait un lien entre certains gènes et les besoins de caféine. « Parmi les gènes identifiés, 2 sont liés au métabolisme de la caféine, 2 à ses effets psychoactifs, et les 2 derniers au métabolisme des lipides et du glucose », explique le Dr Marilyn Cornelis de l'université de Harvard. « Ces gènes identifiés comme influant sur la consommation de café, ne pourraient être que la pointe de l'iceberg. En effet, les 6 gènes expliquent environ 1,3% de notre comportement vis-à-vis du café, et il pourrait y avoir de nombreux autres gènes impliqués dans le métabolisme et l'appétence pour la caféine ».



Les bienfaits de la caféine

La caféine est une molécule de la famille des alcaloïdes, comme la cocaïne. C'est donc une molécule puissante qui, à petites doses, possède des effets intéressants : elle stimule, accroît la vigilance, retarde l'apparition de la fatigue, favorise l'endurance, une meilleure coordination et une meilleure digestion, agit sur la diurèse (élimination des urines).

Le café apporte aussi des polyphénols (200 à 500mg par tasse de 15cl de café filtré). Certaines études montrent que ces composés antioxydants joueraient un rôle protecteur et préventif dans le diabète de type 2, la maladie de Parkinson et un certain nombre de cancers, en particulier ceux du système digestif.

Au printemps, le cerveau opère un vrai nettoyage !



Le cerveau se met à jour au printemps ! C'est ce que révèle une étude sur les cellules nerveuses publiée dans la revue *Nature Neuroscience*.

En effet, le cerveau efface les cellules endommagées (autophagie) et maintient les cellules souches neurales prêtes à les remplacer.

Ces chercheurs de l'Université du Michigan ont découvert qu'une protéine cellulaire, la FIP200, commande ce processus de nettoyage dans les cellules souches neurales chez la souris. Sans FIP200, sans cette mise à jour, les cellules souches vitales pourraient être endommagées par leurs propres déchets et pourraient ne plus se transformer en cellules nerveuses.

Les scientifiques ont cherché à comprendre comment cet auto-nettoyage. L'autophagie, sur les cellules souches neurales fonctionnant.

Les résultats semblent permettre de comprendre pourquoi le cerveau et le système nerveux vieillissants sont plus sensibles à la maladie et à des dommages irréversibles. En effet le processus d'auto-nettoyage étant ralenti, il ne permet plus le remplacement des cellules endommagées ou malades. Les chercheurs pourraient utiliser cette étude pour prévenir et traiter les troubles neurologiques.

Sans le gène FIP200, les cellules souches neurales disparaissent :

Le Pr Jun-Lin Guan, professeur de médecine moléculaire et génétique à l'UM et auteur principal de l'étude explique que « grâce à l'autophagie, les cellules souches neurales peuvent réguler les niveaux des espèces réactives de l'oxygène (ROS) ou radicaux libres qui peuvent s'accumuler dans certaines régions du cerveau et dont des niveaux anormalement élevés peuvent déclencher leur différenciation. Les chercheurs montrent ainsi qu'en supprimant le gène FIP200, les cellules souches neurales meurent et les niveaux de ROS s'élevaient.

Ils vont ensuite étudier les effets d'un dysfonctionnement de l'autophagie des cellules souches neurales pour mieux comprendre le processus dans les maladies neurologiques.

Les hommes aiment le salé, les femmes craquent pour le sucré

Les femmes aimeraient plus le sucre que les hommes qui sont davantage attirés par le gras, selon les résultats de l'enquête de nutrition Nutrinet-Santé.

On n'est pas tous égaux devant les goûts, selon les résultats de l'étude publiée dans la revue médicale *British Journal of Nutrition*. En effet, l'attrait pour les sensations de gras, gras-salé et gras-sucré peut être différente en fonction des caractéristiques de la population (sexe, âge, niveau de revenus, comportements à risque, suivi d'un régime).

Grâce à des questionnaires précis proposés par Internet à plus de 37 000 participants de la cohorte Nutrinet, il a été possible d'évaluer l'attrait pour les aliments et les saveurs en fonction de l'âge et du sexe. Dirigé par le Pr Serge Hercberg, professeur de nutrition à l'Université Paris 13 et directeur d'une unité d'Inserm, ce programme coordonné par l'Unité de recherche en épidémiologie nutritionnelle étudie les comportements alimentaires des Français et approfondit les liens entre ce que l'on mange et notre état de santé.

Les femmes craquent plus facilement que les hommes pour le sucré

L'étude révèle que les femmes sont plutôt "gras-sucré", alors que les hommes sont plutôt "gras salé". Et que les jeunes sont plus attirés par le gras que les personnes plus âgées.

De manière générale, l'attrait pour le gras est souvent associé aux émotions, à la pratique des régimes et à d'autres facteurs comme la consommation de tabac et d'alcool.

Ces résultats mettent en évidence des profils « défavorables » sur le plan de la santé où s'associent plusieurs facteurs de risque tels



que l'attrait pour le gras, le tabagisme et la consommation d'alcool ainsi que la pratique de régimes, et d'autre part suggèrent que les préférences alimentaires, et notamment l'attrait pour le gras, doivent être pris en considération dans les déterminants de l'obésité » rappellent les chercheurs dans un communiqué. La prochaine étude de Nutrinet-santé tentera d'établir si le diabète de type 2 est plus fréquent chez les « sucrés » et l'hypertension

chez les « salés ». « Nous souhaitons recruter 500 000 internautes qui acceptent de participer à cette grande aventure scientifique et humaine » rappellent les chercheurs. « En consacrant quelques minutes par mois pour répondre, par Internet, sur le site www.etude-nutrinet-sante.fr, aux différents questionnaires simples et confidentiels, vous aiderez à faire progresser les connaissances en nutrition ».

UNE POMME PAR JOUR POUR LUTTER CONTRE L'OBÉSITÉ

« Une pomme par jour éloigne le médecin » selon un dicton anglais. Mais pas que ! Croquer ce fruit quotidiennement aiderait à lutter contre l'obésité, selon une nouvelle étude scientifique américaine. Les pommes ont toujours été plébiscitées par les médecins et les scientifiques pour leurs vertus santé. Anticholestérol, antioxydantes, détox, bonnes pour la ligne, les pommes permettraient aussi de lutter contre l'obésité.

Les composés non digestibles des pommes (les fibres) et les polyphénols aideraient à prévenir les troubles liés à l'obésité, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue médicale *Food Chemistry*. Et ce sont les Granny Smith, les plus efficaces.

Les chercheurs de l'université de Washington ont réalisé une étude scientifique avec des souris. Ils ont alimenté un groupe de rongeurs obèses avec des pommes Granny Smith. Ils ont constaté que cette alimentation avait permis de modifier la composition de leur flore intestinale.

Une pomme pour stimuler améliorer la flore intestinale

Les fibres des pommes survivent à la mastication et aux sucs gastriques et arrivent intactes dans le colon. Elles permettent de stimuler la fabrication de bactéries intestinales excellentes pour la santé. Ce qui détermine l'équilibre des bactéries dans notre



colon est la nourriture que nos consommions. « Rétablir un équilibre sain de bactéries dans le colon stabilise le processus métabolique qui influence l'inflammation et la sen-

sation de satiété », rappelle Giuliana Noratto, chercheur en nutrition et co-auteur de l'étude.

« Les excréments de souris obèses nourries aux pommes Granny Smith finissent par renfermer des proportions de bactéries fécales comparables aux excréments de souris de poids normal », explique-t-elle.

« Nous savons qu'en général, les pommes sont une bonne source de ces composés non digestibles, mais il existe des différences dans les variétés », poursuit Giuliana Noratto. « Les résultats de ces recherches aideront les consommateurs à choisir les variétés de pomme les plus efficaces qui peuvent aider dans la lutte contre l'obésité. »

« En effet, nous avons constaté un maximum d'effets et la supériorité des pommes Granny Smith, plus riches en ces composés bénéfiques, non digestibles, que les autres variétés (Golden, Gala ou Red delicious...) » explique Giuliana Noratto.

« Cette découverte pourrait permettre de combattre certains des problèmes qui accompagnent l'obésité, comme une faible inflammation chronique qui peut mener au diabète. »

« La flore intestinale des personnes obèses est déséquilibrée, ce qui engendre l'inflammation et augmente les problèmes métaboliques associés à l'obésité » conclut Giuliana Noratto.

NIGER:

Nouvelle attaque contre l'armée dans l'ouest

Des hommes armés ont attaqué mardi une position de l'armée nigérienne dans la zone d'Inates (ouest), près de la frontière du Mali, a indiqué une source sécuritaire.

«C'est une position de notre armée dans la zone d'Inates qui a été attaquée.

Les assaillants venus par dizaines, et par petits groupes à motos, ont attaqué le camp qu'ils ont encerclé aux environs de 19H25 locales (18H25 GMT)», a expliqué cette source. Elle n'a pas pu fournir de bilan dans l'immédiat. «L'attaque a été repoussée et la situation est actuellement sous contrôle.

Des renforts ont été envoyés sur place», a-t-elle cependant assuré.

Le 1er juillet 2019, 18 soldats nigériens ont été tués et 4 portés disparus lors de l'attaque de ce même poste militaire avancé d'Inates, revendiquée par le groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech).

Auparavant, c'est dans cette même zone d'Inates que 18 éléments de l'organisation terroriste autoproclamée «Etat islamique» dans le Grand Sahara (EIGS) avaient été tués lors d'une opération conjointe des forces armées nigériennes, françaises et américaines menée du 8 au 18 juin. Le 14 mai, une embuscade de l'EIGS avait coûté la vie à 28 soldats nigériens dans une zone voisine. En octobre 2017, l'EIGS avait revendiqué une attaque dans laquelle quatre soldats américains et cinq militaires nigériens avaient péri dans la zone de Tongo Tongo, située dans la région de Tillabéri (ouest), à une vingtaine de kilomètres de la frontière avec le Mali. L'attaque de ce mardi est la deuxième en deux jours contre des positions de l'armée nigérienne. Lundi, trois militaires nigériens et quatorze terroristes ont été tués dans une attaque contre un camp de l'armée dans la région de Tahoua (ouest) voisine de Tillabéri et proche du Mali, a indiqué mardi soir le ministère nigérien de la Défense. Pays très pauvre, le Niger - comme ses voisins sahéliens, le Mali et le Burkina Faso - fait face à des attaques récurrentes des groupes terroristes dans l'Ouest. Le Niger est aussi confronté aux raids du groupe terroriste nigérien Boko Haram dans le Sud-Est.

AFRIQUE DU SUD-EGYPTE

Le président sud-africain écourte sa visite en Egypte en raison de l'aggravation de la crise de l'électricité en Afrique du Sud

Le président sud-africain Cyril Ramaphosa a interrompu mardi sa visite en Egypte pour se concentrer sur la résolution de la crise de l'électricité qui frappe l'Afrique du Sud, a annoncé la présidence.

M. Ramaphosa rencontrera mercredi le conseil d'administration et la direction d'Escom, l'entreprise de service public chargée de la distribution de l'électricité en Afrique du Sud. Il prendra à cette occasion connaissance des mesures destinées à atténuer et à résoudre la crise de l'électricité qui affecte actuellement la majeure partie du pays, a indiqué la porte-parole présidentielle Khusela Diko. Le président s'était rendu en visite en Egypte mardi matin, alors même que l'Afrique du Sud traverse une crise de l'électricité sans précédent. Lundi, un délestage électrique de niveau 6 a été mis en œuvre, indiquant que le réseau national risquait un effondrement imminent. L'Afrique du Sud n'avait auparavant jamais dépassé le délestage de niveau 4. Mardi, l'Alliance démocratique (AD), un parti d'opposition, a exhorté M. Ramaphosa à revenir immédiatement pour régler la crise de l'électricité.

De fait, le président se rendra à son retour au siège d'Escom, dans la province de Gauteng, a indiqué Mme Diko. Escom, une compagnie gérée par l'Etat, fournit plus de 95 % de l'électricité consommée en Afrique du Sud.

SAHARA OCCIDENTAL:

La France appelée à cesser son soutien à l'occupant marocain

La communauté sahraouie d'Europe a organisé une nouvelle manifestation, mardi dans le centre de la capitale française, Paris, l'occasion pour renouveler son appel à la communauté internationale pour qu'elle assume sa responsabilité envers le peuple sahraoui, exigeant la tenue d'un référendum d'autodétermination qui permettra aux Sahraouis de décider librement de leur avenir.

Les associations communautaires sahraouies en Europe, rassemblées à la Place de la République, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'Homme, ont condamné la France pour son soutien au régime marocain dans son occupation et son refus par le Conseil de sécurité d'élargir les prérogatives de la mission de la MINURSO pour inclure la surveillance des droits de l'Homme dans les zones occupées du Sahara occidental.

Les participants se sont adressés au gouvernement français pour qu'il assume ses responsabilités face aux violations et crimes de guerre subis par les civils sahraouis dans les villes occupées, après son refus devant le Conseil de sécurité d'étendre le mandat de la MINURSO à la surveillance des droits de l'Homme dans les territoires occupés du Sahara occidental.

A l'occasion de cette manifestation, la deuxième qui se tient cette année sur la place de la République, l'ONU a également été invitée à jouer son rôle dans le parachèvement de la décolonisation au Sahara occidental, en organisant un référendum d'autodétermination, comme convenu par les deux parties au conflit, le Front Polisario et le royaume du Maroc.

D'autre part, les participants à la manifestation ont condamné la complicité de la France et d'un certain nombre de gouvernements européens



dans l'épuisement systématique et dangereux des ressources naturelles du Sahara occidental, et «l'insistance à violer le droit international et européen et à obstruer la voie du règlement international et du plan de paix dans la région, dans le but d'atteindre des objectifs économique, même au détriment de la stabilité de l'Afrique du Nord et de l'avenir de ses peuples».

Le 12 octobre dernier, la communauté sahraouie d'Europe et les participants à la grande manifestation, à la Place de la République à Paris, ont appelé la France à jouer un rôle positif

dans la résolution du conflit au Sahara occidental.

La diaspora et les associations participants à cette manifestation ont également dénoncé la décision de l'Union européenne (UE), où la France est une voix dominante, de «renouveler les accords commerciaux avec le Maroc en violation du droit européen défini par les trois décisions de la Cour de Justice européenne, la CJUE, en 2016 et 2018 qui rappellent la souveraineté du peuple sahraoui sur ses ressources en conditionnant toute activité économique à son consentement».

SAHEL:

Liens étroits entre trafics et groupes terroristes, selon une ONG

Une étude d'un centre de recherche sud-africain publiée mardi met en lumière les liens étroits qu'entretiennent les groupes terroristes présents au Sahel avec les nombreux trafics de drogue, médicaments, armes, motos, et carburant qui y sont opérés.

«Les activités illicites sont au cœur des stratégies de survie, d'implantation et d'expansion des groupes extrémistes dans le Liptako-Gourma», indique l'Institut d'études de sécurité (ISS) dans ce rapport publié après deux ans de recherches dans la zone du Liptako-Gourma, large région transfrontalière entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger qui est aujourd'hui l'épicentre de la crise sahélienne.

Selon l'ISS, les groupes terroristes font preuve de



«pragmatisme» et d'«opportunisme» vis-à-vis de ces trafics qui sont opérés depuis des dizaines d'années au Sahel et au Sahara, des régions immenses où les présences étatique et humaine sont très faibles.

Ils peuvent ainsi se «générer localement des ressources financières (...)

afin de se procurer des moyens de subsistance et des moyens opérationnels (armes, munitions, motos, pièces détachées, carburant, moyens de communication). L'étude, menée auprès de 800 interlocuteurs membres ou non de groupes armés terroristes, dont certains en prison, sou-

ligne que le lien entre trafics et terroristes est «généralisé indirect, en ce qu'ils ne sont pas propriétaires des produits trafiqués».

Concernant les vols de bétail, l'ISS note que c'est un phénomène courant dans cette région sahélienne et que les groupes terroristes en tirent également un bénéfice. «Tous les groupes armés de la zone sont impliqués dans l'enlèvement du bétail, leur survie en dépend», a ainsi indiqué à l'Institut de recherche un ancien membre d'un groupe jihadiste au Niger en 2018.

Selon l'ISS, l'implication dans des activités illicites de ces groupes -ainsi que leur attitude dans des conflits locaux- a «facilité» leur implantation et le recrutement dans certaines communautés de la région.

SOUDAN:

Le gouvernement réaffirme sa détermination à ramener la paix dans le pays

Le vice-président du Conseil souverain du Soudan, Mohamed Hamdan Daqlu, a réaffirmé la détermination du gouvernement soudanais à restaurer la paix dans le pays, a indiqué mardi le Conseil.

Un nouveau cycle de pourparlers de paix a commencé mardi à Juba, la capitale du Soudan du Sud, entre le gouvernement soudanais et les groupes armés

du Soudan. M. Daqlu a promis à cette occasion que le gouvernement «ne laisserait pas tomber les enfants du peuple soudanais ni les chefs des groupes armés, qui aspirent tous à la paix», a déclaré le Conseil dans un communiqué.

«Le gouvernement est déterminé à parvenir tôt ou tard à la paix», a ajouté M. Daqlu. Le Soudan du Sud sert de

médiateur entre le gouvernement soudanais et les groupes armés des régions du Darfour, du Kordofan du Sud et du Nil Bleu, en vue de parvenir à un accord de paix national.

Le 14 octobre, le Soudan du Sud avait déjà accueilli à Juba la précédente série de pourparlers entre le gouvernement et les groupes armés.

PROCESSUS D'ASTANA SUR LA SYRIE: Rejet des tentatives de «créer de nouveaux faits» sur le terrain

Les pays garants du processus d'Astana sur le règlement de la crise syrienne ont exprimé leur rejet de toute tentative de «créer de nouveaux faits» sur le terrain en Syrie, au terme du 14^e round des négociations, tenu dans la capitale kazakhe, Nursultan.

La rencontre de mardi a vu la participation, outre des délégations des pays garants du processus d'Astana (Turquie, Iran, Russie), d'une délégation de la République arabe syrienne conduite par Bachar al-Jaafari et de l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour la Syrie, Geir Pedersen.

«Nous rejetons toutes les initiatives visant la création de nouveaux faits sur le terrain (en Syrie) notamment les plans d'autonomie illégitimes sous prétexte de la lutte contre le terrorisme», ont souligné les pays garants du processus d'Astana dans leur communiqué final.

Les participants à cette nouvelle session des négociations d'Astana ont, en outre, réaffirmé leur détermination à «contrecarrer tous les plans séparatistes qui visent à porter atteinte à la souveraineté de la Syrie et qui menacent la sécurité des pays voisins», d'après le texte.

Par ailleurs, les participants au 14^e round des pourparlers d'Astana ont examiné, entre autres, la présence américaine illégale sur le territoire syrien et souligné la nécessité de poursuivre les consultations intensives en vue de parvenir aux meilleurs résultats, à l'ombre des derniers développements, et de façon qui réalise les intérêts du peuple syrien et préserve l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le processus de paix en Syrie, aussi connu sous le nom de processus d'Astana, a été lancé en janvier 2017 par la Russie, l'Iran et la Turquie à Astana, plus tard renommée Noursoultan, afin de rassembler les parties belligères au conflit syrien à la table des négociations pour trouver une solution politique à la crise.

Toutes les réunions tenues jusque-là dans le cadre du processus d'Astana, ont affirmé le ferme enga-



gement de préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie et de poursuivre la guerre contre les groupes terroristes jusqu'à leur évacuation définitive.

Déclenchée en 2011, la crise en Syrie aurait fait plus de 370.000 morts et déplacé plusieurs millions de personnes, selon des estimations.

Al-Assad: la tolérance à l'égard des terroristes, cause principale de la crise

Quelques jours avant la tenue de ce nouveau round des pourparlers d'Astana, le président syrien Bachar al-Assad a annoncé dans un entretien accordé à la chaîne italienne Rai24, que la tolérance à l'égard des terroristes depuis des décennies a provoqué le conflit armé sur le sol syrien.

Pour le président al-Assad, la présence dans le pays de plus de 50.000 criminels qui n'ont pas été arrêtés, figure aussi parmi les causes de la crise syrienne. Dans ce contexte, le chef de l'Etat syrien a déclaré que «les autorités syriennes suivent toujours la même politique neuf ans

après le début du conflit et ne la considèrent pas comme fautive.

Si on parle de la mise en place de cette politique, bien entendu, il y a eu beaucoup d'erreurs».

Selon lui, la guerre est la conséquence de précédents événements, notamment de l'extrémisme qui a vu le jour dans la région dans les années 1960 et qui s'est amplifié dans les années 1980.

«Si vous voulez débattre des erreurs sur cette question: oui, je vous dirais que nous avons été trop tolérants sur cet enjeu très périlleux.

C'est une grande erreur que nous commettons depuis des décennies à je parle de différents gouvernements, y compris du nôtre et que nous avons commise jusqu'au début de la guerre», a insisté al-Assad.

Fin 2017, la victoire sur le groupe terroriste autoproclamé Etat islamique (Daech/EI) a été déclarée.

Des opérations de ratissage se poursuivent cependant dans certaines régions du pays.

A l'heure actuelle, le règlement politique, le redressement de la Syrie et le retour des réfugiés sont à l'ordre du jour.

OTAN

Lavrov:

« La Russie s'inquiète de l'intensification de l'activité de l'OTAN près de ses frontières »

La Russie s'inquiète de l'intensification de l'activité de l'Alliance de l'Atlantique Nord (OTAN) à proximité de ses frontières et de celles de la Biélorussie, a affirmé hier le ministre des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov.

«Nous sommes préoccupés par l'augmentation de l'activité militaire de l'OTAN près des frontières de la Russie et de la Biélorussie, ainsi que par les décisions prises lors du Sommet de l'alliance à Londres d'augmenter son budget militaire», a indiqué le ministre russe dans un message adressé à une conférence scientifique tenue à Moscou.

Le chef de la diplomatie russe a noté que ces mesures «conduisent à la militarisation de l'Europe et sont menées suivant une logique de renforcement de la sécurité de l'Alliance au détriment de la sécurité des autres». Il a, par ailleurs, souligné que les Etats-Unis ont «causé de grands dommages à l'architecture de la stabilité stratégique» en se retirant du traité sur les missiles nucléaires à portée courte et intermédiaire (INF) et en menaçant le sort du Traité de maîtrise des armes stratégiques offensives (START), ajoutant que la Russie «continuera à répondre de manière adéquate aux actions hostiles, tout en évitant la confrontation». Il a ajouté que la Russie «promet un programme positif qui s'efforce d'empêcher la création de nouvelles lignes de fractures et visant à créer un espace de sécurité indivisible et une large coopération de l'Atlantique à l'Océan Pacifique».

ATTAQUES CONTRE ARAMCO EN SEPTEMBRE:

«Aucune preuve» de l'implication de l'Iran

Des enquêteurs des Nations unies envoyés en Arabie saoudite ont affirmé dans un rapport qu'il n'y avait aucune preuve attestant que l'Iran a eu un rôle dans des attaques du 14 septembre contre des installations pétrolières saoudiennes Aramco, rapportait hier, l'agence iranienne de presse, IRNA.

Selon l'agence Bloomberg, des enquêteurs onusiens envoyés pour vérifier l'éventuel rôle de l'Iran dans les attaques aériennes contre des installations pétrolières saoudiennes Aramco, «ont affirmé» dans un rapport qu'ils ne peuvent pas corroborer les allégations de Ryadh et de Washington qui imputent ces attaques à Téhéran.

Dans un rapport semestriel, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, cité par l'IRNA a indiqué qu'à l'heure actuelle, l'Onu est incapable de corroborer de manière indépendante que les missiles de croisière et les drones utilisés dans ces attaques sont d'origine iranienne».

Le rapport de l'ONU indique que les enquêteurs ont pu examiner les débris des systèmes d'armes utilisés lors des attaques contre une installation pétrolière en mai, sur l'aéroport international d'Abha cet été et sur les installations saoudiennes Aramco en septembre dernier.

Il ajoute que l'ONU «continue de collecter et d'analyser des informations supplémentaires sur ces missiles de croisière et véhicules aériens sans pilote», et fera rapport des résultats supplémentaires en «temps voulu». L'Iran a démenti formellement toute implication dans ces raids menés au moyen de drones et de missiles de croisière, et que ces matériels soient de fabrication iranienne comme l'a affirmé l'Arabie Saoudite. Mi-octobre, le ministre iranien des Affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, s'était dit prêt à se rendre en Arabie saoudite pour mener des négociations et régler les différends qui opposent Téhéran à Ryadh. Les tensions entre Ryadh et Téhéran sont montées d'un cran après les attaques contre les installations pétrolières de la compagnie saoudienne Aramco qui ont entraîné une réduction de moitié de la production de brut dans le pays.

Bien que les frappes aient été revendiquées par les éléments du mouvement yéménite «Ansarullah» (Houthis), l'Arabie saoudite les impute à l'Iran. Téhéran, pour sa part, dément toute implication dans les attaques.

APS

FRANCE:

Edouard Philippe dévoile la réforme des retraites

Le Premier ministre français Edouard Philippe a dévoilé hier les détails de la réforme des retraites, après 18 mois de concertation et au septième jour d'une grève nationale.

Edouard Philippe a annoncé hier que son projet de réforme des retraites vivement contesté ne s'appliquera qu'aux Français nés en 1975 et après, une concession aux syndicats qui manifestent leur colère depuis plus d'une semaine. «La transition sera progressive» vers le système universel de retraite, qui entend fusionner les 42 systèmes actuellement existants en France, a promis M. Philippe, assurant que la réforme ne s'appliquera pas aux Français nés avant 1975. Il avait promis de présenter à la mi-journée «l'architecture» de la réforme visant à fondre les 42 régimes de retraite actuels (général, des fonc-



tionnaires, privés, spéciaux, autonomes, complémentaires) en un seul système universel par points. Trains à l'arrêt, lignes de métros fermées, pagaille de vélos et trottinettes, crèches et écoles au ralenti, blocages de raffineries.

La France vit depuis jeudi au rythme de la mobilisation.

Au premier jour, plus de 800.000 personnes avaient manifesté dans tout le

ministère de l'Intérieur.

Ragaillardie, l'intersyndicale avait convoqué une deuxième journée de mobilisation mardi.

Celle-ci s'est soldée par une participation très en retrait. Les taux de grévistes étaient également nettement en baisse, sauf chez les cheminots.

Mercredi encore, le trafic des trains et métros restait très perturbé, avec moins d'un TGV (train à grande vitesse) sur quatre en circulation et neuf

lignes de métro sur 16 fermées à Paris. Ces difficultés se soldaient par un trafic routier particulièrement dense avec environ 420 kilomètres de bouchon en région parisienne, un niveau exceptionnel, selon le site d'information routière Sytadin. Réunie mardi soir, l'intersyndicale a appelé à des actions locales jeudi et samedi, puis une journée de mobilisation interprofessionnelle mardi 17 décembre à Paris, en même temps que la manifestation des personnels hospitaliers.

Dans ce contexte, les annonces d'Edouard Philippe étaient particulièrement attendues, même si lui-même ne se fait pas d'illusions.

«Ce n'est pas parce que je fais un discours que les manifestations vont cesser», avait-il averti. «Il n'y a pas d'annonces magiques».

ALGÉRIE-TUNISIE

L'Algérie disposée à partager son expérience en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée

Le directeur général de la Sûreté nationale, Khelifa Ounissi a affirmé, lors du 43ème congrès des dirigeants de la police et de la sécurité arabes, tenu mercredi à Tunis, que l'Algérie était disposée à partager son expérience et son expertise en matière de lutte contre la criminalité organisée transfrontalière, la cybercriminalité et le terrorisme en vue de renforcer la coopération policière interarabe, a indiqué mercredi un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

M. Ounissi était représenté, aux travaux de ce congrès prévu les 11 et 12 décembre à Tunis, par le directeur de la Police générale et de la réglementation, le contrôleur de police Si-Mohand Mohamed Said et le chef du bureau de la coopération internationale, le commissaire divisionnaire, Ben Allam Ahmed Bey.

Ce congrès a vu la participation des représentants de la Ligue arabe, d'Interpol, de l'Université arabe Nayef pour les sciences de sécurité et de l'Union sportive arabe de police.

"Un exposé a été donné sur l'expérience de la Police algérienne en matière de système de transmission vidéo en temps réel par le biais des hélicoptères de la Sûreté nationale aux différents services sécuritaires à l'aide du réseau 4G", a précisé le communiqué. Intervenant à cette occasion, le représentant du DGSN a indiqué que cette rencontre "est l'un des espaces consacrés à la recherche et à la coordination entre les organes de police arabe afin d'examiner les meilleurs voies et moyens en vue de faire face aux défis sécuritaires".

Le congrès est une opportunité pour la conjugaison des efforts et la mobilisation de toutes les ressources afin de lutter contre les différentes menaces criminelles, y compris



le trafic de drogue et la cybercriminalité", a-t-il poursuivi, rappelant la contribution de l'Algérie en terme d'appui des activités des communautés internationale et arabe dans cette démarche.

"L'approche sécuritaire seule ne suffit pas pour l'instauration de la paix, à condition qu'elle soit accompagnée d'une prise en charge sociale, économique et culturelle ainsi que de la promotion des droits de l'Homme, en éliminant tous les facteurs menant à la criminalité et au terrorisme, à travers le renforcement du développement et de la gouvernance rationnelle pour nouer des liens solides avec le citoyen qui doit être un partenaire actif dans l'équation sécuritaire".

"La police algérienne a pris toutes les mesures coercitives et préventives en matière de lutte contre la cybercriminalité, à travers notamment la modernisation des dispositifs, le

recours aux solutions technologiques innovantes, la création de services centraux et d'équipes spécialisées ayant contribué à la résolution de plusieurs affaires, outre les actions de communication et de sensibilisation au profit des différentes franges de la société notamment au niveau des établissements scolaires", a-t-il souligné, saluant l'initiative lancée par le secrétariat général du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur concernant la mise en place d'une unité spécialisée dans la cybercriminalité.

A ce propos, le DGSN a évoqué le haut niveau de professionnalisme atteint par la police algérienne grâce à sa stratégie en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière, la cybercriminalité et le terrorisme, en confortant ses capacités en matière de lutte contre le crime, la modernisation des méthodes d'action,

la consolidation du lien de confiance avec le citoyen et le développement de la coopération bilatérale et multilatérale aux plans régional et international, mettant en avant la disponibilité de l'Algérie à échanger ses expertises et expériences en matière de lutte contre la criminalité organisée transfrontalière, la cybercriminalité et le terrorisme en faveur de la coopération policière arabe.

Plusieurs thèmes inscrits à l'ordre du jour ont été évoqués par les participants à ce congrès dont les structures d'organisation, les missions assignées aux organes de police de l'environnement dans les pays arabes, la conception proposée à l'unité concernée, dans le cadre du secrétariat général des ministres arabes de l'intérieur, par le renforcement de la coopération entre les pays arabes en matière de sécurité électronique dans sa formule modifiée, outre une première mouture des objectifs, des missions et des mécanismes d'action d'une commission permanente des statistiques pénales, au sein du secrétariat général, un rapport sur l'Union sportive arabe de police pour l'année 2019 et la présentation des expériences sécuritaires de plusieurs Etats participants.

ALGÉRIE-TURQUIE Rabehi reçoit l'ambassadeur de Turquie à l'issue de sa mission en Algérie



Le ministre de la Communication, porteparole du Gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassane Rabehi, a reçu mercredi à Alger l'ambassadeur de Turquie, Mehmet Poroy, qui lui rendait une visite d'adieu au terme de sa mission en Algérie. Lors de l'entretien, les deux parties ont exprimé leur "satisfaction" quant aux "relations fraternelles" entre les deux pays ainsi que la nécessité de les développer davantage, indique-t-on dans un communiqué. M. Rabehi a mis l'accent sur la "disponibilité de l'Algérie d'élargir les programmes de coopération culturelle qui puisent leur essence dans les relations historiques solidement enracinées".

Il a ajouté que les deux pays "ont en partage un riche legs historique, favorable à la consolidation et à la promotion culturelle bilatérale", souligne-t-on.

De son côté, le diplomate turc a exprimé la volonté de son pays à poursuivre et à entretenir cette coopération "très étroite" et s'est félicité du "rôle positif de l'Algérie" dans le renforcement de ces liens, conclut le communiqué.

ENVIRONNEMENT

COP25 :

Des appels en série à l'action collective face à l'urgence climatique

Plusieurs responsables onusiens ont lancé des appels à l'action collective face à l'urgence climatique, lors des débats, à l'ouverture du segment de haut niveau de la Conférence des Nations Unies sur le climat (COP25) à Madrid en Espagne.

"Il est impératif que nous produisions maintenant des résultats substantiels. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent culminer rapidement et être immédiatement réduites de manière significative", a déclaré le Président de l'Assemblée générale des Nations

Unies, Tijjani Muhammad-Bande, dans un discours devant les participants de la COP25, qui a débuté le 2 décembre et se poursuit jusqu'au 13 décembre. Le moment est venu, selon M. Tijjani, pour agir et entreprendre une action collective aussi bien à l'échelle des nations qu'internationale. «Nous devons maintenant entreprendre une action collective. Nous devons travailler en partenariat avec les dirigeants de villes et les autorités locales, les entreprises, les ONG, les groupes autochtones et la société civile pour prendre des mesures climatiques aux niveaux national et mondial», a-t-il ajouté, notant que de nom-

breux pays ont fait preuve de leadership lors du Sommet Action Climat en septembre à New York en s'engageant à accroître leurs efforts d'ici à 2020 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

«J'encourage tous les autres Etats membres à les imiter afin de garantir un monde meilleur pour tous», a-t-il dit. Intervenant à cette occasion, la secrétaire exécutive de la CGNUCC, Patricia Espinosa, a mis en garde contre la fin de l'opportunité d'agir face à l'urgence climatique dans le monde, en soutenant qu'elle est désormais toute proche. «Chaque année, à la COP, on nous dit que la fenêtre d'opportunité pourrait bientôt se fermer. La fenêtre d'opportunité se ferme maintenant», a-t-elle mis en garde. Et d'ajouter: «mon message est le suivant. Nous avons besoin de vos décisions. Nous avons besoin de votre leadership. Nous n'avons plus de temps à perdre». Elle a rappelé, dans ce sens, que l'objectif clé de la COP25 est d'accroître l'ambition pour la mise en oeuvre de l'Accord de Paris sur le climat de 2015 qui vise à limiter la hausse de la température moyenne mondiale à 1,5 degré Celsius au-dessus du niveau préindustriel.

Le réchauffement climatique se poursuit

Pour sa part, le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), Petteri Taalas, a rappelé que les récents rapports de l'OMM sur les gaz à effet de serre et l'état du climat ne constituent pas de bonnes nouvelles concernant la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

«Le réchauffement climatique se poursuit. La température mondiale moyenne a augmenté d'environ 1,1 degré Celsius depuis l'ère préindustrielle et l'océan d'un demi-degré. 220 millions de personnes ont souffert de vagues de chaleur l'année dernière. Nous avons recommencé à voir la faim augmenter. Aujourd'hui, plus de 800 millions de personnes souffrent d'un manque de nourriture», a-t-il déclaré dans un discours devant les délégués.

Emboitant le pas à Patricia Espinosa, le SG de l'OMM a tiré la sonnette d'alarme quant aux dangers imminents du changement climatique. «Nous nous dirigeons vers une augmentation de la température de 3 à 5 degrés Celsius d'ici la fin du siècle. Si nous utilisons toutes les ressources en combustibles fossiles, nous arriverons à 8 degrés», a déclaré M.



Taalas. Dans ce contexte, le chef de l'OMM a exhorté les délégués de la COP25 à se concentrer sur les opportunités commerciales fournies par les énergies renouvelables et une économie à faible émission de carbone plutôt que sur les coûts économiques à court terme. En outre, l'OMM et onze autres organisations internationales, dont la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNU) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ont donné le coup d'envoi mardi, lors de la COP25, de l'Alliance pour le développement

de l'hydrométrie. A la veille de la clôture des travaux de la COP, le magazine time a désigné la jeune militante du climat Greta Thunberg, personnalité de l'année 2019.

La Suédoise de 16 ans, devenue l'égérie de la lutte contre le changement climatique à travers la planète, est ainsi la plus jeune lauréate de cette distinction, décernée depuis 1927 par le magazine américain. Greta Thunberg, qui a commencé à l'été 2018 à manifester seule pour le climat tous les vendredis devant le Parlement suédois, a depuis rallié des millions de partisans à sa cause.

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE KHENCHELA : Présentation au public de trois nouvelles publications

Trois nouvelles publications de Hamza Talbi, Abdelhafid Bouzekri et Nesrine Khelifi ont été présentées mardi au public à la bibliothèque centrale de la ville de Khenchela.

Talbi a ainsi présenté «El Anwar fi El Felsafa» qui est un manuel scolaire de 240 pages sur la philosophie édité chez les éditions Echihab et destiné aux candidats aux épreuves du baccalauréat, a expliqué l'auteur. Le deuxième ouvrage «Etadris el-faal fi dhil el-moutaghairat el-jadida» se veut un outil d'appui aux enseignants qui y trouvent une initiation aux méthodes didactiques les plus efficaces et les plus modernes, a indiqué l'auteur, Bouzekri, qui a souligné que son ouvrage sorti chez les éditions. Dar El-khayal en 198 pages tient compte des changements récents du système éducatif algérien. Dans le troisième livre paru en 106 pages chez les éditions Dar El-Mouthakaf sous le titre «La yaalamoun el-kitab illa amani», l'auteur Nesrine a expliqué y



tenter de savoir si ce sont les musulmans ou les occidentaux qui sont responsables des clichés négatifs véhiculés sur l'Islam.

Une assistance nombreuse d'intellectuels, auteurs et étudiants a pris part à la séance de présentation de ces ouvrages tenue à l'occasion du 59ème

anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, selon le directeur de la bibliothèque, Nadir Boutrid.

APS

CINÉMA

Le documentaire «Nice Very Nice» en compétition au Sénégal

Le court métrage documentaire «Nice Very Nice» du jeune réalisateur El Kheyr Zidani a été sélectionné en compétition du 10e Festival international du film documentaire de Saint-Louis prévu dans cette ville sénégalaise du 16 au 21 décembre, annoncent les organisateurs.

D'une durée de 16 mn, «Nice Very Nice» relate le quotidien de «Didou» qui érige en souvenir de son épouse en lui érigeant un petit musée dans la maison familiale à la Casbah d'Alger. A la mémoire de la défunte qui avait toujours

souhaité vivre dans un palais ottoman, «Didou» refait la décoration de sa maison, progressivement avec les moyens du bord. Présenté au Short Film Corner du Festival de Cannes en 2018, «Nice Very Nice» a été présenté dans plusieurs festivals internationaux et primé en Algérie, en Egypte et en Tunisie. A Saint-Louis, le film sera en compétition avec «Demal» du sénégalais Loïc Hoquet, «I am sheriff» du sud-africain Teboho Edkins ou encore «Une autre journée ensoleillée» du namibien Tim Huebschle. Sept autres films documentaires sont

également en compétition dans la catégorie des longs et moyens métrages: «Le procès contre Mandela et les autres» coréalisé par les Français Nicolas Champeaux et Gilles Porte, «Poisson d'or, poisson africain» du sénégalais Moussa Diop, ou encore «Boxing Libreville» de Amédée Pacôme Nkoulou (Gabon). Créé en 2010, le Festival international du film documentaire de Saint-Louis est organisé par l'association «Krysalide diffusion» en partenariat avec des centres culturels et universitaires sénégalais et étrangers.

MANIFESTATIONS DU 11 DÉCEMBRE 1960 : Réinhumation des restes du chahid Bennai Omar à Theniet El Had (Tissemsilt)

Une cérémonie de réinhumation des restes du chahid Bennai Omar a été organisée mercredi au carré des martyrs de la commune de Theniet El Had (Tissemsilt) à l'occasion de la célébration du 59ème anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960.

La cérémonie s'est déroulée en présence des autorités locales et de représentants de la famille révolutionnaire. Le wali de Tissemsilt, Salah El Affani, a honoré, à cette occasion, la famille du chahid.

Les restes du chahid, moudjahid de la 3ème zone de la 4ème région de la Wilaya VI historique, ont été découverts au début de l'année en cours à la zone de Zerzer, dans la commune de Sidi Boutechent (Tissemsilt), après une recherche qui avait duré trois mois menée par une équipe composée de compagnons du chahid et de cadres de la direction locale des moudjahidines.

Le martyr Bennai Omar est né en 1917 au douar Medad, à Theniet El Had. Il rejoignit les rangs de l'ALN en 1956. Il tomba en martyr au champ d'honneur à Zerzer, près de Sidi Boutechent, lors d'un raid aérien des forces coloniales françaises en 1957.

La célébration des manifestations du 11 décembre 1960, organisée à Theniet El Had, a été également marquée par la levée des couleurs nationales, la pose d'une gerbe de fleurs et la lecture de la Fatiha à la mémoire des chouhada.

Le secrétaire de wilaya de l'Organisation nationale des moudjahidines (ONM), Bedouane Touag, a pris la parole, à cette occasion, pour mettre en exergue l'importance des manifestations du 11 décembre 1960 sur le cours de la guerre de libération nationale.

LECTURE

Lancement du projet "bibliothèque de la rue" à Oran



Le projet de la bibliothèque de la rue a été lancé dernièrement à Oran dans le but de promouvoir la lecture, a-t-on appris des initiateurs. Pour encourager la lecture et renforcer l'échange de connaissances, le club "Ness Et-Thakafa" du groupe "Ness El Kheir" de la wilaya d'Oran a lancé ce projet par une opération de collecte de livres, a indiqué un de ses membres. Mohamed Zouaoui a exhorté, dans ce sens, les citoyens à faire don de livres dans différents domaines religieux, culturel, historique, littéraire, scientifique et autres pour la création de la bibliothèque de rue.

Les livres seront posés dans différents sites de la ville d'Oran, notamment les gares de transport terrestre et ferroviaire de voyageurs, les espaces verts, les jardins et autres pour rapprocher le citoyen du livre et promouvoir la lecture dans la société, a-t-on expliqué.

APS

PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE 2019 Un colauréat qui fait jaser



La cérémonie de remise du Prix Nobel de littérature pour 2019 a connu, dans la capitale suédoise quelques remous à cause du choix, porté sur un colauréat, en l'occurrence l'écrivain autrichien Peter Handke. Près de 500 personnes sont venues malgré les conditions météorologiques protester et brandir des pancartes pour lui rappeler ses positions jugées complices avec le régime serbe dans le génocide commis dans la fin des

années 1990 contre les Bosniaques et également sa présence à l'enterrement de leur chef Slobodan Milosevic. La plupart des manifestants sont des citoyens d'origine bosniaque venus dire leur colère contre cette consécration pour quelqu'un dont l'engagement avec le régime serbe est revendiqué. «A la tribune, des mères de Srebrenica, arrivées quelques jours plus tôt à Stockholm, promettent d'inscrire le nom de l'Académie suédoise

sur "un mur de la honte" qu'elles construiront un jour », relate le correspondant du site lemonde.fr citant l'une d'elles qui criait sa colère à "idée que l'écrivain autrichien évoquait encore début décembre, sur la chaîne suédoise SVT, un "fratricide" plutôt qu'un "génocide" ». Avec tout cela, lemonde.fr rappelle que dans son pays, « Peter Handke bénéficie du soutien de la scène politique et culturelle ».

DKNews

Programme de la soirée

TF1 20:05

Balthazar

Réalisateur : Jérémy Minui
Avec : Tomer Sisley, Hélène de Fougerolles



Le cadavre d'une femme âgée d'une quarantaine d'années est retrouvé sur une péniche de transport fluvial. La victime porte un costume de Blanche-Neige. D'après les premières constatations, Balthazar peut affirmer qu'elle a été tuée par une balle de fusil de chasse. Sa fille affirme que sa mère avait l'obsession de partir en Australie pour retrouver son fils. Rapidement, l'affaire se complexifie.

france 2 20:05

Envoyé spécial



Lassés de la société de consommation, Sylvia, mère au foyer, et Cédric, ingénieur, ont fait un choix radical : quitter leur maison pour s'installer à la campagne, en Ariège, avec leurs enfants. Adeptes du minimalisme, ils ont opté pour un habitat de 22 m2 qu'ils ont construit eux-mêmes. A l'inverse, Sandra, éducatrice, et Renaud, agent d'entretien de la voirie - résidant en région parisienne - aiment vivre confortablement. Courses au supermarché, vacances à l'étranger... ils travaillent pour se faire plaisir. Le temps d'un week-end, ces deux familles ont accepté de confronter leurs points de vue et de partager leur quotidien.

france 3 20:00

Le seigneur des anneaux : les deux tours

Réalisateur : Peter Jackson
Avec : Elijah Wood, Sean Astin



Bien décidés à détruire le maléfique anneau de Sauron, Frodon Sacquet et Sam Gamegie font route vers le pays de Mordor, suivis par le versatile Gollum. Pendant ce temps, l'humain Aragorn, l'elfe Legolas et le nain Gimli se lancent à la poursuite de leurs amis Merry et Pippin, capturés par une horde de créatures sauvages. Les trois compagnons parviennent au Rohan, territoire sur lequel règne Saroumane.

CANAL+ 20:00

City on a Hill

Réalisateur : Kyra Sedgwick
Avec : Kevin Bacon, Aldis Hodge



Jenny se prépare à accueillir chez elle sa fille Benedetto, qui a reçu l'autorisation de sortir de l'hôpital. Jackie tente de la faire parler afin de savoir qui lui fournissait les doses de drogue. Parallèlement, l'enquête sur l'assassinat des convoyeurs de fonds piétine. Decourcy Ward avoue à Jackie qu'il doit trouver les cadavres pour obtenir des indices sérieux. Pendant ce temps, la fille de Frank est sujette à de nombreux cauchemars.

6 20:05

Chef contre chef



A Naples, Cyril Lignac et Jean-François Piège rivalisent autour de mets traditionnels italiens pendant une semaine. Chaque épreuve est l'occasion de découvrir les produits, les savoir-faire locaux et les lieux emblématiques de la cuisine napolitaine. Avant de revisiter la pizza napolitaine, ils reçoivent les conseils du célèbre pizzaiolo Toto Sorbillo. Pour le dîner final, les deux chefs doivent préparer un menu composé de 3 plats, inspiré de leur semaine de découvertes. Ils vont être départagés par des toques étoilées italiennes, Ernesto Iaccarino, Gennaro Esposito, Eduardo Estatico et l'œnologue Manuela Piancastelli.

Jeux

Samourai-Sudoku n°2335

Les problèmes de sudoku samourai se composent de cinq grilles desudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samourai a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



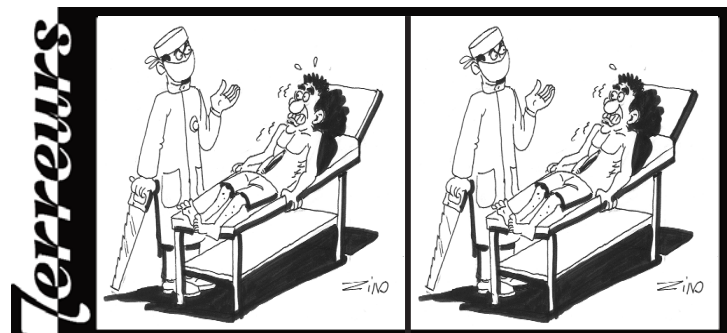
«La perfection des moyens et la confusion des buts semblent caractériser notre époque»

Albert Einsetein

Mots croisés n°2335

- 1 - Il étale tous vos problèmes de coeur
- 2 - La religion pour le peuple, d'après Marx - Enchançées
- 3 - Belle région d'Italie - Beaux en peinture
- 4 - Miroir de Nagoya - Chanterre très vulgairement
- 5 - Inaptes à toute génération - Transport très parisien
- 6 - Endommagé par le feu - Producteur de chlorure de sodium
- 7 - Elle fut forcée de pratiquer l'amour en vache - Nippe - Sigle de société - Tantale
- 8 - Elles sont considérées comme des globes - Bien distingué
- A - Donnais sa part
- B - Interpellation
- C - Bons courants d'air - Prison de futur empereur
- D - Titre de noblesse - Fixa solidement
- E - Envisagerai
- F - Aucun - Ile de Charente
- G - Prêtes à prendre la mer - Voile géante
- H - Dieu solaire - Portas jusqu'à la fin - Ile de Charente
- I - Direction normale des torrents - Disculper
- J - Regarder avec attention - Autre do
- K - Mesurent le terrain - Début de fleuve
- L - Obligations pour les propriétaire de forêts

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												



NBA: Miami et Philadelphie toujours parfaits à domicile

Les équipes de Philadelphie et Miami restent parfaits à domicile et enchainent les victoires, en battant mardi, respectivement, Denver et Atlanta, pour conserver chacune un bilan immaculé sur leur parquet depuis le début de la saison du Championnat de basketball américain (NBA).

Porté notamment par les triples doubles de Jimmy Butler et Bam Adebayo, le Heat a rétabli une situation mal engagée pour battre Atlanta 135 à 121 après prolongation, la 11^e victoire dans sa salle en autant de rencontres. Les Floridiens sont 3^e de la conférence Est.

Adebayo a inscrit 30 points, un sommet depuis le début de sa carrière, tout en captant 11 rebonds et en offrant 11 passes décisives pour son premier triple-double (trois catégories de statistiques à 10 unités ou plus) en NBA.

Son coéquipier Jimmy Butler n'a pas été en reste, battant de son côté son record en matière de rebonds avec 18 ballons captés. Il a aussi marqué 20 points et donné 10 passes décisives pour permettre à Miami de réaliser une fin de partie ébouriffante.

Atlanta menait en effet 117-111 à moins d'une minute de la fin, mais deux paniers à trois points de Butler et Duncan Robinson ont permis au Heat d'arracher la prolongation, où Miami a poursuivi sur sa lancée en infligeant d'entrée un 16-0 fatal aux Hawks.

Robinson termine la partie avec 34 points, dont un record personnel de 10 tirs à 3 points réussis.

A noter enfin l'excellent match de Kendrick Nunn, qui avec 36 points échoue à seulement une longueur du record de la franchise pour un rookie. Côté Atlanta, Vince Carter a inscrit 12 points, du haut de ses 42 ans, pour ce qui était son 1.500^e match en NBA.

Seuls quatre autres joueurs ont disputé autant de rencontres que lui dans la Ligue: Robert Parish (1.611), Kareem Abdul-Jabbar (1.560), Dirk Nowitzki (1.522) et John Stockton (1.504).

Philadelphie a de son côté battu Denver 97 à 92, son 13^e succès à domicile cette saison. Joel Embiid a marqué 22 points, dont deux lancers francs importants à 15 secondes du terme pour sceller la victoire des Sixers. Par ailleurs, Charlotte s'est imposé 114 à 107 devant Washington.

Malgré la victoire, Nicolas Batum ne s'est guère illustré (0 point, 2 rebonds en 12 minutes), contrairement à Ian Mahinmi, auteur de 9 points (et 3 rebonds) en 20 minutes pour les Wizards. Le cauchemar continue pour New York, battu 115 à 87 par Portland. Franck Ntilikina (2 points, 1 passe en 17 minutes) n'a pas pesé.

APB

JEUX MÉDITERRANÉENS 2021 À ORAN: Commission d'inspection chargée de veiller à la conformité des carrières du centre équestre

Une visite de contrôle des carrières et de l'éclairage du centre équestre «Etrier Oranais», retenu pour abriter les épreuves de saut d'obstacles lors des Jeux méditerranéen 2021 à Oran, a été effectuée mardi par une commission d'inspection de la Fédération équestre algérienne.

L'opération de contrôle vise à vérifier la conformité des structures, en fonction des critères techniques et dans le respect des normes, notamment la surface disponible, la qualité des carrières d'entraînement et de compétitions et l'éclairage.

La commission technique de la Fédération équestre algérienne (FEA) est composée de Othmane Benslimane et Fahima Sebiane, dans le domaine d'assistance technique, ainsi que d'assistants en maîtrise d'ouvrages et de spécialistes en aménagement susceptibles d'émettre leurs points de vue partant de leurs expériences inhérentes à la construction d'un centre équestre et les besoins de ses différentes disciplines qui seront proposées lors des prochains Jeux méditerranéens. Nombreux sont les éléments à prendre en compte pour la réussite de ce type de projet, dont notamment les travaux de terrassement, la



qualité du sol et la sécurité des chevaux et cavaliers. Le chantier de réhabilitation du complexe équestre «Etrier Oranais» d'Es-

Sénia, doté d'une enveloppe de plus de 350 millions DA et qui occupe une superficie d'environ quatre (4) hectares, a été lancé

en décembre 2018. Les travaux devront être livrés en mars 2020, selon les responsables de ce centre équestre.

RUGBY AFRICA CUP-2020 (PHASE DE POULES): Le Sénégal complète le groupe de l'Algérie

Le Sénégal, dernier qualifié du tour préliminaire de la Coupe d'Afrique des nations de rugby à 15, est versé dans le groupe C aux côtés de l'Algérie et l'Ouganda, lors de la phase de poules de «Rugby Africa Cup», prévue en 2020 et qui remplace l'ancien système par hiérarchie (Gold, Silver et Bronze CUP).

Les Sénégalais ont surclassé Maurice (63-0), alors que les Algériens (6^e africains) avaient été exemptés du tour préliminaire tour comme les Ougandais (3^e).

Les Rugbymans algériens entameront la phase de poules de la compétition africaine en déplacement contre l'Ouganda le 6 juin prochain, avant de recevoir, le Sénégal, le 20 du même mois.

Le groupe A est composé, de la Namibie, la Zambie et Madagascar, dernier qualifié aux dépens du Nigeria (63-3).

Le groupe B regroupe, le Maroc, Kenya et la Côte d'Ivoire, tandis que, le Ghana vainqueur du Botswana (36-25), a rejoint dans le groupe D, le Zimbabwe et la Tunisie.

Les douze (12) sélections formant la phase de poules de Rugby Africa Cup, sont réparties en 4 poules de trois (3) équipes où l'une joue contre l'autre lors d'un match à domicile ou à l'extérieur (selon un tirage au sort). Le vainqueur de chaque poule progresse dans le tournoi final de la RAC. Lors du tour final, les 4 meilleures équipes africaines se rencontreront dans un lieu à déterminer pour la dernière étape de la RAC, qui offrira deux demi-finales, une petite finale et la grande finale pour sacrer le champion d'Afrique.

Le système de compétition de l'Africa Cup 2020 a été entièrement révisé afin d'accroître l'intérêt de la compétition pour les fédérations, les spectateurs et les partenaires de la Confédération.

Pour la Confédération africaine de rugby, ce nouveau format devra favoriser, la promotion de la discipline et d'impliquer davantage de pays dans le rugby et d'élever nos équipes à un niveau d'excellence, en vue de créer un pôle d'athlètes africains

de haut niveau reconnus à l'échelle internationale. Le nouveau format devant être plus attractif, a démarré en novembre 2019 avec l'engagement de 16 pays africains qui participeront à la nouvelle Rugby Africa Cup (ou RAC), en vue d'une qualification à la Coupe du Monde 2023 dont les éliminatoires se joueront en 2022.

Les 16 meilleures équipes du continent selon le classement africain s'affrontent dans une seule et même compétition jusqu'à l'ultime finale. La première étape consiste en un tour éliminatoire, les équipes classées 9, 10, 11 et 12 affrontent dans un match unique à domicile les équipes classées 13, 14, 15 et 16 respectivement. Le vainqueur de chacun de ces quatre matches progresse dans la phase de poule. L'Algérie (vainqueur de la Bronze Cup en 2017, puis de la Silver en 2018) a été exemptée de la première phase éliminatoire, grâce à sa 6^e place au classement annuel du continent et entrera donc en compétition à partir de la deuxième étape.

JUDO / WORLD MASTERS 2019 DE QINGDAO: L'Algérie présente avec trois athlètes en Chine

Trois judokas représentent l'Algérie au World Masters 2019 de Qingdao (Chine), prévu de jeudi à samedi, selon le programme de compétition dévoilé mercredi par les organisateurs.

Il s'agit de Fethi Nourine (-73 kg) et Abderrahmane Benamadi (-90 kg) chez les messieurs

ainsi que Kaouther Ouallal (-78 kg) chez les dames.

Nourine a été versé dans la poule «D» de sa catégorie de poids et débute contre le Suédois Tommy Macias, alors que Benamadi a été exempté du premier tour dans la poule «C» des moins de 90 kg et fera donc son

entrée en lice directement au deuxième, contre l'Hongrois Krisztian Toth. Chez les dames, Ouallal a hérité d'un tirage difficile, puisqu'elle sera appelée à défier la redoutable Sud-Coréenne Lee Jeongyun dès le premier tour (poule «C»). Au total, 446 judokas (228 messieurs et

218 dames), représentant 67 pays, prendront part à ce tournoi international, où l'Algérie fait office de nation africaine la mieux représentée, devant l'Egypte (2 athlètes), le Sénégal (1), la Tunisie (1), l'Afrique du Sud (1), le Maroc (1), le Cameroun (1) et la Guinée-Bissau (1).

RUGBY / MONDIAL-2019: La sélection japonaise s'offre un bain de foule à Tokyo

La sélection japonaise de rugby, surnommée les «Brave Blossoms», s'est offert un bain de foule hier à Tokyo, à l'occasion du défilé célébrant son brillant parcours au Mondial-2019, organisé cet automne dans l'archipel nippon.

Emmenés par leur emblématique capitaine Michael Leitch, les «Brave Blossoms» ont remonté à pied et en costume-cravate une avenue du centre-ville de la capitale japonaise, bordée de ginkgos au feuillage automnal doré et de gratte-ciels.

«Je suis surpris de voir tellement de gens ici, et je suis très heureux de constater que nous avons été capables d'avoir un impact aussi important au Japon», s'est félicité Michael Leitch.

Le Japon a atteint cette année les quarts de finale de la Coupe du monde de rugby pour la première fois de son histoire, en s'imposant notamment face à l'Irlande, puis face à l'Ecosse, deux nations historiques du ballon ovale, avant d'être éliminé par l'Afrique du Sud, future championne.

Cet exploit a fait vibrer un pays qui jusque-là n'avait d'yeux que pour le baseball et le sumo, principalement.

Dans les stades, dans les «fans zones» ou devant leurs télévisions, les Japonais ont massivement suivi les matchs de leur équipe pendant la Coupe du monde.

«One Team» (Une équipe), la devise des «Brave Blossoms», a d'ailleurs été désigné début décembre comme le principal mot de l'année 2019 au Japon, lors d'un concours annuel très médiatisé.

LIGUE 1-MC ALGER: Casoni démis de ses fonctions, Mekhazni pour assurer l'intérim (Sakhri)

L'entraîneur français du MC Alger (Ligue 1 algérienne de football) Bernard Casoni, a été démis hier de ses fonctions et remplacé à titre intérimaire par le Directeur technique du club Mohamed Mekhazni, a appris l'APS du directeur général sportif Fouad Sakhri.

«Casoni a été démis de ses fonctions, au même titre que son adjoint Hakim Malek et le préparateur physique Thomas Sébastien Gornouec.

Le limogeage a été notifié en présence d'un huissier de justice dans les règles de l'art, et comme le stipulent les règlements en vigueur.

Maintenant, la direction devra trouver un accord avec Casoni pour la résiliation de son contrat», a affirmé Sakhri.

Le limogeage de Casoni a été décidé alors que l'équipe restait sur une mauvaise série en championnat, avec un bilan d'un point pris sur 9 possibles.

Aussi paradoxal que celui puisse paraître, la décision de Sakhri intervient 48 heures après celle prise par le président du Conseil d'administration du «Doyen», Achour Betrouni, de renouveler sa confiance à Casoni «jusqu'à la fin de la phase aller».

«Un bilan sera dressé sur le parcours de l'équipe et on décidera ensuite de l'avenir du technicien français et son staff technique», avait-il déclaré à l'APS.

Se considérant comme le premier responsable sportif du club, Sakhri a estimé que ce genre de décisions n'étaient pas du ressort du Conseil d'administration.



Betrouni : «C'est une décision irréfléchie»

«On ne pouvait pas garder Casoni encore plus longtemps, il a échoué dans sa mission, chose qui m'a poussé à le limoger.

Je suis là en tant que responsable sportif de l'équipe, alors que le rôle d'un Conseil d'administration est de gérer les affaires sur le plan financier et administratif, a-t-il précisé.

Avant d'enchaîner : «Je n'ai aucun problème avec Betrouni, ma priorité est l'intérêt du Mouloudia, rien de plus.

Il fallait apporter un changement au vu de la situation actuelle, d'autant plus que nous sommes à la veille d'un

match important à domicile, dans le cadre des 1/8 de finale (retour) de la Coupe arabe des clubs», lundi prochain face aux Irakiens d'Al-Quwa Al-Jawiya au stade Mustapha-Tchaker de Blida (aller : 0-0 à Erbil).

Invité à se prononcer sur une décision qui va à l'opposé de celle de Betrouni, Sakhri évite d'enclencher un bras de fer avec le patron du Conseil d'administration avec lequel il est en froid depuis longtemps.

«Avant d'être un dirigeant, je suis d'abord un fervent supporter du MCA. Je suis prêt à accepter un éventuel limogeage, car j'ai la conscience tranquille». Contacté par l'APS, Betrouni

a réagi à la décision du limogeage de Casoni qu'il qualifie d'«irréfléchie».

«C'est loin d'être sage. Je ne comprends pas le comportement de Sakhri qui fait dans l'entêtement. De mon côté, je préfère temporiser pour éviter de perturber les joueurs à l'approche d'un match important en Coupe arabe», a-t-il affirmé. Concernant le futur entraîneur, Sakhri a insisté sur le fait «qu'il puisse faire l'unanimité au sein du club, avant de trancher son identité. Le profil ? Il doit être à la hauteur de la mission qui lui sera confiée, un technicien de caractère et surtout d'expérience. Nous avons quelques propositions, en attendant de les étudier».

LFP : Une réunion «prochainement» avec les représentants des clubs pour solutionner les problèmes financiers

La Ligue de football professionnel (LFP) tiendra prochainement une réunion avec les responsables et représentants des clubs de la Ligue 1 et 2 afin de trouver une solution aux problèmes financiers auxquels sont confrontés ces clubs, a-t-on appris auprès de responsables de certaines équipes en marge du tirage au sort des 32e et 16e de finale de la Coupe d'Algérie 2019-2020 qui s'est déroulé, mardi soir, à l'Ecole supérieure de l'hôtellerie et de restauration d'Aïn-Bénian (Alger).

Dans ce cadre, le manager général de l'USM El Harrach (Ligue 2), Hadj Kamel a indiqué dans une déclaration à l'APS que «la LFP a donné son accord pour la tenue d'une réunion avec les représentants des clubs souffrant d'une crise financière».

La réunion devrait avoir lieu le 19 décembre courant».

Cette décision a été prise à l'issue d'une réunion d'urgence ayant regroupé, mardi soir, les responsables de 25 clubs activant dans les deux ligues professionnelles de football.

«Nous avons demandé du président de la LFP de tenir une réunion dans les plus brefs délais afin d'examiner les problèmes, notamment financiers, auxquels sont confrontés les clubs», a-t-il ajouté, relevant que «des clubs bénéficient du soutien des entreprises et d'autres non.

Nous voulons être sur le même pied d'égalité avec les clubs».

«D'autres points seront examinés lors de cette réunion, notamment la commission de règlement des litiges et le sort des clubs relégués en amateur qui croulent sous les dettes», a-t-il fait savoir.

Pour sa part, le président du NC Magra (Ligue 1), Azzedine Bennacer a indiqué que les clubs des deux ligues ont chargé des représentants pour «parler avec le ministre de la Jeunesse et des Sports, Raouf Bernaoui, lequel s'est engagé à régler le problème dans les jours à venir, en consacrant des enveloppes financières». Plusieurs clubs professionnels souffrent d'une sévère crise financière, notamment concernant le paiement des salaires des joueurs.

De nombreuses plaintes concernant ce sujet sont au niveau de la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL).

Le montant global des salaires impayés aux joueurs des Ligues professionnelles 1 et 2 a été évalué à plus de 69,8 milliards de centimes au 1er décembre 2019, selon une estimation de la CNRL.

LIGUE 1 FRANÇAISE - OGC NICE: Atal opéré avec succès, 3 à 5 mois d'indisponibilité

Le défenseur international algérien de l'OGC Nice (Ligue 1 française de football), Youcef Atal, victime d'une lésion méniscale, s'est fait opérer mardi avec succès à Lyon et sera absent des terrains entre 3 et 5 mois, rapportait hier le quotidien *Nice-Matin*.

«Touché au genou lors de la réception de Metz (4-1), Youcef Atal a été opéré, mardi à Lyon, par le Dr. Bertrand Sonnery-Cottet. Le latéral algérien souffrait d'une lésion du ménisque externe du genou droit. L'intervention chirurgicale s'est parfaitement déroulée. L'absence d'Atal est estimée entre trois et cinq mois», écrit la même source. L'ancien joueur du Paradou AC s'est fait mal tout seul en tentant un dribble au niveau du point de corner avant de s'écrouler.

Il a dû quitter ses coéquipiers à la

29e minute de jeu. Avec ce coup dur, le sélectionneur national Djamel Belmadi sera contraint de lui trouver un suppléant en vue de l'entame du 2e tour des qualifications de la Coupe du monde 2022 en mars prochain.

Atal (23 ans), qui compte 13 apparitions depuis le début de la saison en Ligue 1 (1 but et 1 passe décisive), avait été l'une des grandes révélations de la saison 2018/2019 en France (6 buts), d'où l'intérêt notamment du Paris SG à vouloir l'avoir dans ses rangs. Avant de rejoindre Nice en 2018, Atal a porté les couleurs de nombreux clubs (toutes



catégories confondues), entre autres la JS Kabylie et le Paradou AC, avant de rejoindre la formation belge de Courtrai, à titre de prêt pour une saison.

LFP: Medouar : «Le règlement des problèmes financiers des clubs est tributaire d'une modification de leurs statuts»

Le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Abdelkrim Medouar a affirmé, mardi soir, que les clubs confrontés à des difficultés financières doivent impérativement procéder à des «modifications de leurs statuts» pour sortir de la crise. «Les clubs doivent modifier leurs statuts pour sortir de l'état de faillite et de la crise financière et promulguer de nouvelles lois, notamment celles relatives aux sociétés sportives»,

a indiqué le président de la LFP en marge du tirage au sort des 32e et 16e de finale de la Coupe d'Algérie 2019-2020 qui s'est déroulé, mardi soir, à l'Ecole supérieure de l'hôtellerie et de restauration d'Aïn-Bénian (Alger). M. Medouar a expliqué, dans ce cadre, que «les sociétés qui existent actuellement sont sportives et non commerciales et doivent être soumises à la loi commerciale. Pour ce faire, nous organiserons un atelier technique

auquel prendront part des spécialistes du domaine, ainsi que des présidents d'équipes et des représentants du ministère en vue de présenter un projet à la tutelle». Il a été convenu entre M. Medouar et les responsables des clubs professionnels de la nécessité de tenir une réunion dans les plus brefs délais en vue de prendre les décisions indispensables pour sortir les clubs de la crise financière. «Nous avons également rencontré lors

du tirage au sort le ministre de la Jeunesse et des Sports, Raouf Bernaoui et les présidents des clubs et avons convenu de tenir une réunion en présence des clubs professionnels et de la LFP, outre le Comité de règlement des litiges (CRL) en vue de trouver des solutions pour alléger la pression sur les équipes touchées par la crise», a affirmé M. Medouar. Le même responsable a fait savoir que «le ministre Bernaoui a affirmé l'existence d'une

liste des sociétés qui accompagneront les clubs professionnels, de quoi être optimiste pour faire sortir les équipes de la crise», s'est-il réjoui avant d'ajouter «des changements se produiront au cours de la prochaine année et les clubs n'ont qu'à suivre». Selon certaines sources, la réunion prévue entre la LFP et les responsables des clubs des deux ligues professionnelles aura lieu le 19 décembre courant.

LIGUE 2/ASM ORAN: Le club a bénéficié de la quasi-totalité de ses subventions des autorités locales (DJS)

La direction de l'ASM Oran, club pensionnaire de la Ligue 2 de football, a pu bénéficier jusque-là de 16 millions DA provenant des autorités locales, soit la quasi-totalité des subventions allouées par ces dernières, a-t-on appris de la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya. Cette précision fait suite à la montée au créneau des dirigeants de l'ASMO qui ont sollicité la semaine passée le wali Abdelkader Djellaoui pour les aider à surmonter la période difficile que traverse le club. «Le wali a reçu les dirigeants de l'ASMO et les a rassurés quant à son entière disponibilité pour les aider à trouver des solutions à leurs problèmes financiers. Néanmoins, il faut savoir que les autorités locales n'ont pas lésiné jusque-là sur les moyens pour mettre cette formation dans les meilleures dispositions possibles», a déclaré à l'APS le directeur local de la jeunesse et des sports par intérim, Hadj Chibani Bahi. Il a, en outre, précisé qu'il restait encore au club de «M'dina J'dida» de bénéficier de la subvention allouée par l'Assemblée populaire de wilaya de l'ordre de 6 millions DA. A l'ASMO, les saisons se suivent et se ressemblent, et le quotidien de ce club est fait généralement de grèves à répétition des joueurs pour réclamer leur argent. Ce fut encore le cas en début de semaine, puisque les protégés de l'entraîneur Salem Laoufi sont revenus à la charge pour réclamer la régularisation de leur situation financière, non sans menacer de recourir à une nouvelle grève. Avant deux journées de la fin de la phase aller, l'ASMO occupe la cinquième place au classement, sachant que les quatre premiers accéderont en fin de saison en Ligue 1.

RD CONGO: L'Allemand Gernot Rohr convoité par la fédération congolaise

Le technicien franco-allemand Gernot Rohr serait convoité par la Fédération congolaise de football (Fecofa) pour prendre en mains la sélection des Léopards, en prévision des prochaines échéances internationales, a rapporté la presse locale. «La Pecafo a coché le nom du technicien franco-allemand pour prendre la tête des Léopards à l'expiration de son contrat avec le Nigéria», selon le site Africatop-sports.com, citant des sources de la fédération congolaise. Depuis le départ de l'an-

ancien sélectionneur de la RD Congo, Florent Ibenge, la barre technique avait été confiée à Christian Nsengi Biembe qui assure l'interim, depuis quelques temps déjà, et les débuts des Léopards aux éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN-2021), avec 2 matchs nuls, ne plaident pas en sa faveur. De son côté, Gernot Rohr est toujours sous contrat avec la NFF jusqu'en juin 2020.

Et malgré des relations difficiles ces dernières semaines, l'ancien sélectionneur du Gabon ne cache pas

son envie de continuer avec les Super Eagles.

D'autres noms sont cités pour postuler au poste de sélectionneur des Léopards, à l'image du Français Claude Makele qui est d'origine congolaise, mais le président de la fédération Constant Omari, avait déjà pris ses distances avec cette éventualité.

«Si on doit engager un nouveau sélectionneur, ce choix revient à la fédération, et ce qui m'intéresse, ce sont les compétences, et pas d'avoir un nom», avait assuré le dirigeant.

ATTRIBUTION DU MONDIAL-2022 AU QATAR : Blatter prêt à témoigner en France

L'ancien président de la Fédération internationale de football (Fifa), Sepp Blatter, s'est dit prêt à apporter son témoignage en France dans l'enquête sur les conditions d'attribution du Mondial-2022 au Qatar, si le Parquet national financier le sollicitera, a-t-il déclaré hier.

«S'ils me le demandent officiellement, je pense que j'irai en France car j'ai la conscience tranquille», a déclaré Blatter.

Le dirigeant suisse de 83 ans a déjà été entendu dans cette affaire «en Suisse, le 20 avril 2017, à la demande du Parquet national financier français (PNF)», a-t-il précisé.

Enquête sur les conditions d'attribution du Mondial-2022 au Qatar, conduite depuis trois ans sous l'égide du PNF, a été récemment confiée à un juge d'instruction parisien.

Cette information judiciaire a été ouverte notamment pour «corruption active et passive», a précisé le parquet lundi.

Cette décision survient près de six mois après l'audition de Michel Platini, sous le régime de la garde à vue.

Alors vice-président de la Fifa et président

de l'UEFA lors de l'attribution du Mondial-2022, le Français avait été interrogé sur les raisons de son vote en faveur du Qatar le 2 décembre 2010. La justice française s'intéresse en particulier à une réunion au Palais de l'Élysée le 23 novembre 2010, à laquelle participaient l'ancien président Nicolas Sarkozy, Tamim ben Hamad Al-Thani –alors prince héritier du Qatar devenu émir en 2013– et Michel Platini.

«Quand Platini dit qu'il aurait de toute façon voté pour le Qatar, notamment pour le développement du football, ce n'est pas vrai. On avait un consensus au sein du Comité exécutif de la Fifa, qui prévoyait d'attribuer le Mondial-2018 à la Russie et le Mondial-2022 aux Etats-Unis», a encore répété Blatter.

L'ex-patron de l'instance mondiale continue de purger une suspension de six ans pour une affaire distincte, celle du paiement controversé de 2 millions de francs suisses (1,84 million d'euros) à Michel Platini, lequel a terminé en octobre de purger une suspension de quatre ans.

APS

COUPE D'ALGÉRIE : AS Ain M'lila-JS Kabylie et CS Constantine-NC Magra affiches des 32^{es} de finale

Les matchs AS Ain M'lila-JS Kabylie et CS Constantine-NC Magra, constituent les affiches des 32es de finale de la Coupe d'Algérie de football, prévues les 21, 22 et 23 décembre, à l'issue du tirage au sort effectué mardi soir à l'Ecole supérieure de l'hôtellerie et de restauration d'Ain-Bénian (Alger).

L'AS Ain M'lila sous la conduite de l'entraîneur Azzedine Ait Djoudi est en train de réussir une bonne entame de saison en championnat de Ligue 1 face à une équipe de la JS Kabylie qui joue les premiers rôles de la compétition malgré quelques passages à vide. De son côté, le CS Constantine après un début de saison en demi-teinte et une série de mauvais résultats a réussi à remettre de l'ordre à la maison et enchaîne les bonnes performances. En face, il aura le promu le NC Magra (13e) qui éprouve des difficultés, il est vrai qu'il accueille ses adversaires à Sétif. Les 32es de finale seront également marqués par les confrontations entre la JSM Béjaïa et l'ES Sétif, deux anciens vainqueurs du trophée, et O Médéa-MO Béjaïa, deux pensionnaires de Ligue 2, le premier joue l'accèsion et le second est en difficulté. Le CR Belouizdad, tenant du trophée, a été

épargné par le tirage au sort et sera en déplacement à l'IS Tighenif (IR). En marge de la cérémonie du tirage au sort, les athlètes paralympiques Nassima Saïfi et Lahouari Bahlaz, récemment sacrés champions du Monde de leurs spécialités lors des Mondiaux-2019 de para-athlétisme disputés du 7 au 15 novembre à Dubaï (Emirats arabes unis), ont été honorés par la Fédération algérienne de football (FAF).



COUPE D'ALGÉRIE (SÉNIOR) : Résultats du tirage au sort des 32^{es} de finale

Les rencontres des 32es de finale de la Coupe d'Algérie 2019-2020 de football, prévues les 21, 22 et 23 décembre, à l'issue du tirage au sort qui s'est déroulé mardi à l'Ecole supérieure de l'hôtellerie et de restauration d'Ain-Bénian (Alger) :

32es de finale (21, 22, 23 décembre) :

1. NASR El-Fedjoudj (IR) - US Biskra (L1)
2. CR Village Moussa (Ama) - WA Tlemcen (L2)
3. USM Alger (L1) - USM Khenchela (Ama)
4. CB Mila (IR) - Amel Boussaâda (L2)
5. IRB Bou Medfaâ (IR) - NT Souf (Ama)
6. ASM Oran (L2) - Hydra AC (IR)
7. AS Khroub (L2) - JS Bordj Menaïl (IR)
8. MC Alger (L1) - O. Magrane (IR)
9. CSA Marsa (Rég 2) - E. Sour Ghozlane (IR)
10. CRB Adrar (IR) - FCB Telagh (Rég 1)
11. ARB Ghriss (IR) - Mouloudia Oued Chaâba (Rég 2)
12. MC Oran (L1) - MJ Arzew (Rég 2)
13. CS Constantine (L1) - NC Magra (L1)
14. Paradou AC (L1) - FC Bir el Arch (IR)
15. CRB Houari-Boumediene (IR) - CR Zaouia (IR)
16. JS Saoura (L1) - DRB Tadjenanet (L2)
17. ES Guelma (IR) - USM El Harrach (L2)
18. SC Mécheria (IR) - OM Arzew (L2)
19. MC El-Bayadh (IR) - IB Lakhdar (Ama)
20. ASO Chlef (L1) - US Béni Douala (Ama)
21. AS Ain M'lila (L1) - JS Kabylie (L1)
22. NRB Lardjem (Rég 1) - AB Chelghoum Laid (Ama)
23. JSM Béjaïa (L2) - ES Sétif (L1)
24. MSP Batna (Ama) - IRB Sougueur (IR)
25. CR Béni Thour (Ama) - USM Annaba (L2)
26. O Médéa (L2) - MO Béjaïa (L2)
27. WA Boufarik (Ama) - USM Oran (IR)
28. US Souf (IR) - USM Bel Abbes (L1)
29. IS Tighenif (IR) - CR Belouizdad (L1)
30. CA Bordj Bou Arréridj (L1) - IR Mécheria (IR)
31. AB Sabath (Rég 1) - NA Hussein-Dey (L1)
32. RC Arbaa (L2) - MO Constantine (Ama).

Résultats du tirage au sort des 16^{es} de finale

Les rencontres des 16es de finale de la Coupe d'Algérie 2019-2020 de football, à l'issue du tirage au sort effectué mardi soir à l'Ecole supérieure de l'hôtellerie et de restauration d'Ain-Bénian (Alger) :

1. Vainqueur (CB Mila-Amel Boussaâda) - Vainqueur (CRB Houari-Boumediene-CR Zaouia)
 2. Vainqueur (ES Guelma-USM El Harrach) - Vainqueur (MSP Batna-IRB Sougueur)
 3. Vainqueur (Paradou AC-FC Bir el Arch) - Vainqueur (MC El-Bayadh-IB Lakhdar)
 4. Vainqueur (WA Boufarik-USM Oran) - Vainqueur (MC Alger-O. Magrane)
 5. Vainqueur (CRB Adrar-FCB Telagh) - Vainqueur (AS Ain M'lila-JS Kabylie)
 6. Vainqueur (CA B.B Arréridj-IR Mécheria) - Vainqueur (AS Khroub-JS Bordj Menaïl)
 7. Vainqueur (SC Mécheria-OM Arzew) - Vainqueur (CR Béni Thour-USM Annaba)
 8. Vainqueur (US Souf-USM Bel Abbes) - Vainqueur (CR Village Moussa-WA Tlemcen)
 9. Vainqueur (CS Constantine-NC Magra) - Vainqueur (JS Saoura-DRB Tadjenanet)
 10. Vainqueur (MC Oran-MJ Arzew) - Vainqueur (ARB Ghriss-Mouloudia Oued Chaâba)
 11. Vainqueur (NRB Lardjem-AB Chelghoum Laid) - Vainqueur (JSM Béjaïa-ES Sétif)
 12. Vainqueur (CSA Marsa-E. Sour Ghozlane) - Vainqueur (NASR El-Fedjoudj-US Biskra)
 13. Vainqueur (RC Arbaa-MO Constantine) - Vainqueur (AB Sabath-NA Hussein-Dey)
 14. Vainqueur (ASM Oran-Hydra AC) - Vainqueur (USM Alger-USM Khenchela)
 15. Vainqueur (ASO Chlef-US Béni Douala) - Vainqueur (IRB Bou Medfaâ-NT Souf)
 16. Vainqueur (O Médéa-MO Béjaïa) - Vainqueur (IS Tighenif-CR Belouizdad).
- NDRL: Rencontres prévues les 28, 29 et 30 décembre.**

Arsenal lorgne Carlo Ancelotti

Tout récemment limogé de Naples, Carlo Ancelotti pourrait rebondir chez les Gunners. Arsenal va discuter avec Carlo Ancelotti suite au limogage de l'Italien par le Napoli juste après le succès contre Genk (4-0) mardi soir; Succès qui a qualifié les Partenopei pour les 8es de finale de la C1.



Neuer va prolonger jusqu'en 2023

Manuel Neuer s'apprête à prolonger son contrat avec le Bayern Munich. Dixit les informations de Sport1, le gardien de but allemand va signer un nouveau bail de deux années en faveur de la formation bavaroise, soit jusqu'en juin 2023. Nos confrères précisent que seuls quelques détails devaient être réglés avant l'officialisation de la prolongation. Le dernier rempart de 33 ans porte le maillot du pensionnaire de l'Allianz Arena depuis 2011, avec lequel il a disputé plus de 350 matches toutes compétitions confondues.

Lingard : «Je me sens retrouvé»

Après un début de saison décevant, l'ailier des Red Devils monte en puissance et a eu un rôle clé dans les victoires contre Tottenham et City.

Jesse Lingard est de retour aux affaires. Titulaire en début de saison sur l'aile droite des Red Devils, le joueur de 26 ans a perdu sa place dans le onze de départ d'Ole Gunnar Solskjaer. Il faut dire que Jesse Lingard n'a pas inscrit le moindre but et délivré la moindre passe décisive depuis le début de saison. Un bilan bien terne pour un ailier surtout en comparaison avec ses concurrents directs, comme la recrue Daniel James.

Mais depuis deux matches, Jesse Lingard est de retour dans le onze de départ de Manchester United et le moins que l'on puisse dire c'est que cela fonctionne. L'ailier de 26 ans a joué un rôle clé dans ces deux matches qui ont débouché sur deux victoires contre Tottenham et Manchester City. Dans un entretien accordé à Sky Sports, Jesse Lingard a indiqué qu'il se sentait mieux qu'en début de saison et a l'impression de retrouver son meilleur niveau.



Sarri s'explique pour Rabiot

Récemment blessé mais globalement peu utilisé par son entraîneur Maurizio Sarri du côté de la Juventus, le milieu de terrain Adrien Rabiot (24 ans, 7 apparitions en Serie A cette saison) doit commencer à trouver le temps long. En conférence de presse, le technicien italien a tenté de le rassurer, en l'invitant à travailler sa condition physique. "Adrien n'est pas mis à l'écart, bien au contraire. Nous comptons énormément sur lui, car son potentiel est immense. Il a juste besoin de retrouver sa condition physique", a déclaré Sarri. Rabiot sait désormais ce qu'il lui reste à faire s'il veut retrouver du temps de jeu.

DEPAY DANS L'HISTOIRE DE L'OL

Memphis Depay a été le grand artisan de la qualification de l'Olympique Lyonnais pour les huitièmes de finale de la Ligue des champions. Promu capitaine de l'Olympique Lyonnais par Rudi Garcia, Memphis Depay fait honneur à son statut. Mardi, l'international néerlandais a en effet endossé le costume de sauveur en arachant, dans les dernières minutes de la rencontre, le match nul (2-2) synonyme de qualification pour les huitièmes de finale.

De quoi permettre à l'ancien Mancunien d'enchaîner un cinquième match de Ligue des champions avec au moins un but au compteur. Jamais un joueur de l'Olympique Lyonnais n'avait réussi une telle série en C1



HAZARD PEUT ÉVITER L'OPÉRATION

Eden Hazard va mieux et Zidane considère qu'il devrait pouvoir éviter l'opération.

Zinedine Zidane sait qu'il va devoir composer jusque début 2020 sans Eden Hazard. Mais l'entraîneur du Real Madrid s'est montré plutôt optimiste quant à l'évolution de la blessure de l'international belge. L'ancien Blue a été blessé à la cheville face au PSG (2-2). Dans un premier temps, le staff médical a songé à un coup avant de déceler

une microfissure.

« Je ne crois pas qu'il faille l'opérer, mais je ne sais pas exactement. Ce que je peux dire, c'est que la blessure est sous contrôle. J'espère que ce sera moins long que prévu, parce qu'on a parlé de une semaine puis de deux et maintenant le plus important, c'est d'être patient parce que c'est un moment compliqué pour lui comme pour nous. J'espère qu'il va revenir rapidement », a expliqué Zinedine Zidane en conférence de presse.



QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

DK NEWS

Edité par la SARL DK NEWS

Directeur général Abdelmadjid CHERBAL

Directeur de la rédaction Abdelmadjid TAREB

RÉDACTION ADMINISTRATION
«3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.47.97/023.38.48.00»
FAX : 023.38.47.95 EMAIL : contact@dknews-dz.com - SITE : http://www.dknews-dz.com

PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.47.97/023.38.48.00
FAX : 023.38.47.95 / E-MAIL : contact@dknews-dz.com - IMPRESSION : S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - ANEP spa - 1, Avenue Pasteur - Alger - TÉL. : 021.71.16.64 / 021.73.71.28 - FAX : 021.73.95.59 / 021.73.99.19

ALGÉRIE-FRANCE Le nouvel ambassadeur d'Algérie en France présente ses lettres de créances au président Macron

Le nouvel ambassadeur d'Algérie en France, Salah Lebdoui, a présenté, mardi soir, au président français, Emmanuel Macron, ses lettres de créances l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne auprès de la République française. «Ma rencontre avec le président Macron a été une opportunité pour procéder à un large échange de vue sur l'évolution de la situation en Algérie et en France ainsi que sur les perspectives du développement de la coopération bilatérale», a déclaré M. Lebdoui à la presse au lendemain de sa rencontre avec le président français. Il a souligné avoir évoqué avec M. Macron «les questions régionales d'intérêt commun, notamment au Sahel et en Libye, ainsi que les questions ayant trait à la lutte contre le terrorisme et l'immigration clandestine».

FINANCES Le chef de l'Etat signe la loi de Finances 2020

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a signé hier la loi de Finances de 2020, lors d'un Conseil des ministres qu'il a présidé.

La loi, adoptée le 28 novembre par le Conseil de la nation et le 14 novembre par l'APN, prévoit un déficit budgétaire de -1.533,4 milliards (mds) DA (-7% du PIB) et un déficit du Trésor de -2.435,6 mds DA (-11,4% du PIB). Elle prévoit également une baisse de 8,6% à 7.823 mds DA des dépenses publiques, avec un recul de 1,2% des dépenses de fonctionnement et de 18,7% des dépenses d'équipement. Le budget des transferts sociaux s'élève à 1.798,3 mds de DA, soit 8,4 % du PIB. Quelques 33-179



postes budgétaires dont 16.117 nouveaux postes sont inscrits au titre de 2020. Les recettes globales du budget passeront à 6.200,3 mds Da en 2020, en baisse de 7% par rapport à 2019, en raison notamment

du recul de la fiscalité pétrolière à 2.200,3 mds Da.

La loi a été élaborée sur la base d'un prix référentiel du baril de pétrole à 50 dollars/baril et d'un prix de marché à 60 dollars, ainsi qu'un

taux de change de 123 DA/dollar. Elle table sur une croissance économique globale à hauteur de 1,8 % et sur le même taux pour la croissance hors hydrocarbures. Elle prévoit un taux d'inflation à 4,08 %.

PRÉSIDENTIE Le chef de l'Etat examine avec le Premier ministre la situation socio-économique

Le Chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a reçu mardi, le Premier ministre, Noureddine Bedoui avec lequel il a passé en revue la situation socio-économique du pays, indiquée la Présidence de la République dans un communiqué.

"Dans le cadre du suivi des activités du Gouvernement, le chef de l'Etat, M. Abdelkader Bensalah, a reçu ce mardi 10 décembre 2019 le Premier ministre, M. Noureddine Bedoui avec lequel il a examiné la situation politique à la veille de l'élection présidentielle et un rapport sur la situation socio-économique", lit-on dans le communiqué.

Selon la même source, le Premier ministre a évoqué, à ce propos, les résultats du Conseil interministériel, tenu le 7 décembre 2019, consacrée à l'évaluation de la session du Hadj 2019 et à l'examen des préparatifs de la session du hadj 2020, mettant en avant les principaux axes abordés, notamment la gestion électronique de toutes les étapes du pèlerinage et l'organisation du tirage au sort, par anticipation et en une seule opération, pour deux sessions consécutives.

A cet égard, M. Bensalah a salué les efforts consentis pour promouvoir les prestations offertes à nos Hadji, exhortant le Gouvernement à s'efforcer davantage en coordination avec tous les acteurs pour une prise en charge optimale lors de leur présence sur les Lieux Saints, ajoute le communiqué.

Le Premier ministre a évoqué, par ailleurs, les conclusions de la réunion du Conseil du Gouvernement du 04 décembre 2019 consacrée à l'approbation d'une série de textes juridiques relatifs aux secteurs de l'Intérieur, des Finances, des Affaires religieuses, de l'Education, de l'Enseignement supérieur, de la Jeunesse et des Sports, de l'Habitat, du Commerce, des Ressources en Eaux et de la Santé. Soulignant "l'importance des procédures mises en place par l'Etat, notamment celles visant la rationalisation des dépenses publiques et la réduction du déficit de la balance des paiements ainsi que des grands investissements décidés par l'Etat pour améliorer le niveau de vie des citoyens à travers tout le territoire national, le Chef de l'Etat a mis en avant l'impératif d'œuvrer à l'amélioration de la qualité du service public, particulièrement dans les domaines prioritaires". L'audience a été, en outre, l'occasion d'aborder les principales rencontres internationales de haut niveau auxquelles l'Algérie a pris part "le mois courant", conclut le communiqué.

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED : Le Parquet publie les jugements prononcés

Le Parquet près le Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a rendu public, dans un communiqué, le prononcé des jugements rendus dans le cadre du procès des accusés dans les affaires de montage automobile et de financement occulte des partis et de la campagne électorale d'avril 2019.

"En application des dispositions de l'article 11 du Code de procédure pénale, le Parquet près le Tribunal de Sidi M'hamed porte à la connaissance de l'opinion publique le prononcé des jugements rendus dans le procès de Ahmed Ouyahia et ses acolytes, accusés dans les affaires de montage automobile et de financement occulte de partis et de la campagne électorale d'avril 2019 comme suit :

- Condamnation de l'accusé Bouchouareb Abdesslem à une peine de 20 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million de DA avec émission d'un mandat d'arrêt international à son encontre et d'Ahmed Ouyahia à une peine de 15 ans de prison ferme assortie d'une amende de deux (2) millions de DA, avec confiscation de tous leurs biens.
- Condamnation de l'accusé Sellal Abdelmalek à une peine de 12 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million DA.
- Condamnation de l'accusé Yousef à une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende de 500.000 DA.
- Condamnation de l'accusé Bedda Mahdjoub à une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende de 500.000 DA
- Condamnation de l'accusée Zerhouni Nouria Yamina à une peine de 05 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200.000 DA
- Condamnation de l'accusé Mazouz Ahmed à une peine de 07 ans de prison ferme assortie

d'une amende de (1) million DA avec confiscation des fonds saisis.

- Condamnation de l'accusé Hassan Larbaoui à une peine de 06 ans de prison ferme et assortie d'une amende d'un (1) million DA, avec confiscation des fonds saisis.

- Condamnation de l'accusé Mohamed Bairi à une peine de 03 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200.000 DA, et son acquittement du délit de blanchiment d'argent.

- Condamnation de l'accusé Fares Sellal à une peine de 03 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200.000 DA.

- Condamnation des accusés : Ali Haddad, Aourane Ahmed, Hadj Malek Said et Chaid Hammoud aux peines suivantes :

- Ali Haddad: 07 ans de prison ferme et une amende de 500.000 DA.

- Aourane Ahmed, Hadj Malek Said et Chaid Hammoud: 02 ans de prison, dont 01 an avec sursis, et d'une amende de 200.000 DA, avec confiscation des fonds saisis de chacun des accusés.

- Condamnation des accusés Mustapha Achour, Alouane Mohamed, Abdelkrim Mustapha, Titra Amine et Agadir Omar aux peines suivantes :

- Tira Amine: 05 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200.000 DA.

- Abboud Achour: 03 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200.000 DA.

- Alouane Mohamed, Abdelkrim Mustapha et Agadir Omar: 02 ans de prison dont 01 an avec sursis assortie d'une amende de 100.000 DA pour chacun d'entre eux..

- Condamnation accusés en fuite, Chaabani Aissa, Bousmid Houssam Eddine, Kamel Ahmed et Hafiani Mourad à une peine de 07 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un

(01) million de DA pour chacun d'entre eux avec émission de mandats d'arrêt à leur encontre .

- Boudjemia Karim, Mekraoui Hassiba, Nemroud Abdelkader, Semai Mustapha, Semai Sofiane et Semai Karim ont bénéficié de la relaxe.

- Acquittement de l'accusé Zaalane Abdelghani du délit de participation au financement occulte de l'activité des partis politiques.

- Condamnation des personnes morales représentées par les nommés Arbaoui Hassane et Bairi Mohamed à une amende d'un (1) million de DA pour chacun d'eux.

- Condamnation des personnes morales représentées par le nommé Mazouz Ahmed à une amende d'un (1) million de DA pour chacun d'eux avec confiscation. En l'action civile, le jugement déclare recevable la constitution du Trésor public en tant que partie civile et condamne les accusés à lui verser un montant de 10 milliards de DA à titre de réparation. La constitution de Aichaibou Abdelmadjid, la société Telesco, la société Amine Auto et le Groupe Ceval en tant que parties civiles est également acceptée avec condamnation des accusés à leur verser des réparations civiles.

A noter que le prévenu Zaalane Abdelghani n'a pas été poursuivi dans le dossier du montage automobile mais uniquement pour les faits en rapport avec le financement de la campagne électorale d'avril 2019. Le concerné est arrêté pour d'autres affaires en cours d'instruction au niveau de la Cour suprême et dans lesquelles Monsieur le Conseiller instructeur a ordonné le placement en détention provisoire. Le Parquet informe l'opinion publique avoir interjeté appel du jugement en question."

MDN

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE : Un narcotrafiquant intercepté et plus de 5 qx de kif saisi à Naâma

Des Garde-frontières ont intercepté, mardi dans la wilaya de Naama, un narcotrafiquant à bord d'un véhicule tout-terrain chargé d'une grande quantité de kif traité s'élevant à plus de cinq (05) quintaux, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué. "Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée et dans la dyna-

mique des opérations visant à endiguer la propagation du fléau des drogues dans notre pays, des Garde-frontières ont intercepté, le 10 décembre 2019 lors d'une patrouille de fouille menée près de la zone de Fethet Founassa à Aïn Safra, wilaya de Naama/zeRM, un (01) narcotrafiquant à bord d'un véhicule tout-terrain chargé d'une grande quantité de kif traité s'élevant

à cinq (05) quintaux et 32 kilogrammes", précise le communiqué du MDN. D'autre part, des détachements de l'ANP ont saisi, à Bordj Badji Mokhtar et In Guezam/6eRM, quatre (04) véhicules tout-terrain, (04) motos, (06) groupes électrogènes, (05) marteaux piqueurs, (35) quintaux de denrées alimentaires destinées à la contrebande et d'autres objets". Par ail-

leurs, 3des Garde-côtes et des éléments de la Gendarmerie nationale "ont mis en échec des tentatives d'émigration clandestine de quatorze (14) individus à Tlemcen et Mostaganem/zeRM, tandis que trois (03) individus en possession de deux (02) fusils de chasse ont été appréhendés à Tébessa et Sétif/5eRM", ajoute la même source.